

Rapport
annuel
exercice
2020
2021

Lettre du président

L'exercice 2020/2021 se clôture avec un résultat opérationnel courant positif en phase avec nos perspectives et ce, malgré les premiers effets des perturbations exogènes liées à la crise mondiale des matières premières.

Cette amélioration traduit la pertinence des actions mises en place depuis l'exercice précédent sur les différents pôles avec notamment les nouvelles orientations opérées sur le pôle international.

Toutefois, malgré l'amélioration du pôle signalisation France, une dépréciation des actifs a été constatée sur ce pôle à hauteur de 2.6 M€ générant un résultat consolidé net négatif.

Nous restons combatifs et axons notre politique sur plusieurs leviers dont l'amélioration de notre performance opérationnelle, la productivité, le déploiement de SAP sur l'ensemble du groupe ainsi que le développement de notre offre de solutions pour la route et la ville.

En phase avec nos valeurs et dans le cadre de notre démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), nous agissons également sur notre impact énergétique vecteur d'économie, sur des produits bénéficiant d'une démarche d'écoconception et sur la satisfaction de nos parties prenantes.

Pour ce nouvel exercice, force est de constater que la hausse des matières premières anéantira nos gains de productivité, et qu'elle aura un fort impact sur nos activités en France et également à l'International.

Claude Girod
Président Directeur Général

UN GROUPE FRANÇAIS PRÉSENT A L'INTERNATIONAL

Nos filiales dans le monde

Belgique
Bulgarie
Colombie
Espagne
France
Hongrie
Lettonie
Maroc
Pérou
République Tchèque
Roumanie



SOMMAIRE



A

COMPTES CONSOLIDÉS
EN NORME IFRS

01

B

COMPTES SOCIAUX

49

C

RAPPORT DE GESTION

67

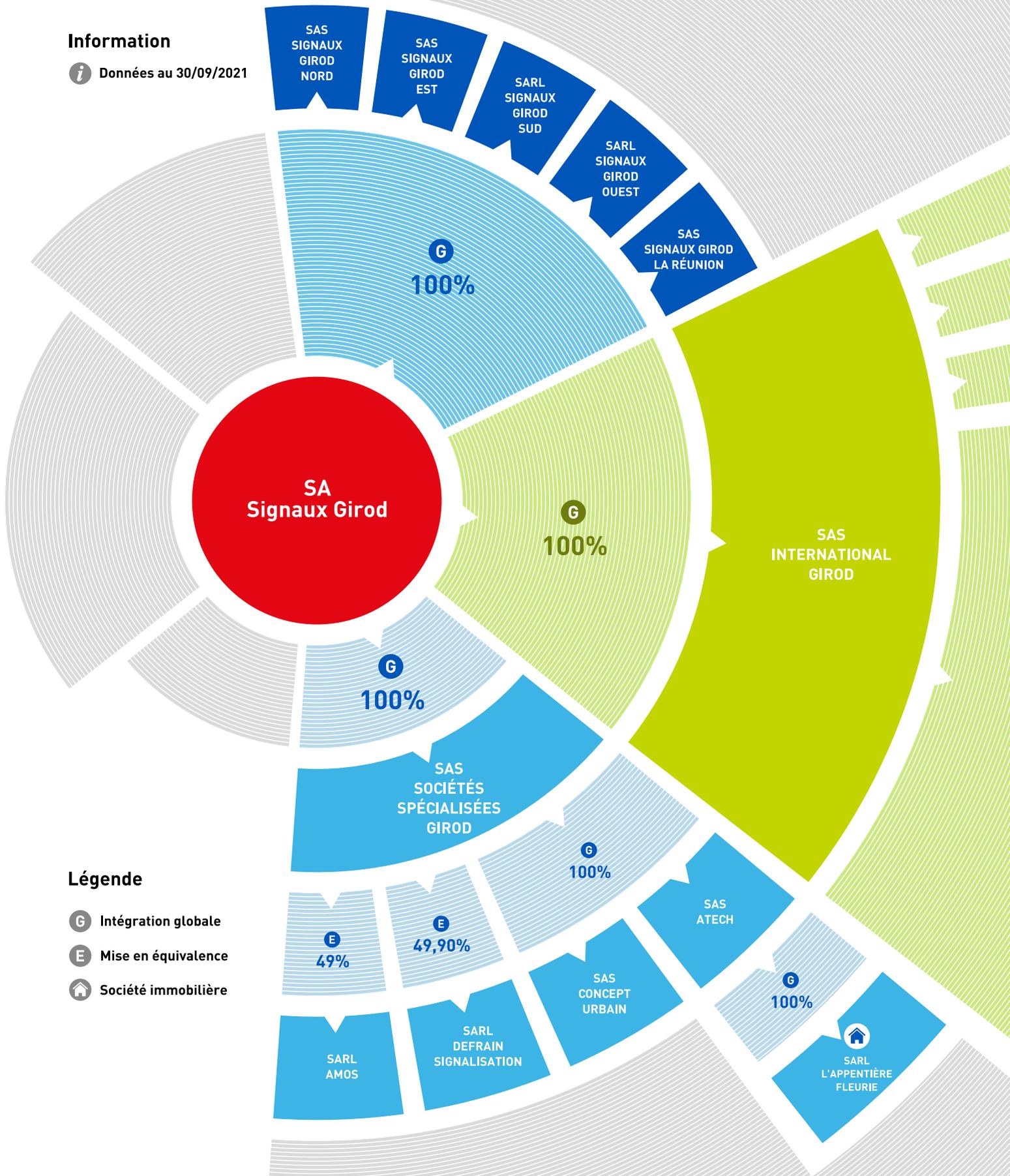
D

RAPPORTS ANNEXES

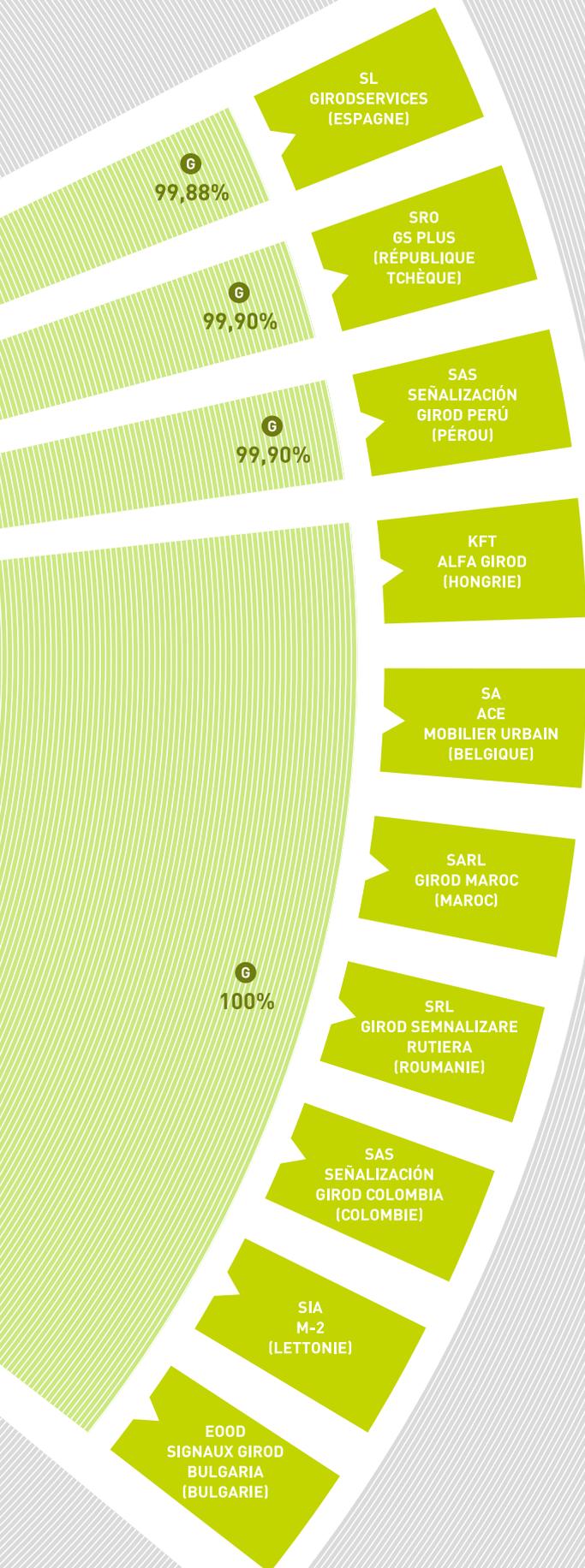
103

Information

 Données au 30/09/2021



ORGANIGRAMME



PÔLE SIGNALISATION FRANCE

Service & Travaux
Marquage au sol temporaire
Balisage de chantier

Une présence nationale

Nous garantissons à nos clients proximité et réactivité grâce à :

- 1 usine de production.
- 29 agences.
- 489 collaborateurs.

Une offre globale de produits et services

Standard ou sur-mesure, nous concevons, fabriquons et installons une large gamme de produits de :

- Signalisation.
- Signalétique.
- Mobilier urbain.
- Journaux électroniques d'information.
- Plaques de rue.
- Balisage plastique.
- Produits de marquage routier





Signalétique
Bi-mât Simo
Pupitre Trek



Mobilier urbain
Fauteuil Bubble
Concepturbain



Mobilier urbain
Support vélo Vesta
Concepturbain

Au service de la ville

De l'étude à la réalisation nos filiales, détenues à 100%, offrent les atouts d'un savoir-faire spécifique dans le domaine du mobilier urbain et du mobilier végétalisé grâce à la collaboration de 59 personnes oeuvrant pour embellir les espaces publics.

Mobilier urbain

SAS Concepturbain (France)

Mobilier végétalisé

SAS Atech (France)

Mobilier végétalisé
Bac de fleurissement Classique
Atech



PÔLE SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES



Mobilier sur-mesure
Square Michelet / Design Alexis Tricoire
Atech



Services & Travaux
Aménagements routiers
Pérou

PÔLE ACTIVITÉS INTERNATIONALES



Un groupe à l'international

Le groupe Girod offre un large potentiel et bénéficie d'une grande expertise à l'international grâce aux expériences acquises dans ses différents pays d'implantation. Grâce à cette expérience, le groupe Girod est en mesure de gérer de façon globale des projets d'envergure répondant aux besoins des différents marchés nationaux.

Une synergie groupe

- Implantations en Europe, en Afrique du Nord et en Amérique du Sud.
- 10 sites dont 6 de production.
- 243 collaborateurs.

Filiales internationales

ACE (Belgique)
Alfa Girod (Hongrie)
Girod Maroc (Maroc)
Girod Semnalizare Rutiera (Roumanie)
Girodservices (Espagne)
GS Plus (République Tchèque)
M-2 (Lettonie)
Señalización Girod (Colombie)
Señalización Girod (Pérou)
Signaux Girod Bulgaria (Bulgarie)



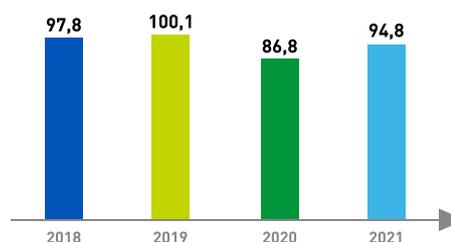
Services & Travaux
Panneaux anti-bruit
Roumanie

SOMMAIRE

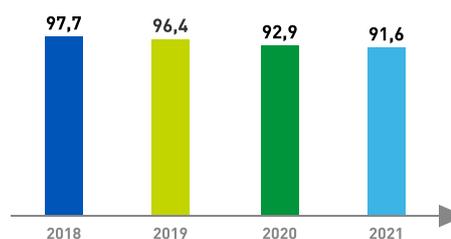
I - Bilan consolidé en normes IFRS	1
II - Compte de résultat en normes IFRS	3
III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS	5
IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS ...	6
V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS	7
V-1-1- Présentation de l'activité et des événements majeurs	7
V-1-2- Références de la société	8
V-1-3- Caractéristiques de l'activité	8
V-2 - Méthodes comptables significatives	8
V-2-1- Principes de préparation des états financiers	8
V-2-1-1- Conformité aux normes comptables	9
V-2-1-2- Comparabilité des états financiers	9
V-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation	10
V-2-2- Recours à des jugements et des estimations	10
V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives	11
V-2-3-1- Présentation du bilan	11
V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères	11
V-2-3-3- Conversion des opérations en devises	11
V-2-3-4- Immobilisations corporelles	11
V-2-3-5- Coûts d'emprunt	12
V-2-3-6- Subventions publiques	12
V-2-3-7- Immeubles de placement	12
V-2-3-8- Regroupements d'entreprises et Goodwills	12
V-2-3-9- Immobilisations incorporelles	13
V-2-3-10- Perte de valeur des immobilisations	14
V-2-3-10-1- Tests de perte de valeur des goodwills,	14
immobilisations incorporelles et corporelles	14
V-2-3-10-2- Tests de perte de valeur des immobilisations corporelles industrielles	14
V-2-3-11- Actifs financiers	15
V-2-3-12- Stocks	15
V-2-3-13- Clients et autres débiteurs	15
V-2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents	15
V-2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie	16
V-2-3-16- Emprunts portant intérêts	16
V-2-3-17- Provisions	16
V-2-3-18- Avantages au personnel	16
V-2-3-18-1- Les avantages à court terme	16
V-2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi	16
V-2-3-19- Contrats de location	17
V-2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires ...	18
V-2-3-21- Frais de recherche et développement	18
V-2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers	18
V-2-3-23- Impôts	18
V-2-3-24- Résultat net par action	19
V-2-3-25- Juste valeur des instruments financiers	19
V-3 - Notes	19
V-4 - Engagements et passifs éventuels	39
V-5 - Informations relatives aux parties liées	40
V-6 - Gestion des risques	41
V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation	43
V-8 - Informations environnementales	44
V-9 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	44
V-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	45

L'ANNÉE EN CHIFFRES

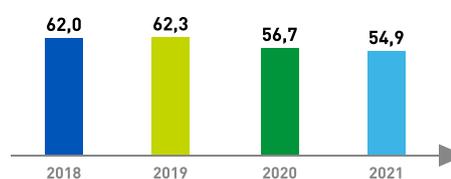
CHIFFRE D'AFFAIRES



TOTAL BILAN



FONDS PROPRES



A

COMPTES CONSOLIDÉS EN NORME IFRS

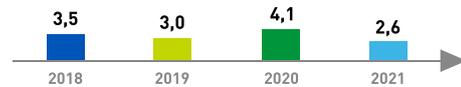
(en millions d'euros)

ENDETTEMENT NET

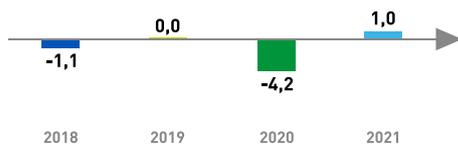


* application IFRS 16

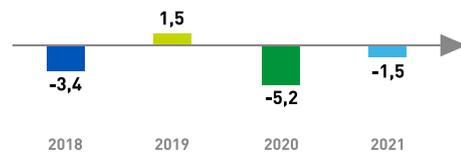
INVESTISSEMENT CORPORELS



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT



RÉSULTAT NET

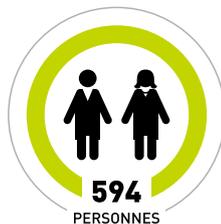


EFFECTIF MOYEN DU GROUPE, en nombre de salariés (ETP)

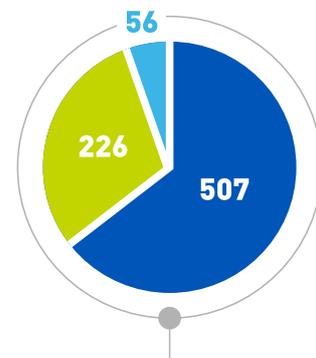
CADRES ET AGENTS DE MAÎTRISE



OUVRIERS ET EMPLOYÉS



= 789 PERSONNES



- Signalisation France
- Activités internationales
- Sociétés spécialisées

I - Bilan consolidé en normes IFRS

Actifs (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2021	30/09/2020
Actifs non courants			
Goodwills	4	4 877	4 877
Immobilisations incorporelles	4	3 869	1 929
Immobilisations corporelles	1	24 761	27 898
Droits d'utilisation	3	5 911	5 131
Immeubles de placement	2	336	336
Actifs financiers disponibles à la vente	5	-	17
Autres actifs financiers	5	378	1 139
Participations dans les entreprises associées	6	103	86
Impôts différés - actif	27	43	46
Autres actifs non courants	7	2 797	309
Total actifs non courants		43 075	41 768
Actifs courants			
Stocks	8	16 033	13 912
Clients et autres débiteurs	9	22 877	24 342
Actifs d'impôts exigibles	10	213	212
Autres actifs courants	10	5 028	5 309
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	4 359	7 329
Total actifs courants avant actifs détenus en vue de la vente		48 510	51 104
Actifs destinés à être cédés		-	-
Total actifs courants		48 510	51 104
Total actifs		91 585	92 872

Capitaux propres et passifs (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2021	30/09/2020
Capitaux propres			
Capital émis	12	13 423	14 808
Primes d'émission		37	-
Résultats accumulés non distribués et autres éléments du résultat global		42 874	46 880
Résultat net (Part du groupe)		(1 471)	(5 254)
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		54 863	56 434
Intérêts ne donnant pas le contrôle		5	250
Total capitaux propres		54 868	56 684
Passifs non courants			
Emprunts portant intérêt	13	6 663	6 580
Dettes de location	14	4 129	3 679
Provisions	15	369	226
Passifs liés aux avantages au personnel	16	2 922	2 818
Passifs d'impôts différés	27	473	458
Autres passifs non courants		68	4
Total passifs non courants		14 624	13 765
Passifs courants			
Emprunts portant intérêt	13	4 317	5 075
Provisions	15	878	1 030
Fournisseurs	17	8 508	8 499
Passifs d'impôts exigibles		105	41
Dettes de location	14	1 673	1 450
Autres passifs courants	18	6 612	6 328
Total passifs courants avant passifs liés aux activités destinées à être cédées		22 093	22 423
Passifs destinés à être cédés			
Total passifs courants		22 093	22 423
Total passifs		36 717	36 188
Total capitaux propres et passifs		91 585	92 872

II - Compte de résultat en normes IFRS

Compte de résultat (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2021	30/09/2020
Ventes de biens et services	19	94 770	86 766
Produits des activités ordinaires		94 770	86 766
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés		(31 064)	(29 284)
Charges de personnel	20	(32 984)	(31 825)
Charges externes		(23 033)	(22 732)
Impôts et taxes		(1 533)	(2 077)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	22	(5 237)	(5 761)
Variations des stocks de produits en cours et finis		(1 186)	(883)
Autres produits et charges d'exploitation	23	1 221	1 618
Résultat opérationnel courant		954	(4 178)
Perte de valeurs	24	(2 697)	(1 120)
Autres produits et charges opérationnelles	24	524	265
Résultat opérationnel		(1 219)	(5 033)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	25	9	1
Coût de l'endettement financier brut	25	(186)	(229)
Coût de l'endettement financier net		(177)	(228)
Autres charges financières et produits financiers	26	187	(138)
Résultat financier		10	(366)
Impôt sur le résultat	27	(270)	147
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	28	8	25
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		(1 471)	(5 227)
Résultat net des activités abandonnées	29	-	-
Résultat net consolidé		(1 471)	(5 227)
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle		-	26
Dont part du groupe		(1 471)	(5 253)
Résultat net (Part du groupe)		(1 471)	(5 253)
Résultat par action en (euros)	30	(1,44)	(5,10)
Résultat dilué par action (en euros)		(1,43)	(4,61)
Nombres d'actions		1 024 153	1 030 419
Nombres d'actions diluées*		1 032 500	1 139 062

* Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues.

Etat du résultat global (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Résultat net consolidé	(1 471)	(5 227)
Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat		
Ecarts actuariels	(90)	169
Impôts différés relatifs aux éléments de résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat	23	(42)
Eléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat		
Ecarts de conversion	53	(362)
Retraitement swap de fixation de taux d'intérêt	-	-
Impôts différés relatifs aux éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-	-
Total des autres éléments du résultat global	(14)	(235)
Résultat global de la période	(1 485)	(5 462)
Dont part du groupe	(1 485)	(5 488)
Dont part ne donnant pas le contrôle	-	26

III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS

Tableau des Flux de Trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Résultat avant impôt	(1 201)	(5 401)
Résultat des activités abandonnées	-	-
Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat des sociétés intégrées	0	26
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(8)	(25)
Dotations aux amortissements et provisions	8 604	6 984
Reprises amortissements et provisions	(1 079)	(1 208)
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés	(834)	(28)
Produits financiers		
Charges financières	277	256
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(0)	(1)
Impôt sur les résultats payé	(159)	(437)
Variation du besoin en fonds de roulement de l'activité	(1 742)	7 120
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	3 858	7 286
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(4 959)	(5 266)
Cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	1 221	426
Acquisitions d'actifs financiers	(146)	(898)
Dette sur acquisition d'immobilisation	(2)	(22)
Réductions d'actifs financiers	59	603
Intérêts reçus	-	-
Acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	(219)	-
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée	-	-
Flux de trésorerie en provenance des activités d'investissement	(4 046)	(5 157)
Augmentation / diminution de capital	-	-
Variation des emprunts portant intérêt (courants)	(2 916)	(1 996)
Variation des emprunts portant intérêt (non courants)	728	1 917
Intérêts versés	(277)	(256)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	(10)	(20)
Flux de trésorerie en provenance des activités de financement	(2 475)	(355)
Ecarts et variations de conversion	(31)	(85)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 694)	1 689
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	7 032	5 343
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	4 338	7 032
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 694)	1 689

Variation du Besoin en Fonds de Roulement

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

	30/09/2021	30/09/2020
Variation des stocks	(2 118)	1 426
Variation des créances	29	7 110
Variation des dettes	347	(1 417)
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	(1 742)	7 120

La variation du besoin en fonds de roulement provient principalement d'une augmentation des stocks de 2.1 M€. Le poste créances reste stable.

L'augmentation des dettes qui améliore le besoin en fonds de roulement est de 0.3 M€.

IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

Variation	Capital	Résultat du groupe	Réserves non distribuées	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère	Intérêt ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 30 Septembre 2019	14 808	1 462	45 806	62 076	244	62 320
Transition IFRS 16						
Au 1er octobre 2019	14 808	1 462	45 806	62 076	244	62 320
Affectation du résultat	-	(1 462)	1 462	-	-	-
Dividendes versés au titre de l'exercice	-	-	-	-	(20)	(20)
Résultat de l'exercice 2019/2020	-	(5 254)	-	(5 254)	26	(5 228)
Variation des actions propres	-	-	(153)	(153)	-	(153)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariel	-	-	127	127	-	127
Variation écart de conversion et autres	-	-	(362)	(362)	-	(362)
Situation nette au 30/09/2020	14 808	(5 254)	46 880	56 434	250	56 684
Au 1er octobre 2020	14 808	(5 254)	46 880	56 434	250	56 684
Affectation du résultat	-	5 254	(5 254)	-	-	-
Dividendes versés au titre de l'exercice	-	-	-	-	(10)	(10)
Résultat de la période du 01/10/2020 au 30/09/2021	-	(1 471)	-	(1 471)	-	(1 471)
Diminution de capital	(1 385)	-	(743)	(2 128)	-	(2 128)
Variation des actions propres	-	-	2 026	2 026	-	2 026
Variation de périmètre	-	-	16	16	(235)	(219)
Ecart actuariel	-	-	(68)	(68)	-	(68)
Variation écart de conversion et autres	-	-	53	53	-	53
Au 30 Septembre 2021	13 423	(1 471)	42 911	54 863	5	54 868

V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS

V-1-1- Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 janvier 2022.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mars 2022.

COVID-19 :

L'impact COVID-19 et plus particulièrement le deuxième confinement du premier trimestre de la période a été maîtrisé : la production et l'activité ont été maintenues en France grâce à la mise en place du protocole sanitaire. Les difficultés engendrées ont pu être mieux gérées. A l'étranger, certains pays ont été touchés plus fortement par la deuxième vague COVID-19, retardant la reprise économique. De même, l'activité de mobilier urbain a connu un ralentissement de son activité.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, notre groupe est dans l'incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur l'exercice et les exercices à venir.

A la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2021 du groupe, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Autres événements majeurs :

En octobre 2020, l'entité belge ACE a pris possession de nouveaux locaux et a transféré son siège social.

Le 10 décembre 2020, la société Signaux GIROD a procédé à une réduction de capital de 1 385 306 € par annulation de 106 562 actions propres. Par conséquent, le capital social de la société Signaux GIROD a été ramené à 13 422 500 €.

Le groupe a cédé deux bâtiments devenus inadaptés par rapport aux besoins (bâtiment de stockage de Toulouse et bâtiment de Dijon) pour un montant total de 1.02 M€ générant une plus-value de 735 K€.

La SCI SEMAPHORE DU GRAND COMBEAU a cédé l'immeuble lui appartenant en novembre 2020.

Depuis début 2021, le Groupe subit comme la plupart des acteurs économiques, une raréfaction et par conséquent, une hausse des prix des matières premières. Cette pénurie provoque donc des difficultés d'approvisionnements. Dans la mesure du possible, ces augmentations de tarif sont répercutées aux clients.

En date du 1^{er} juin 2021, le groupe a fait l'objet d'une mesure de saisie administrative à tiers détenteur par le conseil départemental de Savoie pour un montant de 1.2 M€. L'exercice des voies de recours est engagé afin de suspendre les effets de cette mesure et d'obtenir son annulation. Après analyse des risques sur ce litige, il a été décidé de compléter la provision existante de 228 K€ soit un montant global de provision sur ce litige de 300 K€ au 30 septembre 2021 (cf note 15).

Le 18 juin 2021, la société Signaux GIROD, suite à sa demande du 7 avril 2021, a été admis par cotation directe sur Euronext Growth Paris suite à un transfert d'Euronext Paris.

Le 21 juin 2021, la société SIGNAUX GIROD OUEST a transféré son siège social de LA CRECHE (79) à ARTIGUES PRES BORDEAUX (33).

Le projet de migration sous SAP qui devait aboutir sur l'exercice a été différé de quelques mois afin de finaliser certaines phases importantes du processus et sécuriser la mise en production du nouvel ERP.

Evolutions des participations :

En date du 30 octobre 2020, la société Signaux GIROD a absorbé par voie de TUP la société S.F.L.

Suite à la cession de son immeuble, la SCI SEMAPHORE DU GRAND COMBEAU a été liquidée en date du 31 décembre 2020 puis radiée du registre du commerce.

Conformément au pacte d'actionnaires conclu en 2009 lors de l'acquisition de M-2, le groupe a acquis en date du 16 juin 2021, 10% du capital détenu jusqu'alors par l'actionnaire minoritaire, pour un montant de 219 K€.

En date du 30 septembre 2021, la société Signaux GIROD a absorbé par voie de TUP la société SIGNAUX GIROD SERVICES.

V-1-2- Références de la société

En date du 27 janvier 2022, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Signaux Girod SA pour l'exercice clos au 30 septembre 2021.

Signaux Girod S.A. est immatriculée en France et est une société anonyme cotée sur EURONEXT GROWTH Paris, sous le code ISIN FR0000060790 et le code mnémonique ALGIR.

Le siège social de Signaux Girod SA est situé au 881, Route des Fontaines, 39400 Bellefontaine.

V-1-3- Caractéristiques de l'activité

Au service de la mobilité, de la signalisation de la route et de la ville en passant par une offre de mobiliers urbains, la vocation de Signaux Girod est de guider, sécuriser et assurer le confort des usagers des espaces publics en France et à l'international.

Pôle Signalisation France :

Acteur majeur de la signalisation en France, Signaux Girod compte une usine de production et un réseau de 28 agences réparties sur le territoire national dont 1 à La Réunion.

Son offre de fournitures répond aux besoins du marché en termes de signalisation verticale (panneaux de signalisation normalisés), signalétique, produits de marquage routier, produits de balisage en matière plastique, matériel électronique, mobilier urbain...

Notre réseau d'agences assure des prestations de services telles que les travaux de pose et de marquage, les prestations de balisage de chantier, de location, d'entretien et de maintenance.

Pôle Sociétés Spécialisées :

Il est composé de deux sociétés spécialisées dans le mobilier urbain végétalisé ou non, domaines connexes à la signalisation.

Pôle Activités internationales :

Dans l'objectif de développer ses activités tout en répondant aux spécificités de leurs marchés nationaux, le groupe s'est implanté dans 10 pays : Espagne, Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Lettonie, Belgique, Maroc, Colombie, Pérou et Bulgarie. Les différentes activités du groupe sont déployées en fonction des marchés et des opportunités locales.

V-2 - Méthodes comptables significatives

V-2-1- Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

A. COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000 sauf indication contraire). Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

V-2-1-1- Conformité aux normes comptables

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>

Le référentiel international comprend les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standard Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Lors de l'autorisation du transfert sous EURONEXT GROWTH par assemblée générale en date du 25 mars 2021, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur du maintien du référentiel IFRS.

V-2-1-2- Comparabilité des états financiers

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, appliquées depuis le 1^{er} octobre 2020 :

- Modifications d'IFRS 3 : « Définition d'une entreprise »
- Modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : « Réforme des taux d'intérêts de référence »
- Modifications d'IAS 1 et IAS 8 : « Définition du terme *significatif* »
- Modifications des références au cadre conceptuel des normes IFRS
- Modifications d'IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 »

Ces normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés clos au 30 septembre 2021.

Pour l'exercice 2020/2021, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, interprétation ou amendement.

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après le 30 septembre 2021 pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe sont les suivants :

- Modifications d'IAS 1 : « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – report de la date d'entrée en vigueur à janvier 2023 » ;
- Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : « Informations à fournir sur les méthodes comptables » ;
- Modifications d'IAS 8 : « Définition des estimations comptables » ;
- Modifications d'IAS 12 : « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » ;
- Modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : « Réforme des taux d'intérêts de référence – Phase 2 » ;
- Modifications d'IFRS 3 : « Référence au Cadre conceptuel » ;
- Modifications d'IAS 16 : « Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Modifications d'IAS 37 : « Contrats déficitaires — Coût d'exécution du contrat » ;
- « Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 ».

Les autres normes et amendements dont l'application est postérieure à la date de clôture des comptes sont en cours d'analyse notamment la décision IFRIC IS du 24 mai 2021 relative à la répartition du coût des services associé à un régime à prestations définies, dont l'impact sera évalué sur l'exercice suivant compte tenu du délai de clôture.

V-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod et de ses filiales au 30 septembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupes, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le groupe et celles dont le groupe détient une influence notable.

Participations dans les entreprises contrôlées de manière exclusive :

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe a une participation majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50 %), et, ou, en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « intérêts ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat. Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels.

Participation dans les entreprises associées :

La participation du groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable.

V-2-2- Recours à des jugements et des estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction du groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces jugements et estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établis en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ils sont évalués de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les jugements et estimations peuvent être révisés si les circonstances sur lesquelles ils étaient fondés, évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principaux jugements et estimations significatifs faits par la direction du groupe portent notamment sur la détermination des pertes de valeur sur les actifs corporels, les actifs financiers, les écarts d'acquisition, les provisions pour litiges, les engagements de retraite, les durées des contrats de location et les impôts différés.

Les jugements et estimations utilisés sont détaillés dans les notes correspondantes.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la direction du groupe a été amenée, le cas échéant, à réviser ses estimations comptables principalement concernant les prévisions de flux qui servent de base au test de perte de valeur des actifs et à la reconnaissance des impôts différés sur déficits reportables.

A cet égard, les estimations suivantes ont été retenues sur les différentes UGT :

- Signalisation France : l'activité a été revue à la baisse ;
- ACE : il a été anticipé une activité normale ;
- Concept Urbain : une baisse d'activité a été prévue ;
- Atech : le budget d'activité démontre une progression de celle-ci ;
- M-2 : une perte d'activité a été retenue suite à la perte d'un marché.

Il demeure cependant des incertitudes sur l'activité prévisionnelle liées (1) à l'évolution de l'environnement économique général et (2) à l'évolution du risque sanitaire qui pourrait conduire, le cas échéant, à un nouveau confinement.

V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives

V-2-3-1- Présentation du bilan

Conformément à IAS 1, le groupe présente son bilan en distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courants » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euro qui est la monnaie de présentation du groupe.

Les goodwill détenus sont également convertis en euro, monnaie de présentation du groupe.

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

V-2-3-3- Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

V-2-3-4- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, ou à leur juste valeur pour celles acquises par regroupement d'entreprises, excluant les coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire.

Constructions	15 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 20 ans

La base amortissable tient compte d'une éventuelle valeur résiduelle.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tous gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

V-2-3-5- Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer la construction d'immobilisations jusqu'à leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, coûts d'emprunt, sont respectés.

V-2-3-6- Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur une durée propre à permettre son rattachement aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés. Lorsque le groupe reçoit des subventions non monétaires, l'actif et cette subvention sont comptabilisés à leur montant nominal et la subvention est rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant, par annuités constantes.

V-2-3-7- Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leurs coûts de transaction.

Les dépenses réalisées sur l'immeuble postérieurement à son acquisition, y compris les coûts de remplacement d'une partie de l'immeuble, sont comptabilisées en charge de période de manière cohérente avec l'augmentation de valeur de l'immeuble que ces dépenses engendrent.

V-2-3-8- Regroupements d'entreprises et Goodwills

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er octobre 2009.

A la date d'acquisition, c'est-à-dire à la date de prise de contrôle de l'acquise, sont comptabilisés :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris à la juste valeur
- la participation ne donnant pas le contrôle (i.e. les intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise à la date du regroupement. Ce choix s'applique à chaque regroupement d'entreprise.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

A. COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Les éventuels compléments de prix du regroupement d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date de prise du contrôle. Les ajustements de ces compléments de prix au cours du délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) s'analysent comme suit :

- si l'ajustement résulte de nouveaux éléments intervenus depuis l'acquisition, l'ajustement est enregistré en résultat,
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle, alors l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou goodwill) correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée (complément de prix inclus), augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, le cas échéant, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation antérieurement détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Si des impôts différés actifs n'ont pas été reconnus à la date d'acquisition, au motif que leur recouvrabilité était incertaine, toute comptabilisation ultérieure ou utilisation de ces impôts différés, au-delà du délai d'affectation, se fera en contrepartie du résultat (i.e. sans impact sur le montant reconnu en écart d'acquisition).

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne, et
- n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, la portion du goodwill liée à l'activité sortie est incluse dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. La quote-part du goodwill ainsi cédée est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Les compléments de prix liés aux prises de contrôle antérieures à la date de 1ère application des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées sont constatés à titre dérogatoire selon les anciennes dispositions (variations des compléments de prix constatées en écart d'acquisition).

V-2-3-9- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et celles acquises par regroupement d'entreprises à leur juste valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir paragraphe V-3, note 3 bis « Test de dépréciation des actifs incorporels et corporels »).

Un résumé des durées d'utilité les plus généralement appliquées aux immobilisations incorporelles du groupe est présenté ci-dessous :

Licences et logiciels

Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 15 ans

Brevets, etc.

Amortissement linéaire sur des durées de 10 à 20 ans

Pour ces immobilisations aucune valeur résiduelle n'est considérée.

V-2-3-10- Perte de valeur des immobilisations

V-2-3-10-1- Tests de perte de valeur des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles

Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Les tests de perte de valeur des goodwills sont réalisés au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie (UGT). Pour le secteur « Signalisation France », nous n'avons identifié qu'une seule UGT. Pour les secteurs « Activités spécialisées » et « Activités internationales » chaque entité juridique représente une UGT. Concept Urbain et Atech sont les entités juridiques testées du secteur « Activités spécialisées », M-2 et ACE sont les entités juridiques testées du secteur « Activités internationales ».

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées, à un taux calculé sur la base du coût moyen pondéré du capital, des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. Ce taux reflète les meilleures estimations du management de la valeur temps de l'argent, des risques spécifiques des actifs ou UGT ainsi que de la situation économique des zones géographiques dans lesquelles s'exerce l'activité attachée à ces actifs ou UGT.

La valeur comptable des actifs immobilisés inclut les droits d'utilisations IFRS 16 et les dettes de location afférentes sont déduites.

Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir des données budgétaires et d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives attendues.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment une projection à l'infini avec un taux de croissance.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les goodwills.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable, sans que la reprise de cette perte de valeur ne puisse être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwills sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

V-2-3-10-2- Tests de perte de valeur des immobilisations corporelles industrielles

Les immobilisations corporelles industrielles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des immobilisations corporelles industrielles du groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

V-2-3-11- Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations, ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers.

Les actifs financiers non courants sont initialement valorisés à leur juste valeur. Lorsque la juste valeur de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est constatée pour ramener la valeur nette comptable des actifs au niveau de leur juste valeur.

Conformément à IFRS 9, les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif sont analysés comme des titres disponibles à la vente et valorisés à leur juste valeur.

Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction

V-2-3-12- Stocks

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ce coût inclut les coûts de matières et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement de la production des stocks et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées du résultat consolidé.

Dépréciation des stocks :

Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

V-2-3-13- Clients et autres débiteurs

Les créances clients, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

V-2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents

Conformément à la norme IFRS 5, sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié (y compris lorsque ce plan s'inscrit dans une procédure de liquidation judiciaire). Les actifs non courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis. Lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs sont destinés à être cédés ensemble dans une transaction unique, les actifs destinés à être cédés intègrent également les actifs courants de ce groupe, et les passifs liés sont comptabilisés au passif au sein du poste « Passifs destinés à être cédés ».

V-2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

V-2-3-16- Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

V-2-3-17- Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Les provisions liées au cycle normal d'exploitation sont classées dans la catégorie des provisions courantes.

V-2-3-18- Avantages au personnel

V-2-3-18-1- Les avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres passifs courants ».

V-2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi

Selon les lois et usages de chaque pays, le groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite ou de prévoyance. En France, chaque employé du groupe bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies sous la forme d'une indemnité de fin de carrière qui est versée en une seule fois lors du départ en retraite du salarié et dont le financement est assuré par le groupe. Afin de couvrir, au moins partiellement, ses engagements, le groupe a, dans certains cas, versé à une institution externe chargée de la gestion des fonds, c'est-à-dire une compagnie d'assurances, des sommes destinées au paiement futur d'une partie des charges correspondantes.

Régimes de base :

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

Régimes à cotisations définies :

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies :

Le coût des avantages accordés lié aux régimes à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses et méthodes actuarielles sous-jacentes sont décrites dans le paragraphe V-3, note 16. Le montant comptabilisé au passif au titre d'un régime à prestations définies comprend la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre les obligations.

La valeur des engagements étant fixée à chaque fin d'exercice (soit au 30 septembre de chaque année) dans les conditions indiquées ci-dessus. Les charges comptabilisées au cours de l'exercice tiennent compte :

- des droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice, les droits étant généralement dépendants de l'ancienneté acquise dans le groupe ;
- de la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement d'une année ;
- du produit d'intérêts sur les fonds placés auprès d'une institution externe, calculé sur la base du taux d'actualisation ;
- de la reconnaissance immédiate des impacts liés à l'évolution des textes légaux et conventionnels.

Depuis le 1er octobre 2004, aucun versement n'a été effectué à une institution externe au titre des indemnités de fin de carrière.

Depuis l'application d'IAS 19 révisée les écarts actuariels liés d'une part, aux changements de certaines hypothèses, d'autre part, aux ajustements d'expérience, et enfin, aux écarts entre le produit d'intérêts et le rendement réel des fonds, sont désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global pour leur montant net d'impôt en lieu et place du résultat net.

V-2-3-19- Contrats de location

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs impayés à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain.

Le groupe applique les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros).

V-2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est reconnu lorsque le contrôle du bien ou du service a été transféré au client.

En fonction de la nature des revenus et des spécificités de chaque contrat, le transfert du contrôle a lieu à une date donnée ou de manière progressive.

La reconnaissance du chiffre d'affaires pour la vente de biens est réalisée au moment du transfert du contrôle au client.

La méthode retenue pour la comptabilisation des prestations de services est la méthode de l'avancement par les coûts, le transfert de contrôle au client ayant lieu au fur et à mesure du service vendu. Les coûts identifiés correspondent aux coûts directement identifiables concourant à la réalisation de la prestation. A noter qu'il ne s'agit pas de comptabilisation de contrats long-terme, les contrats étant signés pour une durée d'un an renouvelable.

Les montants constatés en chiffre d'affaires sont fondés sur les prix de transaction fixés aux contrats et correspondent au montant de la contrepartie que le groupe s'attend à recevoir en application des clauses contractuelles.

V-2-3-21- Frais de recherche et développement

Le groupe engage des frais de développement à travers ses services internes destinés essentiellement à la création de nouveaux produits, à l'amélioration des produits existants et au développement de projet d'études graphiques.

Les dépenses qui ne respectent pas les critères d'activation tels que définis dans IAS 38 et sont, par conséquent, inscrites en charges opérationnelles durant la période au cours de laquelle elles sont encourues.

V-2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers

Le groupe présente le compte de résultat par nature.

Résultat opérationnel courant :

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Autres produits et charges opérationnels :

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature et de montant significatif.

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

V-2-3-23- Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

V-2-3-24- Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat dilué. Le résultat par action non dilué (résultat de base par action), correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

V-2-3-25- Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3) ;
- la juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2. Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

V-3 - Notes

Note 1.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des immobilisations corporelles entre le 30 septembre 2019 et le 30 septembre 2021 :

	30/09/2019	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2020
Terrains et constructions	36 129	134	(103)	-	(629)	35 531
Installations matériels et outillages	27 269	1 616	(1 087)	-	119	27 917
Autres immobilisations corporelles	14 762	2 341	(1 159)	-	(773)	15 171
Valeur brute	78 160	4 091	(2 349)	-	(1 283)	78 619
Terrains et constructions*	18 552	977	(252)	-	(301)	18 976
Installations matériels et outillages	20 827	1 670	(1 363)	-	(82)	21 052
Autres immobilisations corporelles	10 846	968	(1 080)	-	(41)	10 693
Amortissements et dépréciations	50 225	3 615	(2 695)	-	(424)	50 721
Terrains et constructions	17 577	(843)	149	-	(328)	16 555
Installations matériels et outillages	6 442	(54)	276	-	201	6 865
Autres immobilisations corporelles	3 916	1 373	(79)	-	(732)	4 478
Valeur nette	27 935	476	346	-	(859)	27 898

* Une perte de valeur partielle de 1 500 K€ a été constatée au cours d'exercices antérieurs sur les terrains et constructions de la filiale espagnole GIRODSERVICES SL.

Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647 K€ et sur les installations et matériels pour 2 580 K€ sur le secteur de la signalisation France (voir Note 4bis). Celle-ci a fait l'objet d'une reprise au titre de l'exercice à hauteur des amortissements pratiqués.

	30/09/2020	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2021
Terrains et constructions	35 530	164	(699)	-	699	35 694
Installations matériels et outillages	27 917	683	(665)	-	(436)	27 499
Autres immobilisations corporelles	15 170	1 706	(1 926)	-	(1 275)	13 675
Valeur brute	78 617	2 553	(3 290)	-	(1 012)	76 866
Terrains et constructions*	18 977	908	(575)	-	33	19 343
Installations matériels et outillages**	21 053	4 248	(940)	-	(994)	23 367
Autres immobilisations corporelles	10 690	958	(1 838)	-	(413)	9 397
Amortissements et dépréciations	50 720	6 114	(3 353)	-	(1 374)	52 107
Terrains et constructions	16 553	(744)	(124)	-	666	16 351
Installations matériels et outillages	6 864	(3 565)	275	-	558	4 132
Autres immobilisations corporelles	4 480	748	(88)	-	(862)	4 278
Valeur nette	27 897	(3 561)	63	-	362	24 761

* Une perte de valeur partielle de 1 500 K€ a été constatée au cours d'exercices antérieurs sur les terrains et constructions de la filiale espagnole GIRODSERVICES SL.

Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647 K€ et sur les installations et matériels pour 2 580 K€ sur le secteur de la signalisation France (voir Note 4bis). Celle-ci a fait l'objet d'une reprise au titre de l'exercice à hauteur des amortissements pratiqués et des valeurs vénales mises à jour suite aux nouvelles expertises immobilières réalisées sur les constructions.

**Une perte de valeur supplémentaire a été constatée sur les actifs du secteur de la signalisation France au 30 septembre 2021 à hauteur de 2 600 K€ (voir Note 4bis) sur les installations, matériels et outillages.

Une dépréciation exceptionnelle du site EBusiness a été constatée à la clôture de l'exercice à hauteur de 97 K€.

b) Subventions liées à des immobilisations corporelles

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en produits différés et représentent un montant de 501 K€.

Au cours de l'exercice, une subvention de 295 K€ a été accordée par l'Etat dans le cadre du plan de relance, en faveur des investissements.

A la date de clôture, toutes les subventions comptabilisées satisfont aux critères d'attribution et il n'existe pas de risque de remboursement.

c) Immobilisations acquises par voie de location financement

Les biens pris en location sont pour l'essentiel du matériel industriel et du matériel roulant. Depuis l'exercice 2019/2020 et suite à l'application d'IFRS 16, cette information ne recense que les immobilisations acquises par voie de location financement pour lesquelles il n'existe plus de dettes de loyer mais dont l'amortissement se poursuit selon IAS 17.

Immobilisation	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
30/09/2019	3 641	3 039	602
30/09/2020	3 203	2 983	220
30/09/2021	1 750	1 557	193

Note 2.- Immeuble de placement

	30/09/2021	30/09/2020
Solde au début de l'exercice	336	336
Augmentations		
Résultat net d'ajustement à la juste valeur		
Solde en fin d'exercice	336	336

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une promesse de vente en date du 5 novembre 2021 moyennant le prix de 700 K€ hors frais et débours.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Le montant des produits locatifs constatés en résultat (dans le poste Produit des activités courantes) au titre de l'exercice 2020/2021 se chiffre à 16 K€ contre 24 K€ pour l'exercice précédent.

L'immeuble de placement a occasionné des charges opérationnelles directes (réparations et maintenance) au cours de l'exercice 2020/2021 à hauteur de 17 K€. Celles-ci étaient nulles au titre de l'exercice 2019/2020.

Note 3.- Droits d'utilisations

	30/09/2019	Transition IFRS 16	Acquisition Amort. Dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2020
Biens immobiliers	-	2 368	1 989	-	-	(17)	4 340
Véhicules de tourisme	-	691	420	-	-	(3)	1 108
Matériels de transport	-	103	-	-	-	-	103
Matériels informatiques	-	13	-	-	-	-	13
Autres actifs incorporels	-	1 064	-	-	-	-	1 064
Valeurs brutes	-	4 239	2 409	-	-	(20)	6 628
Biens immobiliers	-	(161)	(828)	-	-	4	(985)
Véhicules de tourisme	-	-	(367)	-	-	1	(366)
Matériels de transport	-	(2)	(25)	-	-	-	(27)
Matériels informatiques	-	-	(4)	-	-	-	(4)
Autres actifs incorporels	-	(44)	(71)	-	-	-	(115)
Amortissements/Dépréciations	-	(207)	(1 295)	-	-	5	(1 497)
Valeurs nettes	-	4 032	1 114	-	-	(15)	5 131

	30/09/2020	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2021
Biens immobiliers	4 340	348	(418)	(3)	4 267
Véhicules de tourisme	1 108	473	(277)	2	1 306
Matériels de transport	103	1	(67)	-	37
Matériels informatiques	13	-	(6)	-	7
Autres actifs incorporels	1 064	2 187	-	-	3 251
Valeurs brutes	6 628	3 009	(768)	(1)	8 868
Biens immobiliers	(985)	(1 030)	-	2	(2 013)
Véhicules de tourisme	(366)	(526)	260	(1)	(633)
Matériels de transport	(27)	(13)	15	-	(25)
Matériels informatiques	(4)	(4)	6	-	(2)
Autres actifs incorporels	(115)	(169)	-	-	(284)
Amortissements/Dépréciations	(1 497)	(1 742)	281	1	(2 957)
Valeurs nettes	5 131	1 267	(487)	-	5 911

Note 4.- Goodwills et Immobilisations incorporelles

Les Goodwills et les immobilisations incorporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des goodwills du 30 septembre 2019 au 30 septembre 2021

	30/09/2019	Acquisition Perte de valeur	Cession	30/09/2020
Signalisation France	397	-	-	397
Sociétés spécialisées	6 701	-	-	6 701
Activités internationales	2 816	-	-	2 816
Valeur brute	9 914	-	-	9 914
Signalisation France	397	-	-	397
Sociétés spécialisées	2 872	-	-	2 872
Activités internationales	648	1 120	-	1 768
Perte de valeur	3 917	1 120	-	5 037
Signalisation France	-	-	-	-
Sociétés spécialisées**	3 829	-	-	3 829
Activités internationales***	2 168	(1 120)	-	1 048
Valeur nette	5 997	(1 120)	-	4 877

* Perte de valeur sur M-2 au titre de l'exercice

** Atech : 1 793 K€, Concept : 2 036 K€

*** Belgique : 890 K€, Roumanie : 158 K€

	30/09/2020	Acquisition Perte de valeur	Cession	30/09/2021
Signalisation France	397	-	-	397
Sociétés spécialisées	6 701	-	-	6 701
Activités internationales	2 816	-	-	2 816
Valeur brute	9 914	-	-	9 914
Signalisation France	397	-	-	397
Sociétés spécialisées	2 872	-	-	2 872
Activités internationales	1 768	-	-	1 768
Perte de valeur	5 037	-	-	5 037
Signalisation France	-	-	-	-
Sociétés spécialisées*	3 829	-	-	3 829
Activités internationales**	1 048	-	-	1 048
Valeur nette	4 877	-	-	4 877

* Atech : 1 793 K€, Concept : 2 036 K€

** Belgique : 890 K€, Roumanie : 158 K€

b) Variation des immobilisations incorporelles :

	30/09/2019	Acquisition Perte de valeur	Cession	Variations de changes et autres	30/09/2020
Concessions, brevets, licences	2 738	9	(9)	(1 066)	1 672
Autres immobilisations incorporelles	1 967	1 166	(5)	313	3 441
Valeur brute	4 705	1 175	(14)	(753)	5 113
Concessions, brevets, licences	1 467	148	(8)	(2)	1 605
Autres immobilisations incorporelles	1 492	137	(5)	(45)	1 579
Perte de valeur	2 959	285	(13)	(47)	3 184
Concessions, brevets, licences	1 271	(139)	(1)	(1 064)	67
Autres immobilisations incorporelles	475	1 029	-	358	1 862
Valeur nette	1 746	890	(1)	(706)	1 929

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations incorporelles prises en crédit-bail et retraitées selon IAS 17 jusqu'au 30 septembre 2019, remplacée par IFRS 16 à compter de l'exercice 2019/2020 et présentées dans les droits d'utilisation.

	30/09/2020	Acquisition Perte de valeur	Cession	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2021
Concessions, brevets, licences	1 672	70	(117)	-	1 625
Autres immobilisations incorporelles	3 441	2 339	(4)	(314)	5 462
Valeur brute	5 113	2 409	(121)	(314)	7 087
Concessions, brevets, licences	1 605	51	(117)	(1)	1 538
Autres immobilisations incorporelles	1 579	105	(4)	-	1 680
Perte de valeur	3 184	156	(121)	(1)	3 218
Concessions, brevets, licences	67	19	-	1	87
Autres immobilisations incorporelles	1 862	2 234	-	(314)	3 782
Valeur nette	1 929	2 253	-	(313)	3 869

Note 4 bis – Test de perte de valeur des actifs incorporels et corporels

Les tests de perte de valeur sont réalisés tels que décrits dans la note V-2-3-10-1- Tests de perte de valeur des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles :

- au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie qui regroupe l'ensemble des sociétés du secteur d'activité « Signalisation France »,
- au niveau de chaque société pour les secteurs « Sociétés spécialisées » et « Activités internationales ».

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de perte de valeur des goodwill et des actifs corporels sont les suivantes :

	30/09/2021	30/09/2020
Taux d'impôt sur les sociétés en France et Belgique*	De 25 % à 26.5 %	De 25 % à 34 %
Taux d'impôt sur les sociétés en Lettonie	20 %	20 %
Taux de croissance à l'infini	De 1.5 % à 2.0 %	De 1.5% à 2.0 %
Taux d'actualisation en France	De 8.5 % à 9.0 %	8.5 %
Taux d'actualisation en Lettonie	9.5 %	9.5 %

*Le taux d'impôt retenu pour les sociétés françaises évolue de 26.5 % à 25 % en fonction des années de réalisation du flux de trésorerie. Concernant notre filiale belge, le taux est de 25 % à compter de 2022.

La valeur recouvrable des actifs a été déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels (actualisés) après impôt sur une période de cinq ans (sauf activité Signalisation France, voir ci-après).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

A fin septembre 2021, les calculs pratiqués ont amené à constater une perte de valeur des immobilisations corporelles de l'UGT « Signalisation France » à hauteur de 2 600 K€.

UGT Signalisation France :

Les hypothèses retenues pour définir les actifs à tester sont les suivantes :

- la valeur des immobilisations corporelles nettes a été retraitée afin de n'intégrer dans la base test que les bâtiments pour lesquels aucun projet de cession n'est envisagé. Cette hypothèse a été retenue compte tenu de la possibilité d'exercer l'activité des filiales dans des bâtiments dont le groupe ne serait pas propriétaire, mais locataire, et du projet de céder certains d'entre eux pour redimensionner l'immobilier des filiales à leurs nouveaux besoins.

- les analyses réalisées sur la valorisation du parc immobilier ont révélé des moins-values pour un montant de 252 K€. Ces moins-values sont correctement provisionnées dans les comptes.

Les prévisions de flux ont été revues selon les estimations comptables décrites dans la note V-2-2- Recours à des jugements et des estimations. Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel, sont les suivantes :

- Le test de perte de valeur est basé sur une projection de résultat de 10 ans, pour tenir compte de toutes les économies fiscales relatives à l'amortissement de l'ERP qui sera mis en service par l'UGT en 2023. Toutefois, aucune croissance supérieure à l'inflation ni aucune amélioration de marge n'ont été prises en compte au-delà de la 5^{ème} année du business plan par mesure de prudence.

- le chiffre d'affaires projeté à horizon 2032 est de 78 M€ contre un chiffre d'affaires réalisé de 64 M€ à fin septembre 2021. Cette prévision à 10 ans a été réduite par rapport à celle effectuée dans le test de l'exercice 2019/2020 car il était fixé à 82 M€.

- le taux d'EBE projeté à terme est de 9.4 % du chiffre d'affaires, prenant en compte l'impact du retraitement IFRS 16 ainsi qu'une estimation des futurs loyers des filiales dont l'immobilier serait cédé (contre 5.4 % en réel à fin septembre 2021). La détermination de ce taux avant l'impact du retraitement IFRS 16 est ramené à 7.2%. Seul ce taux est comparable avec celui retenu au titre du test de l'exercice 2019/2020, qui était de 8.5% du chiffre d'affaires.

- le taux d'actualisation a été porté de 8.5 % à 9 % au titre du test effectué au 30 septembre 2021 pour tenir compte de l'accroissement du degré d'incertitudes sur les prévisions.

La crise sanitaire de la Covid-19 n'a pas d'impact connu à ce jour sur nos budgets prévisionnels.

Le test de perte de valeur réalisé laisse apparaître une perte de valeur sur les immobilisations corporelles rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie d'un montant de 2 600 K€ affectée au poste installations et outillages.

Pour mémoire, une perte de valeur avait déjà été constatée au 30 septembre 2018, sur les immobilisations incorporelles et corporelles rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie d'un montant total de 2 873 K€ : (293 K€ sur le goodwill, et 2 580 K€ sur le poste installations et outillages) qui s'ajoutait à une dépréciation de 647 K€ du parc immobilier. Cette précédente perte de valeur a été reprise au 30 septembre 2021 à hauteur des amortissements pratiqués durant l'exercice 2021 soit 332 K€ pour les immobilisations corporelles rattachées à cette Unité Génératrice de Trésorerie et 119 K€ pour le parc immobilier, soit une reprise totale de 451 K€. La reprise au 30 septembre 2020 était de 559 K€.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

A titre indicatif, une variation des paramètres de calcul conduirait aux dépréciations suivantes :

	Variation	Dépréciation
Taux d'actualisation	+ 0.5 point	5 872
	- 0.5 point	0
Taux de marge projeté à l'infini EBE/CA	+ 1.0 point	0
	- 1.0 point	8 747
Taux de croissance	+ 1.0 point	0
	- 1.0 point	5 078

UGT Concept urbain :

Concernant l'entité CONCEPT URBAIN, la modification des hypothèses de calcul (hausse du taux d'actualisation de 0.5 point, baisse du taux de croissance à l'infini à 1 % et baisse du taux EBE/Chiffre d'affaires de 1 point), engendrerait la nécessité de déprécier le goodwill des montants suivants :

A titre indicatif, effets des variations d'hypothèse : Montant de la dépréciation engendrée

En k€	Taux de croissance à l'infini ramené à 1 %	Diminution de 1 point du taux de marge EBE/CA	Augmentation du taux d'actualisation de 0.5 point
CONCEPT URBAIN	18	90	9

UGT ATECH :

Pour l'entité ATECH, la modification des hypothèses de calcul (baisse du taux de marge de 1 point) rendrait nécessaire la dépréciation du goodwill à hauteur de 329 K€.

Concernant les autres goodwills, la sensibilité du résultat des calculs aux hypothèses clés (hausse du taux d'actualisation de 0.5 point, baisse du taux de marge à terme EBE/Chiffre d'affaires de 1 point ou baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point), n'impliquerait pas de dépréciation supplémentaire.

Note 5.- Actifs financiers non courants

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants valorisés au coût amorti correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Pour les titres de participations et les créances rattachées à des participations de sociétés en liquidation, la juste valeur a été considérée nulle, au regard des perspectives de recouvrement de ces actifs, ce qui explique, pour l'essentiel, la dépréciation existante au 30 septembre 2021.

L'ensemble des sociétés non consolidées ne contribue pas au chiffre d'affaires du groupe et très peu au bilan consolidé.

Les actifs financiers non courants du groupe s'analysent comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020
Actifs financiers disponibles à la vente	-	17
Créances rattachées à des participations	-	29
Autres actifs financiers	411	1 143
Actifs financiers non courants	411	1 189
Dépréciation	(33)	(33)
Actifs financiers non courants	378	1 156

Les autres actifs financiers de nature commerciale ont été reclassés en autres actifs non courants au titre de l'exercice pour 730 K€.

Au 30 septembre 2021, les actifs financiers disponibles à la vente, constitués par des titres de sociétés non consolidées par le groupe, sont nuls suite à la liquidation de la SCI SEMAPHORE DU GRAND COMBEAU en date du 31 décembre 2020 :

	30/09/2021	30/09/2021	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Autres	-	-	-	17	-	17
Total	-	-	-	17	-	17

La quote-part revenant au groupe, des résultats et des capitaux propres des sociétés non consolidées, s'analyse comme suit au titre du précédent exercice :

	30/09/2021	30/09/2021	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances rattachées						
Autres				29		29
Total	-	-	-	29	-	29
Dépôts et cautionnements				369		369
Autres créances immobilisées				735		735
Prêts				6		6
Autres titres immobilisés				33	33	0
Total	-	-	-	1 143	33	1 110
Autres actifs financiers	-	-	-	1 172	33	1 139

Note 6.- Participation dans les entreprises associées

Au 30 septembre 2021, le groupe détient des participations dans deux bureaux d'étude en signalisation routière et signalétique :

- 49 % dans la société AMOS
- 49.9 % dans la société Dominique Defrain Signalisation Routière (DDSR). Le tableau suivant résume les informations financières concernant la participation dans Dominique Defrain Signalisation Routière et AMOS (données chiffrées du bilan et du compte de résultat multipliées par le taux de participation du groupe).

Entreprises associées	DDSR	DDSR	Amos	Amos
	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020
Actifs	105	102	35	36
Dettes et provisions risques	21	22	13	17
Actifs nets	84	80	21	18
Produits des activités ordinaires	109	127	65	69
Résultats	5	18	3	7
Valeur comptable de la participation	82	68	21	18

Ces participations ne sont pas cotées.

Note 7.- Autres actifs non courants

	30/09/2021	30/09/2020
Créances clients et comptes rattachés non courants	1 865	-
Créances fiscales non courantes	730	-
Autres actifs non courants	202	309
Actifs financiers non courants	2 797	309

A.
COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS

Les créances clients non courantes sont relatives aux retenues de garantie dont l'échéance est supérieure à un an. Les créances fiscales non courantes correspondent au CICE recouvrable à plus d'un an.

Note 8.- Stocks

Les stocks détenus par le groupe s'analysent comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020
Matières premières	10 902	7 901
Encours de biens	3 500	3 777
Produits intermédiaires et finis	551	1 389
Marchandises	1 851	1 696
Total	16 804	14 763
Dépréciation	(771)	(851)
Valeur nette des stocks et encours	16 033	13 912

Note 9.- Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs nets s'analysent comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020
Créances clients et autres débiteurs	24 415	25 764
Dépréciation	(1 538)	(1 422)
Valeur nette des créances clients et autres débiteurs	22 877	24 342

Pour les transactions concernant les parties liées, se référer au paragraphe « V-5- Informations relatives aux parties liées ».

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 90 jours.

Au 30 septembre 2021, les créances clients d'une valeur nominale de 1 538 K€ ont été totalement dépréciées.

Les mouvements de ces dépréciations des créances se détaillent comme suit :

Créances dépréciées individuellement	
Au 30 septembre 2019	1 095
Dotation de l'année	458
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(30)
Reprises non utilisées	(85)
Reclassement	3
Mouvement de périmètre	-
Ecart de conversion	(19)
Au 30 septembre 2020	1 422
Dotation de l'année	259
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(112)
Reprises non utilisées	(31)
Correction N-1	-
Mouvement de périmètre	-
Ecart de conversion	-
Au 30 septembre 2021	1 538

Toutes les dépréciations de créances correspondent à des analyses individuelles.

L'échéancier des créances est résumé ci-après :

	Total	Non échues	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	De 90 à 120 jours	Plus de 120 jours
30/09/2020	24 342	19 220	1 791	1 222	470	312	1 327
30/09/2021	22 877	18 227	1 608	1 052	370	295	1 326

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significative. Les créances très anciennes ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas qui n'a pas amené à constater une dépréciation particulière. Il s'agit de créances vis-à-vis de collectivités publiques ou d'entreprises très solvables.

Note 10.- Actifs d'impôts exigibles et autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020
Créances fiscales d'impôts sur les bénéficiaires	213	212
Total actifs d'impôts exigibles	213	212
Avances, et acomptes sur commandes en cours	255	428
Créances sociales	199	166
Créances fiscales*	1 957	3 461
Créances sur cession d'actif	-	-
Débiteurs divers**	1 435	243
Charges constatées d'avance	1 182	1 011
Total des autres actifs courants	5 028	5 309

* Le poste créances fiscales comprend la créance CICE remboursable à moins d'un an pour 981 K€.

** Le poste débiteurs divers comptabilise la somme de 1.2 M€ versée suite à la mesure de saisie administrative à tiers détenteur par le conseil départemental de Savoie.

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres actifs courants correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 11.- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du groupe comprennent :

	30/09/2021	30/09/2020
Comptes bancaires et caisses	3 854	4 770
Autres valeurs mobilières de placements	505	2 559
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 359	7 329
Concours bancaires courants	(22)	(297)
Solde de la trésorerie nette	4 338	7 032
Comptes bancaires et caisses reclassés en actifs destinés à être cédés	-	-
Concours bancaires courants reclassés en passifs afférents aux actifs destinés à être cédés	-	-
Solde trésorerie repris pour le calcul des flux de trésorerie	4 338	7 032

A.
COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées de parts de SICAV monétaires euros qui sont liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumises à un risque négligeable de variation de valeur.

Note 12.- Capital émis et réserves

Le capital est composé de 1 032 500 actions de 13 € nominal, entièrement libérées au 30 septembre 2021.

Au cours de l'exercice 2012/2013, un contrat de rachat d'actions en vue de leur annulation a été mis en place, ainsi qu'un contrat d'animation destiné à faciliter la liquidité du titre.

La mise en place de ces contrats et leurs modalités d'application (cours maximum d'achat et pourcentage de détention) sont autorisées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

	Rachat pour annulation	Contrat de liquidité	Total
Au 30 septembre 2020	106 592	2 051	108 643
Annulation pour réduction de capital	(106 562)	-	(106 562)
Variations	7 346	(1 080)	6 266
Au 30 septembre 2021	7 376	971	8 347

Le 10 décembre 2020, la société Signaux GIROD a procédé à une réduction de capital de 1 385 306 € par annulation de 106 562 actions propres. Par conséquent, le capital social de la société Signaux GIROD a été ramené à 13 422 500 €.

Note 13.- Emprunts portant intérêt

Détail des emprunts :

Emprunts et dettes financières courantes	30/09/2021	30/09/2020
Part des emprunts à moins d'un an	4 160	4 622
Dettes financières diverses à moins d'un an	135	156
Concours bancaires courants	22	297
Total	4 317	5 075
Emprunts et dettes financières non courantes	30/09/2021	30/09/2020
Part des emprunts à plus d'un an	6 353	6 338
Dettes financières diverses à plus d'un an	310	242
Total	6 663	6 580

Echéanciers de remboursement des emprunts non courants :

	30/09/2021	30/09/2021	30/09/2021	30/09/2020
	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Part des emprunts à plus d'un an	5 797	556	6 353	6 338
Dettes financières diverses à plus d'un an	306	4	310	242
Total	6 103	560	6 663	6 580

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des emprunts portant intérêt correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Certains emprunts à long et moyen terme ont été contractés par des filiales étrangères du groupe dans leur devise locale.

La répartition des emprunts en fonction des devises est la suivante :

Emprunts et dettes financières non courants et courants	30/09/2021	30/09/2020
Emprunt en Forint Hongrois - HUF	20	23
Emprunt en Couronne Tchèque - CZK	367	146
Emprunt en Devise Roumaine - RON	14	56
Emprunt en Devise Marocaine - MAD	-	-
Emprunt en Sol Péruvien - PEN	189	165
Emprunt en Peso Colombien - COP	103	-

Certains emprunts souscrits par le groupe sont soumis à des « covenants », susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 960 K€ à fin septembre 2021 (contre 1 270 K€ au 30 septembre 2020).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre. Au 30 septembre 2021, le groupe respectait ces ratios financiers.

Note 14.- Dettes de location

Dettes de location - non courantes	30/09/2021	30/09/2020
Solde à l'ouverture	3 679	-
Impact à la date de transition	0	3 654
Augmentation	2 868	2 409
Diminution	(2 124)	(1 221)
Reclassement	(294)	(1 152)
Ecart de conversion	-	(11)
Solde à la clôture	4 129	3 679

Dettes de location - courantes	30/09/2021	30/09/2020
Solde à l'ouverture	1 450	-
Impact à la date de transition	-	302
Augmentation	11	-
Diminution	(81)	-
Ecart de conversion	-	(5)
Reclassement	293	1 152
Solde à la clôture	1 673	1 450

	30/09/2021	30/09/2021	30/09/2021	30/09/2020
	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Dettes de location - non courantes	4 129	-	4 129	3 679
Total	4 129	-	4 129	3 679

Note 15.- Provisions

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

Provisions au 30 septembre 2021 et au 30 septembre 2020

	30/09/2021	30/09/2020
Provisions non courantes		
Risques et charges	369	226
Total des provisions non courantes	369	226
Provisions courantes		
Risques et charges divers	878	1 030
Total des provisions courantes	878	1 030

Variation des provisions du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021

Provisions non courantes	Solde au 30/09/2020	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecart de conversion	Solde au 30/09/2021
				Provision utilisée	Provision non utilisée		
Risques et charges	226		228	(86)		1	369
Total des provisions non courantes	226		228	(86)		1	369

Ces provisions sont relatives à des risques éventuels.

Concernant les provisions liées à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à mars 2006 :

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Dans ce cadre, le solde de provision pour risque en début d'exercice s'élève à 72 K€. Une dotation complémentaire de 228 K€ a été comptabilisée au cours de cet exercice sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe. Le solde de provision restant au 30 septembre 2021 correspondant à ces litiges, s'élève à 300 K€.

Cette estimation découle de l'approche suivante :

- Lorsque le groupe a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, une provision a été comptabilisée pour le montant de la condamnation ou de la transaction prévue.
- En l'absence de jugement ou de négociation en cours, la provision a été déterminée sur la base d'un rapport d'expert mandaté par le groupe.
- Dans un cas particulier, le tribunal a eu recours à un expert indépendant pour évaluer le préjudice. Cet expert a remis son rapport au tribunal. Signaux Girod conteste les calculs effectués par cet expert et a donc retenu la valorisation du préjudice réalisée par son expert (dont le montant est significativement inférieur) pour l'estimation de la provision.

Les autres provisions non courantes correspondent à la perte de valeur d'actifs non courants.

Provisions courantes	Solde au 30/09/2020	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Reclassement	Ecart de conversion	Solde au 30/09/2021
				Provision utilisée	Provision non utilisée			
Risques et charges	1 030	-	332	(27)	(456)	-	(1)	878
Total des provisions courantes	1 030	-	332	(27)	(456)	-	(1)	878

Ces provisions concernent principalement les médailles du travail (132 K€) et des litiges à l'égard du personnel (620 K€). Elles ont été estimées dossier par dossier, en prenant en compte l'avis des conseils de la société sur les dossiers concernés. Les litiges pour lesquels le risque éventuel ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, eu égard à la complexité des dossiers et/ou à l'avancement des procédures, ne sont pas provisionnés et sont décrits en tant que « risques éventuels » au chapitre V-4 alinéa g, ci-après.

Note 16.- Retraites et assimilés

Les principes généraux appliqués conformément à la norme IAS 19 révisée sont présentés ci-après :

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global. La méthode de calcul des engagements est identique à celle appliquée avant la mise en œuvre de la norme révisée.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.

Les impacts des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Aucune modification de régime n'est intervenue au 30 septembre 2021.

La notion de rendements attendus sur les actifs est abandonnée au profit de celle de Produit d'intérêts sur les actifs, calculé sur la base du taux d'actualisation.

	Solde au 30/09/2020	Ecart actuariel	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde au 30/09/2021
				Utilisées	Non Utilisées	
Avantages postérieurs à l'emploi	2 818	103	54	-	(53)	2 922
Total passifs liés aux avantages au personnel	2 818	103	54	-	(53)	2 922

Les droits de l'année sont enregistrés en charges pour un montant brut de 54 K€ (avant impôts différés) et les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global pour un montant de 103 K€ (avant impôts différés) au 30 septembre 2021.

	30/09/2021	30/09/2020
Valeur actualisée de l'obligation	3 094	3 068
Juste valeur des actifs du régime	(172)	(250)
Passif enregistré au bilan	2 922	2 818

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2019/2020 et 2020/2021, se déclinent ainsi :

	30/09/2021	30/09/2020
Taux d'actualisation	0.88 %	0.59 %
Hypothèse de taux de progression des salaires	2.00 %	2.00 %
Taux de turnover	4.20 %	4.20 %
Age de départ	62 ans	62 ans

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2021.

Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

Evolution de la dette actuarielle

	30/09/2021
Dette actuarielle en début d'exercice	2 818
Coût des services rendus	211
Charge d'intérêt sur l'engagement	18
Prestations versées	(131)
Impact des modifications de régime	(97)
Acquisitions/cessions de filiales	0
Réduction (licenciements)	0
(Perte)/gains actuariels dus à l'expérience	176
(Perte)/gains actuariels dus aux changements d'hypothèses	(73)
Dette actuarielle en fin d'exercice	2 922

Note 17.- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs de la société s'analysent comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 508	8 499
Total	8 508	8 499

Note 18.- Autres Passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante :

	30/09/2021	30/09/2020
Avances sur commandes	400	373
Dettes fiscales et sociales	4 829	4 887
Autres dettes	385	514
Produits constatés d'avance	998	554
Total	6 612	6 328

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 19.- Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le groupe (établies selon le référentiel IFRS).

La performance de chaque secteur opérationnel est évaluée sur la base du compte de résultat et est mesurée de manière cohérente avec le résultat opérationnel courant dans les états financiers consolidés.

Le financement du groupe (y compris les charges et les produits financiers) et les impôts sur les bénéfices sont traités au niveau du groupe et ne sont pas alloués aux secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels du groupe ont été déterminés en fonction du type d'activité réalisée, et du secteur géographique.

Les secteurs opérationnels du groupe sont :

Signalisation France
Sociétés spécialisées
Activités internationales

La signalisation France regroupe les activités suivantes :

Signalisation verticale, fourniture, pose et maintenance ;
Signalisation horizontale et aménagement de chaussées, fourniture et application ;
Prestation de services en signalisation de chantier.

L'activité de fourniture est globalement réalisée par Signaux Girod SA grâce à son usine de production de Bellefontaine, et les prestations sont effectuées par les filiales et leurs implantations sur tout le territoire national.

Les sociétés spécialisées regroupent notamment :

Mobilier urbain végétalisé, fabrication et vente – Activité de la société ATECH ;
Mobilier urbain non publicitaire, fabrication et vente – Activité de la société Concept Urbain ;

Les activités internationales regroupent les activités exercées par les filiales internationales du groupe :

Signalisation verticale, fourniture et pose ;
Signalisation horizontale, application ;
Mobilier urbain non publicitaire, vente, installation et maintenance.

La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

A- Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteurs d'activité se répartissent de la manière suivante :

30/09/2020	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	59 185	7 725	19 856		86 766
Inter secteurs	439	1 112	348	(1 899)	-
Chiffre d'affaires total	59 624	8 837	20 204	(1 899)	86 766
Résultat opérationnel courant	(2 330)	368	(2 216)		(4 178)
Résultat opérationnel	(2 076)	370	(3 327)		(5 033)

30/09/2021	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	63 534	8 669	22 567		94 770
Inter secteurs	512	968	216	(1 696)	-
Chiffre d'affaires total	64 046	9 637	22 783	(1 696)	94 770
Résultat opérationnel courant	(511)	377	1 087		953
Résultat opérationnel	(2 481)	385	876		(1 220)

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

B- Bilan consolidé

La répartition des actifs et passifs sectoriels est la suivante :

	Signalisation France		Sociétés Spécialisées		Activités internationales		Ecart secteur inter		Ensemble du Groupe	
	Sept. 2021	Sept. 2020	Sept. 2021	Sept. 2020	Sept. 2021	Sept. 2020	Sept. 2021	Sept. 2020	Sept. 2021	Sept. 2020
Actifs sectoriels										
Actifs non courants	22 888	22 381	7 551	7 941	12 593	11 400	-	-	43 032	41 722
Actifs courants	34 779	36 799	4 850	4 726	12 934	12 867	(4 050)	(3 289)	48 513	51 104
Autres actifs non affectés	(176)	(99)	176	99	43	46	-	-	43	46
Actifs des activités destinées à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs sectoriels	57 490	59 081	12 577	12 767	25 570	24 313	(4 050)	(3 289)	91 588	92 872
Passifs sectoriels										
Passifs non courants	9 270	7 806	2 253	2 515	2 628	2 982	-	-	14 151	13 302
Passifs courants	13 174	13 853	2 362	2 558	10 575	9 247	(4 017)	(3 234)	22 094	22 423
Autres passifs non affectés	(17)	90	197	81	294	291	-	-	473	462
Passifs des activités destinées à être cédées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total passifs courants et non courants	22 427	21 749	4 812	5 154	13 496	12 520	(4 017)	(3 234)	36 719	36 187
Acquisition d'actifs non courants	3 880	3 308	195	959	887	999	-	-	4 962	5 266

Note 20.- Charges de personnel

L'effectif moyen du groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	30/09/2021	30/09/2020
Cadres et agents de maîtrise	195	215
Ouvriers et employés	594	573
Total	789	788
Signalisation France	507	515
Sociétés spécialisées	56	55
Activités internationales	226	218
Total	789	788

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	30/09/2021	30/09/2020
Salaires et traitements	23 540	22 705
Charges salariales et patronales*	9 444	9 119
Total des charges de personnel	32 984	31 824

Note 21.- Frais de recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des services internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la SA Signaux Girod, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 306 K€ pour l'exercice 2020/2021 contre 309 K€ pour l'exercice 2019/2020.

Note 22.- Amortissements, dépréciations et pertes de valeurs

	30/09/2021	30/09/2020
Amortissements des immobilisations incorporelles	154	284
Amortissements des immobilisations corporelles	3 419	3 616
Pertes de valeur	-	-
Total amortissements et pertes de valeur	3 573	3 900
Dotations et reprises provision pour risque et charge et pour dépréciations	1 664	1 861
Total amortissements, dépréciations et pertes de valeur	5 237	5 761

Note 23.- Autres produits et charges d'exploitation

Les produits et charges d'exploitation se répartissent comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020
Subventions d'exploitation	231	42
Production immobilisée	1 180	1 287
Autres produits et charges	(190)	289
Total autres produits et charges d'exploitation	1 221	1 618

Note 24.- Autres produits et charges opérationnels

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

	30/09/2021	30/09/2020
Perte de valeur sur goodwill du secteur Activités internationales	-	(1 120)
Perte de valeur sur goodwill du secteur Signalisation France	(2 600)	-
Total des pertes de valeur sur goodwill	(2 600)	(1 120)
Perte de valeur sur actifs non courants	(97)	-
Total des pertes de valeur	(97)	(1 120)
VNC des immo. incorp. cédées	-	-
Valeur nette comptable des immobilisations sorties	(420)	(203)
Produits sur cession d'immobilisations	1 221	226
Résultat net sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	801	23
Résultat sur cession de titres de participations non consolidés	(17)	(7)
Charges exceptionnelles indemnités versées pour autres litiges	(418)	(159)
Charges exceptionnelles indemnités versées pour préjudices clients	(202)	(265)
Dotations et reprise exceptionnelle immobilisation corporelle et incorporelle	451	559
Dotations et reprise de provision nette pour litige liée à la concurrence*	(228)	227
Dotations et reprise provision nette pour autres litiges	150	(243)
Autres	(13)	130
Total des autres produits et charges opérationnels	524	265

*Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Au titre de l'exercice, dans le cadre de la saisie arrêt intervenue, une provision complémentaire a été constatée pour un montant de 228 K€.

Note 25.- Coût de l'endettement financier net

	30/09/2021	30/09/2020
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9	1
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	(186)	(229)
Coût de l'endettement financier net	(177)	(228)

Note 26.- Autres produits et charges financiers

	30/09/2021	30/09/2020
Gains nets de change	(194)	(140)
Variation de juste valeur des actifs financiers	381	2
Total des autres produits et charges financiers	187	(138)

Note 27.- Charge d'impôt

La charge d'impôt pour les exercices clos les 30 septembre 2021 et 2020 est principalement composée de :

	30/09/2021	30/09/2020
Charge d'impôt exigible	227	121
Charge d'impôt différée	43	(268)
Charge d'impôt consolidée	270	(147)

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant pour les exercices clos les 30 septembre 2021 et 2020 :

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

	30/09/2021	30/09/2020
Résultat net avant impôt	(1 201)	(5 375)
Taux d'imposition du Groupe	28,00%	28,00%
Charge d'impôt théorique	336	1 505
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus		
- Activation de déficits antérieurs non reconnus		
- Pertes de l'exercice non activées	(286)	(1 047)
- Autres différences permanentes*	(321)	(311)
Charge réelle d'impôt	(270)	147

Actifs et passifs d'impôt différés

	30/09/2021	30/09/2020
Impôts différés actifs		
Provisions fiscalement réintégrées	6	11
Provisions complémentaires pour avantage au personnel	730	704
Provision dépréciation des actifs immobilisés	-	-
Déficits fiscaux reportables*	1 647	1 647
Autres différences	292	186
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	(2 632)	(2 503)
Total	43	46
Impôts différés passifs		
Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations**	2 401	2 482
Autres différences	704	478
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	(2 632)	(2 503)
Total	473	458
Position nette d'impôts différés	(430)	(412)

*les déficits fiscaux reportables ont été activés sur la base d'hypothèses de résultats futurs attendus.

**Le poste « Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations » comprend notamment le retraitement des provisions pour amortissements dérogatoires constatées dans les sociétés françaises pour un montant de 2 326 K€.

Au 30 septembre 2021, les impôts différés actifs au bilan consolidé du groupe s'élèvent à 43 K€ alors que les impôts différés passifs s'élèvent à 473 K€. Dans le cadre de la reconnaissance des impôts différés, ceux-ci sont comptabilisés en net par entité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs d'impôts différés sont enregistrés si la récupération est jugée probable. Au 30 septembre 2021, les déficits reportables activés concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 6 587 K€ sur un total de déficits fiscaux reportables de 13 172 K€. Ainsi, la position nette d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale français s'élève à 430 K€ d'impôts différés passifs.

Ces impôts différés actifs sont comptabilisés au bilan du groupe pour un montant que le groupe estime être en mesure de recouvrer dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, avant l'expiration éventuelle des déficits pour la part des impôts différés actifs liés à des déficits fiscaux reportables. Néanmoins, le groupe pourrait se retrouver dans l'incapacité de réaliser le montant prévu d'impôts différés si ses revenus taxables futurs et les impôts connexes étaient moins importants que prévu. Le groupe fonde également ses prévisions quant à l'utilisation des impôts différés sur sa compréhension de l'application de la réglementation fiscale, laquelle pourrait cependant être remise en cause, soit du fait de changement dans la réglementation fiscale et comptable, soit du fait de contrôles ou contentieux fiscaux de nature à affecter le montant de ses impôts différés.

Si le groupe considérait qu'il ne pouvait pas, dans les années à venir, réaliser ses impôts différés, il devrait ne plus reconnaître au bilan ces actifs, ce qui aurait un impact défavorable significatif sur le résultat net du groupe et sur sa situation financière.

Au 30 septembre 2021, les impôts différés actifs relatifs aux pertes cumulées des filiales marocaine, espagnole, bulgare, péruvienne et colombienne n'ont pas été reconnus étant donné les incertitudes de récupération dans un avenir proche.

Le montant des pertes non reconnues est de 6 726 K€, soit un impôt différé actif non reconnu de 1 504 K€, impôt calculé au taux actuellement en vigueur dans les pays concernés.

Note 28.- Quote-part dans le résultat des entreprises associées

	30/09/2021	30/09/2020
Dominique Defrain	5	18
Amos	3	7
Total	8	25

Note 29.- Résultat des activités abandonnées

Néant.

Note 30.- Résultat par action

	30/09/2021	30/09/2020
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	(1 471)	(5 253)
Nombre d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 024 153	1 030 419
Résultat net en euros par action	(1,44)	(5,10)

	30/09/2021	30/09/2020
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	(1 471)	(5 253)
Nombre d'actions ordinaires ajustés pour le résultat dilué par action	1 032 500	1 139 062
Résultat net dilué en euros par action	(1,43)	(4,61)

Le nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action correspond au nombre total d'actions composant le capital diminué des actions propres détenues par la société (voir note 12).

V-4 - Engagements et passifs éventuels

a) Engagements sur contrats de location simple

Les comptes du groupe au 30 septembre 2021 tenant compte de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », l'information au titre d'engagements sur contrats de location simple n'a plus lieu d'être mentionné puisque ceux-ci figurent désormais en « Dettes de location ».

b) Engagements sur contrats de location financement

Comme les contrats de locations simple, les contrats de location financement étant désormais retraités selon IFRS 16, l'information au titre des engagements n'a plus lieu d'être mentionné puisque ceux-ci figurent désormais en « Dettes de location ».

c) Engagements d'investissement :

Néant.

d) Engagements au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises :

Au 30 septembre 2021, il n'y a pas d'engagement au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises.

e) Engagements donnés :

	30/09/2021	30/09/2020
Avals, cautions, garanties données*	5 724	4 692

*Les Hypothèques ou promesses d'hypothèques représentent 948 K€ sur les 5 724 K€ d'engagements hors bilan.

Les engagements en matière de pensions et indemnités de départ en retraite ont été enregistrés au bilan en provision pour risques et charges.

f) Engagements reçus :

Engagement de livrer et mettre en place un nouvel ERP (SAP) pour une utilisation au cours du 1^{er} semestre 2023.

g) Litiges et passifs éventuels :

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients, de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Au titre de ces litiges, une provision résiduelle de 72 K€ a été constatée par le groupe au cours des exercices précédents et complétée par une dotation au titre de l'exercice de 228 K€. Cette provision pour risque a été comptabilisée sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

Voir également la Note 15 - Provisions

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2021.

V-5 - Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod S.A. et des filiales énumérées dans la note V-7.

La S.A.S. L'action Girod est l'ultime société mère du groupe.

Il n'y a pas eu de transaction entre la société L'Action Girod et les sociétés du groupe au cours de cet exercice.

Les transactions entre la société mère Signaux Girod et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

	Créances	Dettes	Produits	Charges
Entreprises qui ont une influence notable sur le groupe :				
Société Familiale de Gestion Girod (S.F.G.P.G.)	57	4	327	22
Entreprises associées :				
Amos				
Defrain Signalisation			2	

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les ventes et les achats éventuels avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2021, le groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées (au 30 septembre 2020 : 0 €). Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Transactions avec d'autres parties liées :

Rémunération du personnel dirigeant du groupe (membres du Conseil d'administration) :

	30/09/2021	30/09/2020
Avantages à court terme	358	398
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiement en action	-	-
Total des rémunérations au personnel dirigeant	358	398

Un état détaillé de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration

V-6 - Gestion des risques

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée à l'endettement financier à long terme du groupe, à taux variable. L'endettement à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, emprunts classiques, se répartit de la façon suivante :

- Emprunts à taux fixe : 69 %
- Emprunts à taux variable : 31 %

Etant donné la faible valorisation des taux d'intérêt, le résultat avant impôt du groupe ne se trouve que très peu impacté par une variation raisonnable des taux d'intérêt.

Risque de change

La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée en euros.

Les filiales étrangères hors de la zone euro réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires dans leur monnaie nationale.

L'endettement des filiales hors zone euro est réalisé dans la devise de leurs pays respectifs.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales hors zone euro représente 13 % du chiffre d'affaires total. L'incidence éventuelle sur le groupe, des variations de change subies par ces filiales est faible.

Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture.

Risque de crédit

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée avec des collectivités territoriales et des organismes du secteur public.

Pour le reste du chiffre d'affaires, la politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, concerne essentiellement les actifs disponibles à la vente, pour lesquels l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces actifs.

Quant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, ils sont principalement composés de comptes à terme.

Risque sur le cours des métaux

Notre activité de fabrication de panneaux de signalisation est essentiellement consommatrice d'aluminium et d'acier. Les évolutions subies des cours de ces métaux ont une influence directe sur les prix de revient de nos produits.

Les services achats des entités qui travaillent directement ces métaux, à savoir le site de Bellefontaine, siège de la SA Signaux Girod pour la France, et les sites de production des filiales étrangères, veillent à assurer, un approvisionnement régulier au cours le plus favorable.

Autres risques

La crise sanitaire, économique et sociale liée à la COVID-19 engendre un nouveau risque. La cartographie des risques, révisée annuellement, tient compte de cet élément. Le groupe a mis en place un protocole sanitaire sur son site industriel et en agences destiné à assurer au mieux la continuité de son activité. Le risque principal pour le groupe dans ce contexte est lié à un confinement généralisé qui est de nature à ralentir très sensiblement ses activités et sa capacité à générer du chiffre d'affaires. Hors période de confinement, le groupe a démontré une certaine résilience avec un retour assez rapide à des niveaux d'activité comparables à ceux de l'exercice précédent notamment en France.

Risque de liquidité

La situation de trésorerie nette du groupe est positive de 4 338 K€.

En France, 10 filiales sont liées par un contrat de centralisation de trésorerie avec la SA Signaux Girod. Ce contrat permet de faire remonter dans un compte centralisateur tenu par la société tête de groupe, la trésorerie des filiales excédentaires, et d'alimenter les comptes bancaires des filiales qui présentent un besoin de trésorerie. Ces opérations donnent lieu à une rémunération, calculée sur le montant des sommes reçues ou prêtées, à un taux EURIBOR capé à 0%. La trésorerie excédentaire nette centralisée par la SA Signaux Girod est placée en compte à terme.

Les filiales étrangères gèrent leur trésorerie, excédentaire ou non de façon autonome. Toutefois, la société mère est parfois amenée à donner sa caution en garantie des découverts accordés par les organismes bancaires à certaines de ces filiales.

Le groupe dispose d'actifs financiers immédiatement mobilisables (CICE pour un montant de 1 687 K€). Par conséquent, le groupe estime que le principe de continuité d'exploitation ne comprend pas d'incertitude significative.

Instruments financiers inscrits au bilan

	30/09/2020	30/09/2020	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente.	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	17	17		17		
Autres actifs long terme	1 139	1 139			1 139	
Clients et autres débiteurs	24 342	24 342			24 342	
Autres actifs courants	5 521	5 521			5 521	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 329	7 329	7 329			
Total actifs financiers	38 348	38 348	7 329	17	31 002	
Passifs financiers non courants	6 580					6 580
Passifs financiers courants	5 075					5 075
Fournisseurs et autres créditeurs	8 499					8 499
Autres passifs courants	7 778					7 778
Total passifs financiers	27 932					27 932

	30/09/2021	30/09/2021	Ventilation par catégorie d'instrument			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-		-		
Autres actifs long terme	378	378			378	
Clients et autres débiteurs	24 742	24 742			24 742	
Autres actifs courants	5 241	5 241			5 241	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 359	4 359	4 359			
Total actifs financiers	34 720	34 720	4 359	-	30 361	-
Passifs financiers non courants	6 663					6 663
Passifs financiers courants	4 317					4 317
Fournisseurs et autres créditeurs	8 508					8 508
Autres passifs courants	8 285					8 285
Total passifs financiers	27 773	-	-	-	-	27 773

V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation

Sociétés	N°SIREN	Méthode 30/09/2021	Méthode 30/09/2020	% d'intérêt 30/09/2021	% d'intérêt 30/09/2020
Signaux Girod Sud	338 395 858	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Nord	332 201 458	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Est	959 502 345	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Ouest	442 213 724	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod La Réunion	515 340 693	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Services*	443 137 955	-	I.G.	-	100.00
S.F.L.**	304 635 337	-	I.G.	-	100.00
International Girod	443 137 021	I.G.	I.G.	100.00	100.00
GS Plus	Rép. Tchèque	I.G.	I.G.	99.90	99.90
GSR Girod Semnalizare Rutiera	Roumanie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
ACE	Belgique	I.G.	I.G.	100.00	100.00
M-2	Lettonie	I.G.	I.G.	100.00	90.00
Girod Services	Espagne	I.G.	I.G.	99.88	99.88
Alfa Girod	Hongrie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Girod Maroc	Maroc	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Senalizacion Girod	Colombie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Senalizacion Girod Peru	Pérou	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Bulgarie	Bulgarie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Sociétés spécialisées Girod	481 957 041	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Atech	339 707 143	I.G.	I.G.	100.00	100.00
L'appentière Fleurie	384 205 175	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Concept Urbain	322 746 603	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Dominique Defrain Signalisation Routière	380 766 436	M.E.	M.E.	49.90	49.90
A.M.O.S.	513 325 795	M.E.	M.E.	49.00	49.00

IG = Intégration globale ME = Mise en équivalence

*La société SIGNAUX GIROD SERVICES a fait l'objet d'une TUP le 30 septembre 2021 et a été absorbée par la S.A. SIGNAUX GIROD.

**La société S.F.L. a fait l'objet d'une TUP le 30 octobre 2020 et a été absorbée par la S.A. SIGNAUX GIROD.

V-8 - Informations environnementales

Le groupe Girod est en constante recherche d'axes d'amélioration afin de réduire l'impact lié à son activité. Sur l'usine de production de Bellefontaine, un comité de pilotage veille à l'amélioration continue par le suivi d'indicateurs environnementaux et la mise en place d'actions d'amélioration.

Nos actions environnementales vont donc au-delà du simple respect de la réglementation en vigueur.

L'ensemble de notre personnel y compris le personnel intérimaire est sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et est formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution.

Des indicateurs de suivi, complétés ou non d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place.

Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le groupe a obtenu plusieurs certifications ISO liées au management de l'environnement :

- L'usine de production de Bellefontaine est certifiée ISO 14001 et ISO 50001.
- La société Girod Semnalizare Rutiera partage cette démarche et est certifiée ISO 14001.

Le groupe n'a pas identifié de risque lié aux effets du changement climatique pouvant impacter de manière significative son activité.

Au cours de l'exercice 2020/2021, nous n'avons constaté aucune provision pour risques liés à l'environnement.

Des informations détaillées sur la responsabilité environnementale de l'entreprise figurent dans le rapport de gestion (III-Déclaration de performance extra-financière).

V-9 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 20 octobre 2021, l'entité International GIROD a acquis 0.12% du capital de sa filiale espagnole GIROD SERVICE, détenu jusqu'alors par l'associé minoritaire, pour un montant d'un euro.

Le groupe a cédé le bâtiment de LA CRECHE (79) en date du 22 novembre 2021 suite au transfert de l'agence au prix de 715 K€. La plus-value constatée est de l'ordre de 455 K€.

Le 5 novembre 2021, le groupe a signé un compromis de vente dans l'optique de céder l'immeuble de placement détenu. Cette cession est envisagée pour un montant de 700 K€.

Par jugement prononcé en date du 10 décembre 2021, la société SIGNAUX GIROD a été condamné à indemniser un fournisseur dans le cadre d'un litige commercial à hauteur de 29 K€.

V-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que l'évaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Besançon et Lyon, le 28 janvier 2022

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG et Autres

Membre français de Grant Thornton International

Frédéric Jentellet

Alexandre Ringuet

Mohamed Mabrouk

B

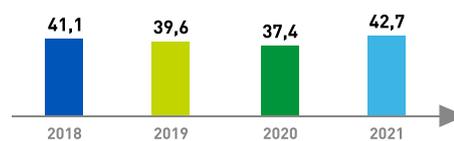
COMPTES SOCIAUX (en millions d'euros)

SOMMAIRE

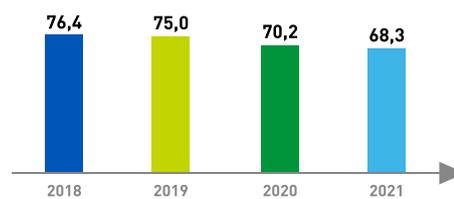
I - Bilan au 30 septembre 2021	49	V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir – Charges et Produits constatés d'avance	58
II - Compte de résultat	50	V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan	59
III - Tableau des flux de trésorerie	51	V-10 - Chiffre d'affaires	59
IV - Principes et méthodes comptables	52	V-11 - CICE	59
IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles	52	V-12 - Résultat Financier	60
IV-2 - Immobilisations financières	52	V-13 - Résultat Exceptionnel et transferts de charges	60
IV-3 - Stocks et en-cours	53	V-14 - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt	61
IV-4 - Créances et dettes	53	V-15 - Tableau des filiales et participations	61
IV-5 - Valeurs mobilières de placement	53	V-16 - Résultats des cinq derniers exercices	62
IV-6 - Provisions pour risques et charges	53	V-17 - Rémunérations et effectifs	62
IV-7 - Impôts	53	V-18 - Engagements hors bilan et passifs éventuels	63
IV-8 - Engagements de retraite	53	V-19 - Crédit-Bail	63
V - Notes	54	V-20 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société	64
V-1 - Actif immobilisé	54	V-21 - Capital social	64
V-2 - Stocks et En-cours	55	V-22 - Obligations contractuelles	64
V-3 - Créances d'Exploitation	56	V-23 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	64
V-4 - Capitaux Propres	56	V-24 - Evènements majeurs de l'exercice	65
V-5 - Provisions	56		
V-6 - Dettes Financières	58		
V-7 - Dettes d'Exploitation	58		

L'ANNÉE EN CHIFFRES

CHIFFRE D'AFFAIRES



TOTAL BILAN



FONDS PROPRES

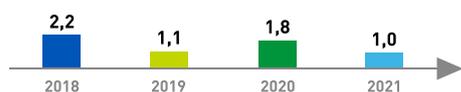


B

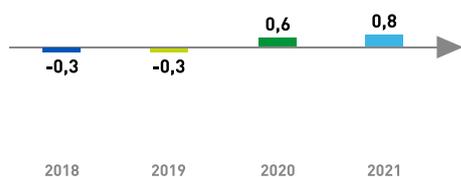
COMPTES SOCIAUX

(en millions d'euros)

INVESTISSEMENT CORPORELS



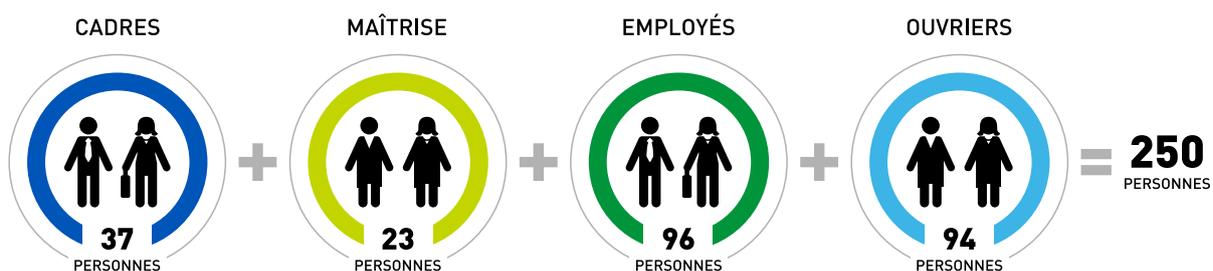
RÉSULTAT D'EXPLOITATION



RÉSULTAT NET



EFFECTIF MOYEN SIGNAUX GIROD SA, en nombre de salariés (ETP)



B.
COMPTES SOCIAUX

I - Bilan au 30 septembre 2021

Actif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2021	30/09/2020
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles nettes		3 627	1 476
Immobilisations corporelles nettes		14 847	15 498
Immobilisations financières		18 313	17 107
Dont : Titres de participation		18 145	14 912
Créances rattachées		0	0
Total Actif immobilisé	1	36 787	34 081
Actif circulant			
Stocks et en-cours	2	7 361	6 445
Clients et comptes rattachés	3	8 696	8 131
Autres créances	3	13 099	15 721
Disponibilités	6	1 777	5 289
Comptes de régularisation	3-8	662	536
Total Actif circulant		31 595	36 122
Total actif		68 382	70 203
Passif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2021	30/09/2020
Capital		13 422	14 808
Prime d'émission		37	0
Réserve légale		1 481	1 481
Autres réserves		29 750	34 300
Résultat net		47	(3 765)
Situation nette		44 737	46 824
Subventions		296	1
Provisions réglementées	5	8 559	8 884
Capitaux propres	4	53 592	55 709
Provisions pour risques et charges	5	484	151
Dettes financières	6	6 134	7 015
Fournisseurs et comptes rattachés	7	5 434	4 765
Autres dettes et comptes de régularisation	7-8	2 738	2 563
Passif circulant		14 306	14 343
Ecart de conversion passif			
Total passif		68 382	70 203

II - Compte de résultat

(exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2021	30/09/2020
Produits d'exploitation :			
Chiffre d'affaires	10	42 685	37 408
Production stockée		16	(50)
Reprise de provisions et transfert de charges		433	472
Autres produits		1 157	1 178
Total des produits d'exploitation		44 291	39 008
Charges d'exploitation :			
Achats matières premières et autres approvisionnements		17 730	14 726
Variation des stocks		(918)	142
Autres achats et charges externes		12 931	10 003
Impôts, taxes et versements assimilés		848	1 212
Salaires et traitements		7 923	7 366
Charges sociales		2 620	2 524
Dotations aux amortissements et provisions		2 341	2 326
Autres charges		52	71
Total des charges d'exploitation		43 527	38 370
Résultat d'exploitation		764	638
Résultat financier	12	(2 070)	(5 204)
Résultat courant		(1 306)	(4 566)
Résultat exceptionnel	13	1 280	907
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	14	73	(106)
Résultat net de l'exercice		47	(3 765)
Résultat par action (en Euros)		0.05	(3.65)
Résultat dilué par action (en Euros)		0.05	(3.31)
Nombre d'actions		1 024 153	1 030 419
Nombre d'actions diluées*		1 032 500	1 139 062

*Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

III - Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Résultat net	47	(3 765)
Amortissements et provisions nets	4 257	7 876
Plus ou moins-values	(756)	5
Subventions virées au résultat	(1)	(1)
Boni de fusion	(293)	0
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation	(3 461)	1 628
= Flux de trésorerie d'exploitation (A)	(207)	5 743
Distributions mises en paiement	0	0
Remboursement de dettes financières	(2 187)	(1 262)
Variation avances et cash pooling	(918)	(1 485)
Besoin de trésorerie	(3 105)	(2 747)
Variation avances et cash pooling	0	0
Augmentation des dettes financières	2 132	1 060
Dégagement de trésorerie	2 132	1 060
= Flux de trésorerie financement (B)	(973)	(1 687)
Acquisition immobilisations incorporelles	(2 267)	(1 125)
Acquisition immobilisations corporelles	(1 009)	(1 769)
Acquisition de titres de participation	0	0
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	(102)	(153)
Créances et dettes sur immobilisations	0	(17)
Besoin de trésorerie	(3 378)	(3 064)
Cession, désinvestissement, subvention d'investissement	1 046	94
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	0	0
Dégagement de trésorerie	1 046	94
= Flux de trésorerie investissement (C)	(2 332)	(2 970)
Trésorerie début	5 289	4 203
Trésorerie fin	1 777	5 289
Flux net de trésorerie (A+B+C)	(3 512)	1086
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (chiffres exprimés en milliers d'euros)		
	30/09/2021	30/09/2020
Variation des stocks	(916)	160
Variation des créances	(2 563)	1 715
Variation des dettes	18	(247)
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	(3 461)	1 628

L'augmentation des stocks est due principalement à la crise des matières premières (difficultés d'approvisionnement et hausse des prix).

La hausse des créances tient compte de la somme versée suite à la mesure de saisie administrative à tiers détenteur exercée par le conseil départemental de Savoie pour 1.2 M€ et des paiements d'avance versés aux fournisseurs pour assurer nos approvisionnements.

IV - Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par les dispositions du Code de Commerce (article L.123-12), du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n°2014-03 mis à jour par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 abrogeant le règlement CRC n°99-03 relatif aux comptes annuels et des règlements ANC n°2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais accessoires d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de licences informatiques.

Les durées d'utilisation généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 5 à 10 ans
- Constructions, agencements et aménagements des constructions : 15 à 50 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 30 ans
- Matériels de transports : 5 à 15 ans
- Matériels de bureau et matériels informatiques : 5 à 8 ans
- Mobiliers de bureau : 10 à 20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

La dotation aux amortissements de l'exercice est normalement inscrite au compte de dotation aux amortissements d'exploitation. Dans des cas exceptionnels une partie de la dotation peut être enregistrée en résultat exceptionnel. L'écart constaté entre la dotation aux amortissements calculée sur la durée d'utilité des biens et la dotation calculée selon la durée d'usage admise fiscalement est enregistré en « provision règlementée pour amortissements dérogatoires » et comptabilisé en charges exceptionnelles.

Suite à l'adoption de Règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015, de nouvelles dispositions relatives au traitement des fonds commerciaux et aux malis techniques sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Ce texte qui porte essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation d'actifs corporels et incorporels, et sur les malis techniques de fusion, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes. La mise en œuvre des tests de dépréciation a conduit à la dépréciation du fonds de commerce lorsque cela était nécessaire.

IV-2 - Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires, ou de la valeur d'apport. Une provision est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur recouvrable des titres de participation est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent, retraitée le cas échéant des plus-values latentes, des engagements de retraite et de l'imposition différée. Pour les filiales en phase de démarrage, il est également tenu compte du potentiel économique et financier des filiales.

IV-3 - Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées par la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production, comprenant :

- coût d'achat matières,
- coût direct de production,
- coût indirect de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte du cours du jour ou de la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

Compte tenu de la nature des stocks, il n'est pas jugé pertinent d'appliquer une méthode de dépréciation statistique.

Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière par les responsables de production. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

IV-4 - Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significatif.

IV-5 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont constituées par des comptes à terme.

IV-6 - Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables. Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

IV-7 - Impôts

La société Signaux Girod est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale formé avec les sociétés, International Girod, Signaux Girod Nord, Signaux Girod Est, Signaux Girod Sud, Signaux Girod Ouest, Signaux Girod La Réunion, Sociétés Spécialisées Girod, Atech, Concept Urbain, L'Appentière Fleurie (soit 10 sociétés). L'économie d'impôt qui résulte de l'intégration des filiales déficitaires est conservée par la société tête de groupe. Au 30 septembre 2021, les déficits reportables concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 12 631 K€.

IV-8 - Engagements de retraite

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2019/2020 et 2020/2021, se déclinent ainsi :

	30/09/2021	30/09/2020
Taux d'actualisation	0.88%	0.59%
Hypothèse de taux d'actualisation des salaires	2%	2%
Taux de turnover	4.2%	4.2%
Age de départ	62 ans	62 ans

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2021.

Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

V - Notes

Au cours de l'exercice 2020/2021, la société Signaux Girod a absorbé par voie de transmission universelle de patrimoine, la société S.F.L. en date du 30 octobre 2020 et la société SIGNAUX GIROD SERVICES en date du 30 septembre 2021. Ces deux opérations ont eu un effet rétroactif fiscal au 1^{er} octobre 2020. Aussi, la présentation des notes ci-dessous en sera impactée.

V-1 - Actif immobilisé

Valeurs brutes (Montants exprimés en milliers d'euros)	30/09/20	Acquisitions	Cessions et virements	30/09/21
Fonds de commerce	86			86
Autres immobilisations incorporelles	4 024	2 267		6 291
Immobilisations incorporelles	4 110	2 267	0	6 377
Terrains	1 549		60	1 489
Constructions	22 253	117	468	21 902
Installations techniques	14 696	671		15 367
Autres immobilisations	4 715	843	99	5 459
Immobilisations en cours	1 353		621	732
Autres				
Immobilisations corporelles	44 566	1 631	1 248	44 949
Participations*	39 117		2 689	36 428
Créances rattachées	0			0
Actions propres (rachat pour annulation)	2 128	107	2 128	107
Actions propres (contrat de liquidité)	20		4	16
Autres	78			78
Immobilisations financières	41 343	107	4 821	36 629
Total	90 019	4 004	6 069	87 954

*TUP de S.F.L. et Signaux GIROD Services avec annulation des titres pour 25 680 K€ et réintégration des titres détenus par Signaux GIROD Services pour 22 991 K€.

Les actions propres (rachat pour annulation et contrat de liquidité) figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'achat.

L'évaluation au cours de bourse du 30 septembre 2021 des 8 347 actions propres possédées par la société est de 138 K€.

Les autres immobilisations financières (78 K€) sont à plus d'un an et sont dépréciées à hauteur de 33 K€ au 30 septembre 2021.

B.
COMPTES SOCIAUX

Amortissements et provisions	30/09/20	Dotations	Reprises	30/09/21
Immobilisations incorporelles	2 633	117	0	2 750
Terrains	254	0	0	254
Constructions*	14 445	647	541	14 551
Installations techniques*	11 149	1 257	369	12 037
Autres immobilisations corporelles	3 221	732	693	3 260
Immobilisations corporelles	29 069	2 636	1 603	30 102
Participations**	24 205	18 283	24 205	18 283
Créances rattachées	0	0	0	0
Actions propres (rachat pour annulation)	0	0	0	0
Actions propres (contrat de liquidité)	0	0	0	0
Autres	33	0	0	33
Immobilisations financières	24 238	18 283	24 205	18 316
Total	55 940	21 036	25 808	51 168

* Le test de dépréciation réalisé au 30 septembre 2018 au niveau de la Signalisation France, qui comprend Signaux Girod SA et ses filiales française de signalisation, a révélé une perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels rattachés à cette activité. Une dotation pour dépréciation des installations techniques a donc été constatée pour 2 580 K€, et pour dépréciation des constructions pour 647 K€. Cette dépréciation a été reprise au 30 septembre 2021 à hauteur des amortissements pratiqués et des valeurs vénales mises à jour suite aux nouvelles expertises immobilières réalisées sur les constructions durant l'exercice 2020/2021 pour 332 K€ pour les installations techniques et 119 K€ pour les constructions, soit une reprise totale de 451 K€. La reprise au 30 septembre 2020 était de 559 K€.

Une dépréciation exceptionnelle du site EBusiness a été constatée à la clôture de l'exercice à hauteur de 97 K€.

** Suite à la TUP de Signaux Girod Services en date du 30 septembre 2021, il a été transféré des dépréciations de titres pour 15 776 K€ et une dotation complémentaire a été constatée au titre de l'exercice pour un montant de 2 507 K€.

Dotations aux amortissements et provisions	30/09/21	30/09/20
Immobilisations incorporelles	116	245
Terrains		
Constructions	647	678
Installations techniques	1 257	960
Autres immobilisations corporelles	732	440
Immobilisations corporelles	2 636	2 078

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction des durées d'utilité retenues par la société suivant un mode linéaire.

Une dépréciation exceptionnelle du site EBusiness a été constatée à la clôture de l'exercice à hauteur de 97 K€ étant donné qu'il ne sera plus compatible avec le nouvel ERP.

L'écart constaté entre les amortissements calculés suivant les durées d'usage (amortissements linéaires ou dégressifs) et les amortissements calculés suivant les durées d'utilité est traité en provision réglementée et enregistré dans le compte « Amortissements dérogatoires » (cf. paragraphe V-5).

V-2 - Stocks et En-cours

	30/09/21	30/09/21	30/09/21	30/09/20
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	4 198	44	4 154	3 236
En-cours de production	2 309		2 309	2 510
Produits intermédiaires et finis	1 043	145	898	699
Total	7 550	189	7 361	6 445

V-3 - Créances d'Exploitation

	30/09/21	30/09/21	30/09/21	30/09/20
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Clients et comptes rattachés	8 727	31	8 696	8 131
Autres créances	13 099		13 099	15 721
Charges constatées d'avance	662		662	536
Total	22 488		22 457	24 388

En dehors du CICE les échéances des créances d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

La créance de CICE qui regroupe les créances dégagées par l'ensemble des sociétés appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Signaux Girod SA est tête de groupe s'élève à 1 709 K€ au 30 septembre 2021 dont 706 K€ à plus d'un an. Une dette envers les filiales du groupe correspondant à leur CICE figure au passif du bilan pour un montant de 1 085 K€ (dont 605 K€ à moins d'un an).

V-4 - Capitaux Propres

	Capital	Résultat de l'exercice	Réserves	Subv. Invest.	Provision règlementées	Totaux capitaux propres
Situation nette au 30/09/2019	14 808	3 136	32 644	2	9 188	59 778
Dividende distribué			0			0
Autres affectations du résultat		(3 136)	3 136			0
Résultat 30/09/20		(3 765)				(3 765)
Autres mouvements			1	(1)	(304)	(304)
Situation nette au 30/09/2020	14 808	(3 765)	35 781	1	8 884	55 709
Dividende distribué						
Autres affectations du résultat		3 765	(3 765)			
Résultat 30/09/21		47				47
Autres mouvements	(1 386)		(748)	295	(325)	(2 164)
Situation nette au 30/09/2021	13 422	47	31 268	296	8 559	53 592

Le 10 décembre 2020, la société Signaux GIROD a procédé à une réduction de capital de 1 386 K€ par annulation de 106 562 actions propres. Par conséquent, le capital social de la société Signaux GIROD a été ramené à 13 422 K€.

V-5 - Provisions

Provisions réglementées :

Conformément au règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les écarts constatés entre les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'utilité et les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'usage sont enregistrés en « provisions pour amortissements dérogatoires ».

Provisions règlementées	30/09/2020	Dotations	Reprises	Autres mouvements*	30/09/2021
Provision amortissements dérogatoires	8 884	678	1 009	6	8 559
Dotations et reprises exceptionnelles		678	1 009		

*Les autres mouvements correspondent à la reprise des amortissements dérogatoires de la société Signaux GIROD Services lors de la TUP.

B. COMPTES SOCIAUX

Autres provisions :

	30/09/20	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	Autres mouvements*	30/09/21
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risque filiales						
Provisions sociales**	79	57		7	40	169
Provisions sur risques juridiques***	72	243		105	105	315
Provisions pour charges						
Total provisions pour risques et charges	151	300	-	112	145	484
Provisions pour dépréciations						
Constructions	370		119			251
Installations techniques	1 782	97	332			1 547
Titres de participation	24 205	2 507			(8 429)	18 283
Autres immobilisations financières	33					33
Stocks	170	19				189
Créances clients	11	20				31
Autres créances						
Total provisions pour dépréciations	26 571	2 643	451	-	(8 429)	20 334
Dont dotations et reprises						
D'exploitation		96		7		
Financières		2 507				
Exceptionnelles		340	451	105		

*Les autres mouvements correspondent à la reprise des provisions de la société Signaux GIROD Services lors de la TUP.

**Les provisions sociales constatées correspondent pour 71 K€ à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle. Un accord d'entreprise a fixé les modalités de calcul et de distribution des primes liées aux médailles du travail.

*** La dotation aux provisions constatée correspond à notre meilleure estimation du risque encouru dans le cadre de litiges en cours concernant le prétendu préjudice subi pendant la période pour laquelle la société a été condamnée pour entente en 2010, pour des contrats antérieurs à 2006.

Provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à mars 2006 :

Les sociétés du groupe concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Dans ce cadre, le solde de provision pour risque en début d'exercice s'élève à 72 K€. Une dotation complémentaire de 228 K€ a été comptabilisée au cours de cet exercice sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe. Le solde de provision restant au 30 septembre 2021 correspondant à ces litiges, s'élève à 300 K€.

Cette estimation découle de l'approche suivante :

- Lorsque la société a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, une provision a été comptabilisée pour le montant de la condamnation ou de la transaction prévue.
- En l'absence de jugement ou de négociation en cours, la provision a été déterminée sur la base d'un rapport d'expert mandaté par le groupe.
- Dans un cas particulier, le tribunal a eu recours à un expert indépendant pour évaluer le préjudice. Cet expert a remis son rapport au tribunal. Signaux Girod conteste les calculs effectués par cet expert et a donc retenu la valorisation du préjudice réalisée par son expert (dont le montant est significativement inférieur) pour l'estimation de la provision

V-6 - Dettes Financières

	30/09/21	30/09/20
Emprunts et dettes financières		
Emprunts à long et moyen terme	4 981	5 046
Participation des salariés	0	0
Intérêts courus	7	8
Compte courant groupe	1 085	1 910
Cash pooling passif	0	0
Concours bancaires courants	0	0
Divers	61	51
Total emprunts et dettes financières	6 134	7 015
Echéances		
Remboursables à moins d'un an	2 590	3 911
Remboursables à plus d'un an et moins de cinq ans	3 300	3 019
Remboursables à plus de cinq ans	244	85
Total emprunts et dettes financières à long et moyen terme	6 134	7 015
Emprunts et dettes financières		
Valeurs mobilières de placement	(505)	(2 508)
Cash pooling actif	(7 956)	(12 449)
Disponibilités	(1 272)	(2 782)
Endettement net	(3 599)	(10 724)

Un emprunt souscrit par Signaux Girod est soumis à un covenant, susceptible d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 155 K€ à fin septembre 2021 (contre 459 K€ au 30 septembre 2020).

Le calcul du ratio financier afférent au « covenant » est effectué sur une base annuelle et doit être respecté au 30 septembre.

Au 30 septembre 2021, Signaux Girod respectait ce covenant.

V-7 - Dettes d'Exploitation

	30/09/21	30/09/20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 434	4 765
Autres dettes d'exploitation	2 738	2 563
Total des dettes d'exploitation	8 172	7 328

Les échéances des dettes d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance

Charges à payer		30/09/21
Emprunts et dettes financières diverses		-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		240
Dettes sur immobilisations		-
Clients avoirs à établir		63
Dettes fiscales et sociales		-
Autres charges à payer		20
Intérêts bancaires à payer		4
Total des charges à payer		327
Produits à recevoir		30/09/21
Clients factures à établir		524
Autres créances, produits à recevoir		-
Total des produits à recevoir		524

B.
COMPTES SOCIAUX

Charges constatées d'avance	30/09/21
Total des charges constatées d'avance	662
Produits constatés d'avance	30/09/21
Total des produits constatées d'avance	312

V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan

	Entreprises liées	Participations
Immobilisations financières		
Participations	18 145	
Créances rattachées	0	
Actif circulant		
Clients et comptes rattachés	3 452	
Autres créances	8 001	
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	852	
Autres dettes	1 085	
Produits et charges financières		
Produits de participation	150	
Autres produits financiers	0	
Charges financières	0	

V-10 - Chiffre d'affaires

	30/09/2021	Variation	30/09/2020
Chiffre d'affaires hors groupe	24 136	3 299	20 837
Chiffre d'affaires groupe	18 549	1 978	16 571
Chiffre d'affaires total	42 685	5 277	37 408

	30/09/2021	Variation	30/09/2020
Chiffre d'affaires France	42 314	5 429	36 885
Chiffre d'affaires Etranger	371	(152)	523

V-11 - CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices précédents.

Au 30 septembre 2021, la créance de CICE due au titre des années civiles 2017 et 2018 s'élève à 1 709 K€ (dont 1 085 K€ dû aux filiales en intégration fiscale).

V-12 - Résultat Financier

	30/09/21	30/09/20
Produits financiers		
Dividendes	150	1 083
Intérêts des comptes courants et créances*	331	27
Reprises sur amortissements et provisions	0	374
Autres	9	1
Total des produits financiers	490	1 485
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	2 507	6 648
Intérêts sur emprunts et assimilés	52	34
Perte sur créances rattachées à des participations	0	0
Autres	0	7
Total des charges financières	2 559	6 690
Résultat financier	(2 070)	(5 205)

*comprend les bonis de fusion suite aux TUP de Signaux GIROD SERVICES et S.F.L.

V-13 - Résultat Exceptionnel et transferts de charges

Résultat exceptionnel	Produits	Charges	Net
Sur opérations en capital	1 047	313	734
Amortissements et provisions	1 566	1 020	546
Résultat exceptionnel			1 280

Transferts de charges d'exploitation	30/09/2021	30/09/2020
Entretien et réparation	54	17
Autres charges externes	88	142
Indemnités départ retraite	129	56
Formation et remboursements sociaux	24	5
Refacturation charges filiales	131	187
Total des transferts de charges d'exploitation	426	407

B.
COMPTES SOCIAUX

V-14 - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt

Accroissements		
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	8 559	
Accroissement de la dette future d'impôt		2 397
Allègements		
Provisions non déductibles		
- Participation des salariés		
- Organic	28	
Autres		
Total	28	
Allègement de la dette future d'impôt		8
Eléments de taxation éventuelle	0	
Accroissement de la dette future d'impôt		0

Ventilation de l'impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	(1 306)	0	(1 306)
Résultat exceptionnel	1 280	73	1 353
Total	(26)	73	47

Le produit d'impôt de 73 K€ correspond pour 45 K€ à l'impôt qu'aurait payé les filiales bénéficiaires, et donc au « boni d'intégration fiscale » acquis à la société tête de groupe et pour 28 K€ à des crédits d'impôts. En l'absence d'intégration fiscale, le montant de l'impôt aurait été de 448 K€.

V-15 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Prêts avances bruts	Prêts avances nets	Dividende encaissé	Résultat	Chiffre affaires
Détenues à 50 % et plus										
Sas International Girod ¹ Siret 443 137 021	9 700	(3 668)	100.00	9 700	9 700			0	(602)	199
SAS Sociétés ¹ Spécialisées Girod Siret 481 957 041	3 736	3 302	100.00	3 736	3 736			150	143	24
SAS Signaux GIROD EST Siret 959 502 345	250	607	100.00	6 774	557			0	(299)	9 765
SAS Signaux GIROD NORD Siret 332 201 458	250	1 503	100.00	7 189	239			0	(1 514)	7 689
SARL Signaux GIROD OUEST Siret 442 213 724	1 304	(617)	100.00	2 012	218			0	(469)	10 127
SARL Signaux GIROD SUD Siret 338 395 858	1 005	2 645	100.00	6 060	3 694			0	60	14 651
SAS Signaux GIROD La Réunion Siret 515 340 693	50	36	100.00	955	0			0	(102)	1 144

¹ Sièges sociaux : 39400 Bellefontaine

Au 30 septembre 2021, Signaux Girod cautionne des emprunts contractés par sa filiale International Girod pour 409 K€.

Signaux Girod garantit aussi un emprunt de sa sous-filiale tchèque GS PLUS pour 90 K€ et des lignes de crédit de sa sous-filiale roumaine GSR pour 900 K€.

V-16 - Résultats des cinq derniers exercices

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Capital social	14 807 806	14 807 806	14 807 806	14 807 806	13 422 500
Nombre d'actions	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 032 500
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes (K€)	41 112	41 091	39 573	37 408	42 685
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions (K€)	3 461	8 844	(1 356)	3 784	4 269
Impôt sur les bénéfices (K€)	(878)	(288)	(338)	106	(73)
Participation des salariés (K€)	0				
Résultat net (K€)	(468)	(446)	3 136	(3 765)	47
Résultat distribué au cours de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	434	9 854	0.00	0.00	0.00
Résultat distribué au titre de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	456	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat par action					
Bénéfice net par action	(0.41)	(0.39)	2.75	(3.31)	0.05
Bénéfice après impôt, participation, avant dot. Amortissements et provisions	3.81	8.02	(0.89)	3.23	4.21
Dividende attribué à chaque action	0.40	0.00	0.00	0.00	0.00
Personnel					
Effectif moyen employé	240	235	245	245	250
Montant de la masse salariale, charges incluses (K€)	9 844	9 704	9 889	9 890	10 543

V-17 - Rémunérations et effectifs

Effectif moyen	Cadres	Maîtrise	Employés	Ouvriers	Total
2019/2020	34	26	96	89	245
2020/2021	37	23	96	94	250

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société s'élève à 867 K€.

Rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'administration) :

	2020/2021	2019/2020
Par la SA Signaux Girod	304	344
Par les sociétés liées	54	54

Le détail de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

B. COMPTES SOCIAUX

V-18 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

a) Engagements hors bilan :

Avais et cautions ¹	5 290
Indemnités de fin de carrière ²	1 039

Aucun engagement d'investissement d'un montant significatif n'est à signaler.

b) Passifs éventuels

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Au titre de ces litiges, une provision de 72 K€ a été constatée par la société au cours des exercices précédents. Une dotation complémentaire de 228 K€ a été comptabilisée au cours de cet exercice sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe. Le solde de provision restant au 30 septembre 2021 correspondant à ces litiges, s'élève à 300 K€.

Cette provision pour risque a été comptabilisée sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2021.

V-19 - Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur d'origine	78	347	3 217	3 642
Amortissements				
Exercices antérieurs		161	222	383
Exercice en cours		17	481	498
Valeur nette	78	169	2 514	2 761
Redevances payées				
Exercices antérieurs	67	292	237	596
Exercice en cours	7	29	551	587
Total	74	321	788	1 183
Redevances à payer				
A un an au plus	7	29	620	656
A plus d'un an et moins de 5 ans	18	81	2 036	2 135
A plus de 5 ans	0	0	0	0
Total	25	110	2 656	2 791
Valeur résiduelle	0	0	0	0

¹ Dont : a - entreprises liées et filiales : 1 400 K€, b - cautions bancaires sur marchés : 688 K€, c - dettes garanties par des sûretés réelles : emprunts bancaires, hypothèque immobilière et cautions : 3 203 K€

² Elles ont fait l'objet d'un versement partiel à un organisme extérieur à l'entreprise. Le montant a été déterminé individu par individu en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice sur des bases actuarielles. Les hypothèses retenues sont les suivantes : Taux d'actualisation de 0.88%, taux de progression des salaires de 2.0 %, taux de turnover de 4.2 %. Au 30 septembre 2021, ces indemnités représentent un montant de 1 211 K€ sur lesquels 172 K€ ont déjà été versés.

V-20 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination : SAS L'ACTION GIROD
Siège social : 39400 Bellefontaine

V-21 - Capital social

	30/09/2020	Variation de la répartition des actions	Actions créées ou remboursées	30/09/2021
Nombre d'actions à droit de vote double*	741 274	(59)		741 215
Nombre d'actions sans droit de vote double	289 145	(6 207)		282 938
Nombre d'actions auto-détenues	108 643	6 266	(106 562)	8 347
Total	1 139 062	0	0	1 032 500

*L'article 30, alinéa 3, des statuts de la SA Signaux Girod précise : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ».

La valeur nominale de l'action Signaux Girod est de 13 €.

Au cours de l'exercice 2012/2013, la société a mis en place un programme de rachat d'actions propres.

Le 10 décembre 2020, la société Signaux GIROD a procédé à une réduction de capital de 1 385 306 € par annulation de 106 562 actions propres. Par conséquent, le capital social de la société Signaux GIROD a été ramené à 13 422 500 €.

A la clôture de l'exercice 2020/2021, la société possédait :

- 7 376 actions propres au titre du contrat de rachat de titres pour annulation,
- 971 actions propres au titre du contrat de liquidité.

V-22 - Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles en matière :

- de dettes à long terme sont recensées dans la note V- 6 Dettes financières,
- de lettres de crédit, garanties, sont recensées dans la note V-18 Engagements hors bilan.

Les obligations contractuelles relatives aux contrats de locations simples portent sur des baux immobiliers et sur des contrats de location de véhicules et se répartissent de la façon suivante :

Locations simples	Au 30/09/21	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Montant des échéances restant dues	187	50	137	0

V-23 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le groupe a cédé le bâtiment de LA CRECHE (79) en date du 22 novembre 2021 suite au transfert de l'agence au prix de 715 K€. La plus-value constatée est de l'ordre de 455 K€.

Le 5 novembre 2021, La société Signaux GIROD a signé un compromis de vente dans l'optique de céder l'immeuble de placement détenu. Cette cession est envisagée pour un montant de 700 K€.

Par jugement prononcé en date du 10 décembre 2021, la société Signaux GIROD a été condamné à indemniser un fournisseur dans le cadre d'un litige commercial à hauteur de 29 K€.

V-24 - Evènements majeurs de l'exercice

COVID-19 :

L'impact COVID-19 et plus particulièrement le deuxième confinement du premier trimestre de la période a été maîtrisé : la production et l'activité ont été maintenues grâce à la mise en place du protocole sanitaire. Les difficultés engendrées ont pu être mieux gérées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, notre société est dans l'incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur l'exercice et les exercices à venir.

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2021 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Autres événements majeurs :

Le 10 décembre 2020, la société Signaux GIROD a procédé à une réduction de capital de 1 385 306 € par annulation de 106 562 actions propres. Par conséquent, le capital social de la société Signaux GIROD a été ramené à 13 422 500 €.

La société Signaux GIROD a cédé deux bâtiments devenus inadaptés par rapport aux besoins (bâtiment de stockage de Toulouse et bâtiment de Dijon) pour un montant total de 1.02 M€.

Depuis début 2021, la société Signaux GIROD subit comme la plupart des acteurs économiques, une raréfaction et par conséquent, une hausse des prix des matières premières. Cette pénurie provoque donc des difficultés d'approvisionnements. Dans la mesure du possible, ces augmentations de tarif sont répercutées aux clients.

En date du 1^{er} juin 2021, la société Signaux GIROD a fait l'objet d'une mesure de saisie administrative à tiers détenteur par le conseil départemental de Savoie pour un montant de 1,2 M€. L'exercice des voies de recours est engagé afin de suspendre les effets de cette mesure et d'obtenir son annulation. Après analyse des risques sur ce litige, il a été décidé de compléter la provision existante de 228 K€ soit un montant global de provision sur ce litige de 300 K€ au 30 septembre 2021.

Le 18 juin 2021, la société Signaux GIROD, suite à sa demande du 7 avril 2021, a été admise par cotation directe sur Euronext Growth Paris suite à un transfert d'Euronext Paris.

Afin d'éviter des perturbations trop importantes, la société Signaux GIROD a souhaité différer la migration sous SAP au 1^{er} avril 2023.

Evolutions des participations :

En date du 30 octobre 2020, la société Signaux GIROD a absorbé par voie de TUP la société S.F.L.

En date du 30 septembre 2021, la société Signaux GIROD a absorbé par voie de TUP la société SIGNAUX GIROD SERVICES.



RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE

I - Données relatives aux comptes consolidés	67
I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé	67
I-2 - Contribution au résultat net consolidé	67
II - Données relatives à la société mère	68
II-1 - Méthodes comptables	68
II-2 - CICE	68
II-3 - Résultat financier	68
II-4 - Informations sur les délais de paiement	68
II-5 - Dividende	69
II-6 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts	69
II-7 - Actionnariat	69
II-8 - Mouvements sur actions propres	69
II-9 - Données relatives aux filiales détenues directement	69
II-10 - Perspectives	70
II-11 - Evolution des participations	70
II-12 - Événements survenus depuis la clôture de l'exercice	70
II-13 - Recherche et développement	70
III - Déclaration de performance extra-financière	71
III-1 - Le groupe	71
III-1-1- 115 ans d'histoire familiale	71
III-1-2- Les activités du groupe	71
III-1-2-1- Des solutions globales pour la ville et la route	71
III-1-2-2- Des sites de production implantés localement	72
III-1-3- La gouvernance	73
III-1-3-1- Une stratégie fondée sur des valeurs fortes	73
III-1-3-2- Une stratégie qui intègre la Responsabilité Sociale et Environnementale	73
III-1-3-3- Une stratégie RSE pilotée par une gouvernance opérationnelle	74
III-1-4- Les parties prenantes	75
III-1-5- Modèle d'affaires	76
III-1-6- Périmètre et collecte de données	77
III-1-7- Liste des principaux objectifs/enjeux retenus et indicateurs associés	77
III-2 - Les enjeux environnementaux	78
III-2-1- Ecoconception	79
III-2-2- Gestion des déchets et des risques pollution	80
III-2-2-1- Maîtrise et valorisation des déchets de production	80
III-2-2-2- Maîtrise des rejets liés à l'activité industrielle et prévention des risques pollution	81
III-2-3- Gestion des ressources	81
III-2-3-1- Maîtrise de la consommation d'énergie et efficacité énergétique	81
III-2-3-2- Maîtrise de la consommation d'eau	83
III-2-4- Transport	83
III-3 - Les enjeux sociaux	83
III-3-1- Les effectifs de Girodgroup	84
III-3-2- Le dialogue social favorisé	84
III-3-2-1- Réunions des instances représentatives du personnel	84
III-3-2-2- Accords collectifs	85
III-3-2-3- Baromètre social	85
III-3-3- Egalité et diversité	85
III-3-3-1- Egalité professionnelle femmes hommes	85
III-3-3-2- Inclusion des travailleurs en situation de handicap	88
III-3-3-3- Mixité socio-économique	88
III-3-4- Gestion des emplois	88
III-3-4-1- Protection de la santé et la sécurité des collaborateurs	88
III-3-4-2- Amélioration de l'attractivité du groupe	91
III-3-4-3- Garantir le développement de compétences des salariés	92
III-4 - Les enjeux sociétaux	93
III-4-1- Ethique	94
III-4-1-1- Actions en faveur de la prévention de la corruption	94
III-4-1-2- Règlement général sur la protection des données (RGPD) ..	94
III-4-1-3- Promotion des conventions fondamentales de l'OIT	95
III-4-2- Relations avec les fournisseurs	95
III-4-3- Satisfaction clients	95
III-4-4- Territoire	96
IV - Analyse des risques	97
IV-1 - Risques de marché	97
IV-1-1- Risque de change	97
IV-1-2- Risque de taux	97
IV-2 - Risque industriel	97
IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité	97
IV-2-2- Assurance et couverture de risque	97
V - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats	98
VI - Honoraires des commissaires aux comptes	99
VII - Renseignements concernant le capital social	100
VIII - Attestation du responsable du rapport annuel	101

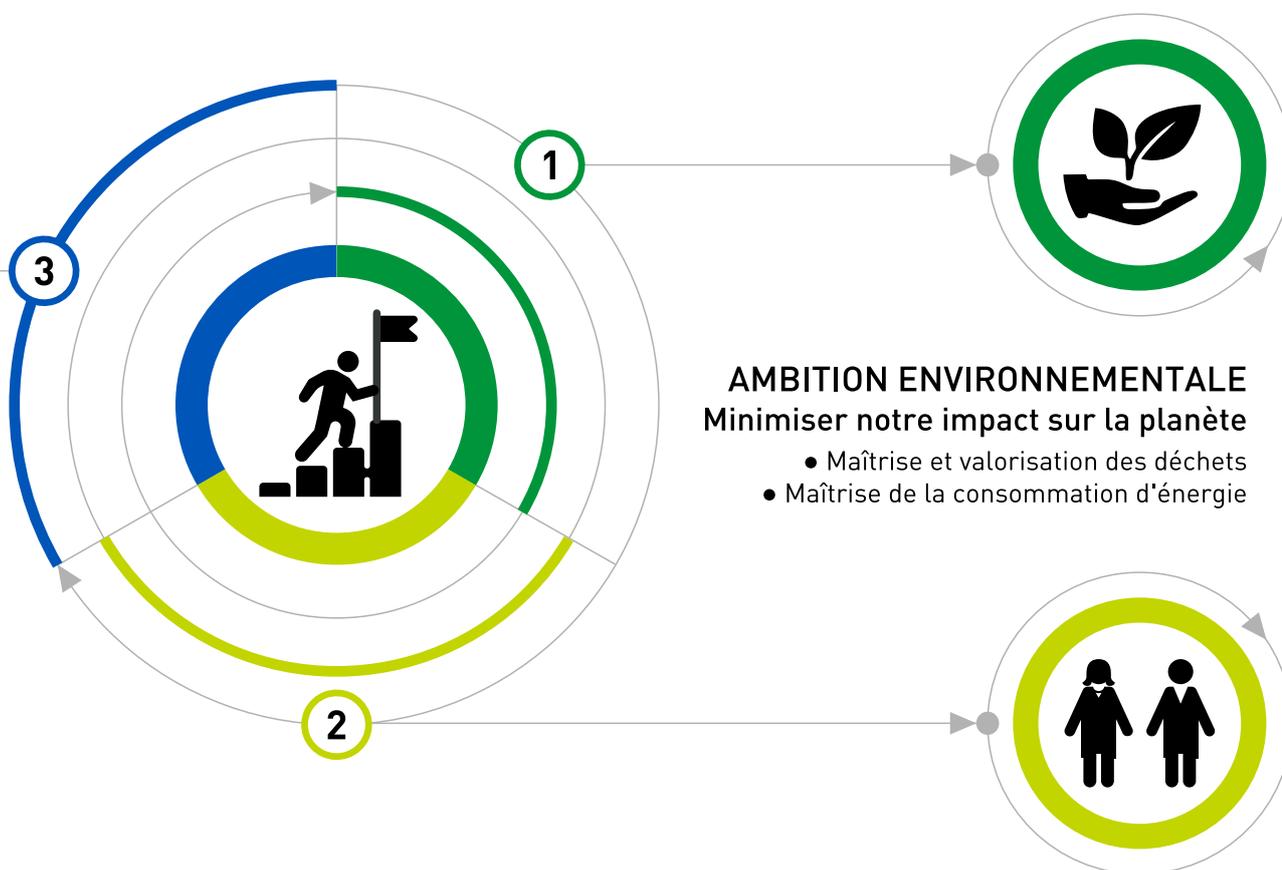
NOS AMBITIONS
ENVIRONNEMENTALES
SOCIALES
SOCIÉTALES



AMBITION SOCIÉTALE
Être un partenaire responsable
• Prévenir toute forme de corruption

C

RAPPORT DE GESTION



AMBITION ENVIRONNEMENTALE

Minimiser notre impact sur la planète

- Maîtrise et valorisation des déchets
- Maîtrise de la consommation d'énergie

AMBITION SOCIALE

Valoriser le capital humain

- Promouvoir l'égalité femmes/hommes
- Renforcer l'inclusion de travailleurs en situation de handicap
- Protéger et assurer la santé et la sécurité des collaborateurs
- Développer l'attractivité de l'entreprise
- Garantir le développement des compétences

I - Données relatives aux comptes consolidés

I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé

	30/09/2021	30/09/2020	Variation %
Signalisation France	63 534	59 185	7.3 %
Activités spécialisées	8 669	7 725	12.2 %
Activités internationales	22 567	19 856	13.7 %
Total	94 770	86 766	9.2 %

I-2 - Contribution au résultat net consolidé

30/09/2020	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	59 185	7 725	19 856		86 766
Inter secteurs	439	1 112	348	(1 889)	-
Chiffre d'affaires total	59 624	8 837	20 204	(1 899)	86 766
Résultat opérationnel courant	(2 330)	368	(2 216)		(4 178)
Résultat opérationnel	(2 076)	370	(3 327)		(5 033)
Résultat financier					(366)
Charge d'impôt sur le résultat					147
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					25
Résultat des activités abandonnées					0
Résultat net de l'exercice					(5 227)

Nota : Les chiffres sont présentés conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

30/09/2021	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	63 534	8 669	22 567		94 770
Inter secteurs	512	968	216	(1 696)	-
Chiffre d'affaires total	64 046	9 637	22 783	(1 696)	94 770
Résultat opérationnel courant	(511)	377	1 087		953
Résultat opérationnel	(2 481)	385	876		(1 220)
Résultat financier					10
Charge d'impôt sur le résultat					(270)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					8
Résultat des activités abandonnées					0
Résultat net de l'exercice					(1 471)

Nota : Les chiffres sont présentés conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

II - Données relatives à la société mère

Evolution du chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires de Signaux Girod et sa répartition s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2021	30/09/20	Variation
Chiffre d'affaires hors groupe	24 136	20 837	3 299
Chiffre d'affaires groupe	18 549	16 571	1 978
Total	42 685	37 408	5 277

II-1 - Méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de cet exercice par rapport à l'exercice précédent.

II-2 - CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices 2017/2018 et 2018/2019 pour un montant de 603 K€.

L'utilisation de ce crédit par l'entreprise est conforme aux objectifs précisés dans la loi.

II-3 - Résultat financier

Eu égard à la situation nette de certaines sociétés, la direction du groupe a décidé de constituer ou/et de reprendre des provisions sur les postes concernés. Ces provisions ou/et reprises couvrent les dépréciations de certains titres de participation et des créances sur certaines filiales.

Compte tenu des résultats constatés au niveau des filiales de signalisation françaises, une provision a été constatée pour un montant de 2 507 K€.

Au cours de cet exercice la filiale Sociétés Spécialisées Girod a versé un dividende de 150 K€.

Sociétés Spécialisées Girod avait versé un dividende de 1 083 K€ au cours de l'exercice précédent.

II-4 - Informations sur les délais de paiement

Informations relatives aux factures reçues dont le terme est échu :

30/09/2021	Total échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Montant des factures HT	257	82	51	9	115
Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice	0.9 %	0.3 %	0.2 %	0.0 %	0.4 %
Nombre de factures échus	168				

Informations relatives aux factures émises dont le terme est échu

30/09/2021	Total échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Montant des factures HT	969	280	372	126	191
Pourcentage du montant HT du chiffre d'affaires de l'exercice	2.3 %	0.7 %	0.9 %	0.3 %	0.4 %
Nombre de factures échus	414				

II-5 - Dividende

Le résultat net social par action diluée ressort cette année à 0.05 € contre -3.31 € en 2019/2020. Au niveau consolidé, en normes IFRS, il ressort à -1.43 € contre -4.61 € en 2019/2020.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2020/2021.

Le dividende net distribué au titre des trois derniers exercices s'élevait à :

Exercice	Nombre d'actions total	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende versé	Dividende éligible à abattement de 40%
2017/2018	1 139 062	0	0.00 €	0	0
2018/2019	1 139 062	0	0.00 €	0	0
2019/2020	1 139 062	0	0.00 €	0	0

En septembre 2018, un dividende exceptionnel de 8.80 € par action a été distribué par prélèvement sur les réserves de la société, soit un montant global de 10 023 745.60 €. Le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élevait à 10 023 745.60 €, soit la totalité du dividende mis en distribution.

II-6 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élèvent à un montant global de 23 344 €.

II-7 - Actionnariat

Principal actionnaire nominatif connu au 30/09/2021 :

SAS Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod : 69 %

Le personnel salarié de la société (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société dans le cadre des dispositifs d'épargne visés à l'article 225-102 du code de commerce.

Aucun plan de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

II-8 - Mouvements sur actions propres

Au cours de l'exercice, les actions propres possédées par la société ont varié de la façon suivante :

	Au 30/09/2020	Variation	Au 30/09/2021
Contrat de rachat pour annulation	106 592	(99 216)	7 376
Contrat de liquidité	2 051	(1 080)	971
Total	108 643	(100 296)	8 347

II-9 - Données relatives aux filiales détenues directement

	R.C.S.	Chiffres d'affaires	Résultats nets
Signaux GIROD La Réunion	515340693	1 144	(102)
Signaux GIROD SUD	338398858	14 651	60
Signaux GIROD EST	959502345	9 765	(299)
Signaux GIROD NORD	332201458	7 689	(1 514)
Signaux GIROD OUEST	442213724	10 127	(469)
International Girod	443137021	199	(602)
Sociétés Spécialisées Girod	481957041	24	143

II-10 - Perspectives

Pour l'exercice 2021/2022,

Les perspectives ci-dessous n'intègrent pas d'éventuelles nouvelles conséquences de la crise sanitaire actuelle.

Signalisation France :

Nous anticipons une légère progression de notre chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent et un maintien des résultats.

Nous sommes néanmoins confrontés, à la crise des matières premières qui impacte nos marges et notre fonctionnement sans connaître aujourd'hui toutes les conséquences sur l'exercice en cours.

Sociétés spécialisées :

Nous envisageons une progression de l'activité et une amélioration du résultat d'exploitation.

Comme pour le pôle Signalisation France, la crise des matières premières dont nous ne connaissons pas l'issue, peut perturber fortement ce secteur.

Activités internationales :

L'activité des filiales internationales devrait connaître une évolution avec notamment une forte progression de la Roumanie.

II-11 - Evolution des participations

En date du 30 octobre 2020, la société Signaux GIROD a absorbé par voie de TUP la société S.F.L.

Suite à la cession de son immeuble, la SCI SEMAPHORE DU GRAND COMBEAU a été liquidée en date du 31 décembre 2020 puis radiée du registre du commerce.

Conformément au pacte d'actionnaires conclu en 2009 lors de l'acquisition de M-2, le groupe a acquis en date du 16 juin 2021, 10% du capital détenu jusqu'alors par l'actionnaire minoritaire, pour un montant de 219 K€.

En date du 30 septembre 2021, la société Signaux GIROD a absorbé par voie de TUP la société Signaux GIROD SERVICES.

II-12 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 20 octobre 2021, l'entité International GIROD a acquis 0.12% du capital de sa filiale espagnole GIROD SERVICE, détenu jusqu'alors par l'associé minoritaire, pour un montant d'un euro.

Le groupe a cédé le bâtiment de LA CRECHE (79) en date du 22 novembre 2021 suite au transfert de l'agence.

Le 5 novembre 2021, le groupe a signé un compromis de vente dans l'optique de céder l'immeuble de placement détenu. Cette cession est envisagée pour un montant de 700 K€.

Par jugement prononcé en date du 10 décembre 2021, la société Signaux GIROD a été condamné à indemniser un fournisseur dans le cadre d'un litige commercial à hauteur de 29 K€.

II-13 - Recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des créations de nouveaux produits et sur des optimisations des gammes existantes.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la SA Signaux GIROD, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 306 K€ pour l'exercice 2020/2021 contre 309 K€ pour l'exercice 2019/2020.

**DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE**
exercice
2020/2021

ÉDITO

Si la prise de conscience des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux se fait de plus en plus pressante, l'action doit s'imposer à tous.

La démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) du groupe s'est appuyée sur des valeurs fortes pour se structurer et pouvoir ainsi se développer afin de relever les défis à venir.

Grâce à cet ancrage solide, elle peut désormais impulser une dynamique de développement et de progrès pour le groupe en favorisant une stratégie de performance.

L'addition de chaque geste entraîne le changement.

Nous vous invitons à découvrir, au fil des pages de ce rapport, l'implication de notre groupe dans cette démarche.

Katia DUBOURGEOIS
Directrice RSE Groupe

III - Déclaration de performance extra-financière

III-1 - Le groupe

III-1-1- 115 ans d'histoire familiale

Créée en 1905, au cœur du Haut-Jura, l'entreprise familiale s'est développée grâce au travail et à l'audace des hommes et des femmes des trois premières générations. Aujourd'hui, le groupe, présent dans onze pays, continue d'évoluer et d'innover pour répondre aux nouveaux enjeux de la route et de la ville de demain.

D'UN PETIT ATELIER D'ÉMAILLERIE A UN GROUPE INTERNATIONAL AU SERVICE DE LA SECURITE ET DU BIEN-ETRE DES USAGERS DE LA ROUTE ET DE LA VILLE

- 1905 Arsène Girod ouvre un modeste atelier d'émaillerie.
- 1915 Marceau Girod prend les rênes de l'affaire familiale et la hisse au premier rang des émailleurs de la région.
- 1952 L'entreprise familiale franchit une étape décisive de son histoire et commence à fabriquer ses premiers panneaux de signalisation routière.
- 1957 Homologation du Ministère des Travaux publics.
- 1965 L'émaillerie Girod devient Signaux Girod.
- 1969 Achat de la première agence à Toulouse.
- 1976 Début d'une politique de décentralisation sur toute la France en s'installant dans l'Est puis en Picardie.
- 1985 Entrée sur le second marché de la bourse de Lyon. De 1985 à 1994, onze nouvelles filiales sont créées d'Ecquevilly à Montpellier en passant par Clermont Ferrand. L'usine de production de Bellefontaine s'agrandit. Sa superficie passe de 3 579 m² en 1970 à 24 086 m² en 2003.
- 1990 Signaux Girod s'internationalise et crée 7 filiales en 5 ans principalement en Europe.
- 2006 Acquisition des sociétés spécialisées Atech et Concept Urbain, spécialistes du mobilier urbain et de végétalisation
- 2011 Implantation sur le continent africain avec Girod Maroc
- 2015 Ouverture sur le marché sud-américain en Colombie et au Pérou.

Le groupe, très implanté en France grâce à un réseau de 28 agences dont une sur l'île de la Réunion, a su développer une présence à l'international sur trois continents.

III-1-2- Les activités du groupe

III-1-2-1- Des solutions globales pour la ville et la route

La sécurité et le bien-être de tous sont notre cœur de métier. Nous fournissons à nos clients une offre de services globale pour assurer aux usagers de la route et des espaces publics, la sécurité et le bien-être.

Conseiller

Pour trouver la solution la plus adaptée aux besoins des clients.

Sécuriser

Fourniture, pose et maintenance de signalisation verticale (police, permanente ou temporaire), Réalisation et entretien de signalisation horizontale (marquage au sol),

Fourniture et pose d'éléments de sécurité routière : barrières de sécurité, ralentisseurs, coussins berlinois, radars pédagogiques, supports à sécurité passive..., Balisage de chantiers : étude et mise en place de déviations, installation de la signalisation et location de produits de signalisation tels que les séparateurs de voies, les panneaux, les balises et les feux de chantier, Fourniture, pose et maintenance de potelets fixes et rétractables.

Valoriser

Signalisation touristique, mise en valeur du patrimoine : totems, tables de lectures...

Informier

Signalisation directionnelle, des rues, mobilier d'affichage électronique,

Gérer l'espace public

Fourniture de solutions intelligentes connectées en réponse aux besoins de gestion et de sécurisation des espaces publics,

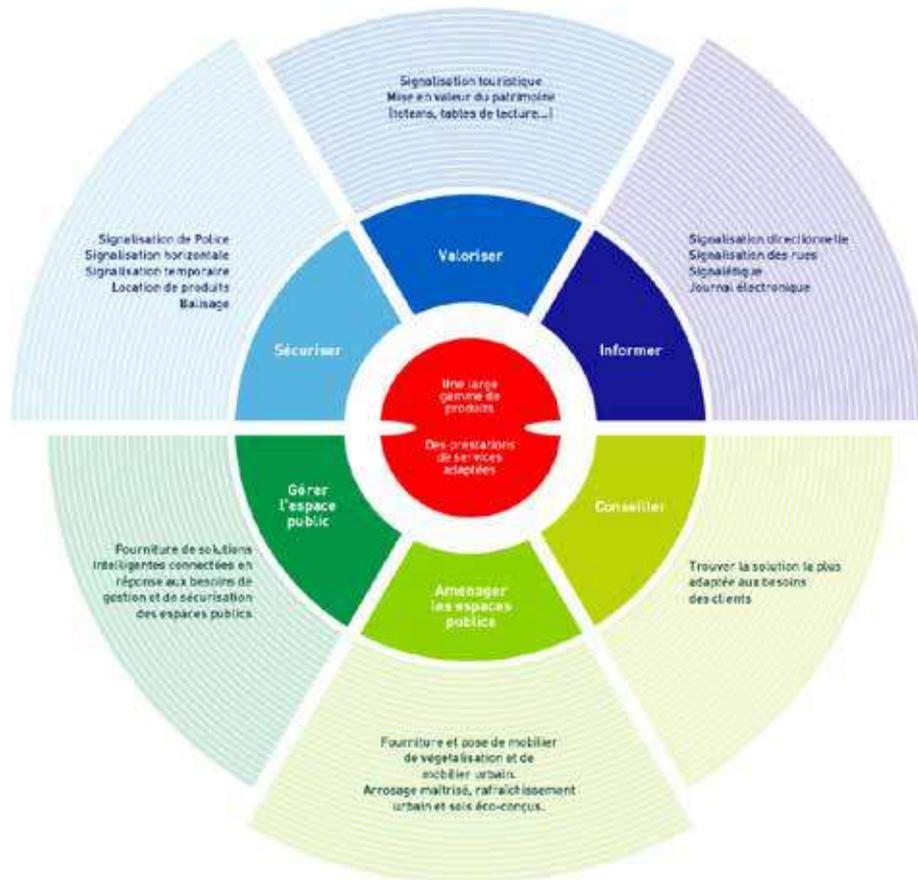
Aménager les espaces publics

Fourniture et pose de mobilier de végétalisation et de mobilier urbain,

Améliorer les écosystèmes urbains

Arrosage maîtrisé, rafraîchissement urbain et sols éco-conçus.

Une offre de services globale



III-1-2-2- Des sites de production implantés localement

Le groupe, dans sa stratégie de développement, a fait le choix de produire localement pour assurer à ses clients un service réactif, réduire son impact environnemental et développer l'activité économique territoriale.

GIRODGROUP, C'EST :

1 site historique industriel implanté au cœur du Jura d'une superficie de 24 086 m² avec une capacité de production de 12 500 panneaux par semaine. Afin de nous adapter aux besoins de nos clients et de proposer une offre pertinente et différenciante de produits et services, nous innovons en permanence. Les enjeux de qualité, de durabilité, d'impact environnemental, de logistique ou encore de facilité de mise en œuvre sont essentiels. Le budget ainsi consacré à la recherche et au développement par Signaux Girod S.A. est de 306 K€ au titre de l'exercice 2020-2021.



AVEC POUR AMBITION DE NOUS INSCRIRE DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET AGIR POUR LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS EN FRANCE, NOUS SOMMES ADHERENTS A LA FRENCH FAB, REFLET DE LA FIERTE DE L'EXCELLENCE FRANÇAISE !

2 sites de production spécialisés dans le mobilier urbain et de végétalisation de 4 742 m² et 5 000 m²,

6 sites de production à l'international.

III-1-3- La gouvernance

La gouvernance de la société mère garantit la transparence et l'équilibre. Le Conseil d'administration compte deux membres indépendants et deux femmes sur les cinq qui le composent. Ce conseil détermine les grandes orientations stratégiques, contrôle la direction générale et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Les filiales françaises sont dirigées par le Président du groupe ou la société Signaux Girod S.A.

La gouvernance des filiales internationales s'inscrit dans une gouvernance de groupe efficace visant à limiter les risques, assurer un juste contrôle et harmoniser les modes de fonctionnement.

III-1-3-1- Une stratégie fondée sur des valeurs fortes

EXPERTISE & INNOVATION

De la signalisation routière à l'aménagement urbain, notre haut niveau d'exigence nous pousse à innover et à proposer la meilleure qualité de produits et de services. En tant qu'acteur historique de la signalisation, nous partageons notre savoir-faire centenaire et notre expertise au service de la route de demain.

ENGAGEMENT & RESPONSABILITE

Nous inscrivons la responsabilité sociale et environnementale au cœur de notre stratégie en agissant concrètement sur une offre de produits et services éco-conçus, et en intégrant toujours plus le développement durable à notre activité. Nos objectifs : apporter un haut niveau de satisfaction à nos clients et garantir à nos collaborateurs sécurité et qualité de vie au travail.

PROXIMITE & ÉCOUTE

Nous privilégions des valeurs humaines basées sur la simplicité des échanges, la bienveillance et le partage des compétences. Nous sommes à l'écoute de nos clients, nos collaborateurs, et de toutes nos parties prenantes pour construire des relations de confiance à long terme.

III-1-3-2- Une stratégie qui intègre la Responsabilité Sociale et Environnementale

L'implantation du berceau de l'entreprise dans le Parc Naturel du Haut-Jura, nous a naturellement amenés à intégrer les enjeux liés à la Responsabilité Sociétale des Entreprises et à nous engager dans une démarche active depuis de nombreuses années. Conscients de notre environnement et convaincus de la nécessité de faire de notre engagement responsable un levier de progrès, nous nous sommes, dès les années 2000, engagés volontairement dans un management de la qualité labellisé par une quadruple certification.



Ces référentiels d'envergure nationale ou internationale viennent objectivement certifier les actions menées par le groupe sur son site industriel principal pour la santé et la sécurité de ses collaborateurs, pour la satisfaction de ses clients, celle de ses partenaires et pour le respect de l'environnement.

Le groupe a sollicité l'expertise d'une agence spécialisée dans la notation des performances ESG (Environnement, Sociale et Gouvernance) des entreprises cotées sur les marchés européens, Gaïa Research, pour la réalisation d'une évaluation objective de sa politique RSE basée sur 170 critères répartis en 4 piliers : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes externes. Le process d'évaluation de Gaïa Research est le suivant :

- Une pré-évaluation est faite par les analystes grâce à la documentation publique de la société,
- Un premier contrôle qualité est effectué pour s'assurer de la fiabilité des données,
- Lors de la phase de dialogue, Gaïa Research entre en contact avec la société, afin qu'elle puisse amender et/ou modifier son questionnaire ESG ainsi qu'apporter des informations qualitatives sous forme de commentaires,
- La dernière phase consiste en une vérification de la cohérence globale et une homogénéisation des données.

La note obtenue est de 63/100.

III-1-3-3- Une stratégie RSE pilotée par une gouvernance opérationnelle

Comité RSE

L'engagement du groupe en faveur du développement durable s'appuie sur une organisation associant plusieurs directions regroupées au sein d'un Comité RSE impliquant le plus haut niveau de l'entreprise puisqu'il est composé du PDG, des directions RH, finance, juridique, international, industrielle ainsi que d'un représentant dirigeant des filiales spécialisées. Le Comité est piloté par une responsable RSE.

Pour ses travaux, le Comité RSE s'adosse des groupes de travail composés de collaborateurs de différents services.

Nouvelles attributions RSE du Comité d'audit

Pour tenir compte de la nouvelle recommandation numéro 8 du Code Middenext, les membres du Conseil d'administration ont décidé, à l'unanimité, lors des réunions du 23 septembre et 9 décembre 2021, d'ajouter de nouvelles attributions au Comité d'audit en matière de RSE.

Le Comité d'audit est désormais chargé :

- d'étudier et faire des recommandations afin de structurer la politique RSE,
- de conseiller la direction à propos des objectifs RSE,
- d'examiner l'efficacité de l'identification et de la gestion des enjeux liés à la RSE,
- d'examiner les répercussions de la politique RSE sur les décisions d'affaires importantes et faire des recommandations.

III-1-4- Les parties prenantes

Les relations du groupe avec ses parties prenantes s'inscrivent dans une démarche active en faveur du développement durable prenant ainsi en considération les besoins de chacun pour nourrir une relation responsable. Un dialogue fécond et constructif est instauré par le biais de plusieurs canaux de communication avec une fréquence adaptée à chaque typologie.

Parties prenantes	Mode de dialogue
<ul style="list-style-type: none"> • Clients • Mairies / EPCI • Conseils départementaux/ régionaux • Entreprises TP • Entreprises diverses 	Appels d'offres, rendez-vous commerciaux, réunions de suivi de chantiers, site internet, réseaux sociaux, service après-vente.
<ul style="list-style-type: none"> • Collaborateurs 	Intranet groupe, livret d'accueil, journées d'intégration, actions de communication interne, entretiens d'évaluation, baromètre social (Enquêtes PeopleVox), journal interne biannuel.
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires sociaux • Instances de représentation du personnel 	Agenda social, dialogue social, accords collectifs.
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires de distribution • Distributeurs 	Convention de partenariat, rendez-vous.
<ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs 	Echanges avec le service achats, charte fournisseurs, évaluation périodique, rendez-vous.
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté financière • Actionnaires • Banques • Euronext Growth 	Assemblées générales, présentation des résultats financiers, réglementation des marchés boursiers, communication réglementée, rapport annuel.
<ul style="list-style-type: none"> • Administrateurs 	Réunions du Conseil et des Comités, échanges réguliers.
<ul style="list-style-type: none"> • Instances nationales représentatives de la profession 	Participation active aux instances en qualité de membre du Conseil d'administration SER (Syndicat des Equipements de la Route), Président de la section Signalisation verticale, vice-présidence de la section horizontale, Membre et présidente du groupement du mobilier urbain, Membre des instances internationales WG12 et CN IRMA (Interaction des infrastructures Routières avec les Mobilités Automatisées).
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté locale, territoriale 	Partenariat avec Pôle Emploi, réunions et échanges avec le voisinage direct de l'usine, membre du MFQ (Mouvement Français de la Qualité).

III-1-5- Modèle d'affaires

Une présence en France et à l'international

RESSOURCES*

Capital humain

791 collaborateurs dont
Pôle Signalisation France : 489
Pôle sociétés spécialisées : 62
Pôle activités Internationales : 240

Capital intellectuel & innovation

306 K€ consacrés à la R&D (pour le Pôle Signalisation France)

Capital industriel et technique

Sites de production en France et à l'international

- Pôle Signalisation France :
 - 1 site industriel de 24086 m²
 - 1 611 K€ d'investissement corporels sur l'exercice 2020 / 2021.
 - 28 agences en France dont une à l'île de la Réunion.
 - 17 212 K€ immobilisations nettes.

- Pôle sociétés spécialisées :
 - 2 sociétés en France spécialisées dans le mobilier urbain et de végétalisation
 - 2 sites de production de 4742 et 5000 m².
 - 2 289 K€ immobilisations nettes.

- Pôle activités Internationales :
 - 10 sites dont 6 de production implantés en Europe, au Maroc et en Colombie.
 - 9 129 K€ immobilisations nettes.

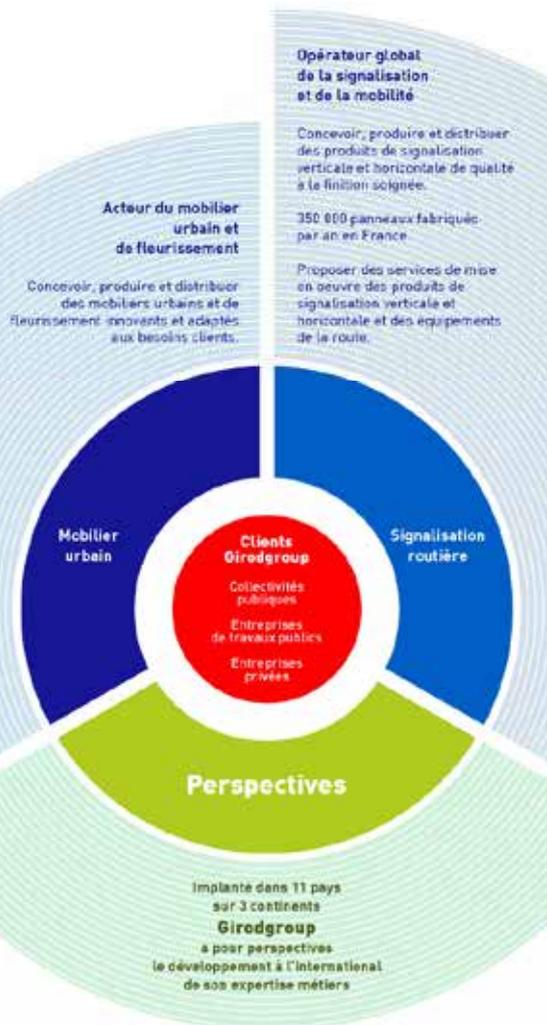
Capital financier

- 54 869 K€ de capitaux propres.
- 4 338 K€ de trésorerie Groupe.
Actionnariat majoritaire familial très stable.

Gouvernance

- 1 conseil d'administration avec une direction familiale.
- 2 administrateurs indépendants (sur les 5 que compte Signaux Girod S.A.).
- Adhésion au code Miroir.

* Données au 30/09/2021



VALEURS & CRÉATION DE VALEURS*

Girodgroup

Une nouvelle marque déposée.

Signaux Girod

Une marque renommée avec une expérience de plus de 100 ans et un haut niveau d'expertise.

Respect et valorisation des collaborateurs

- Certifiée ISO 45001 pour protéger et assurer leur santé, sécurité et leur bien-être.
- Développement des compétences : 7 734 heures de formation et 467 personnes formées.
- 32 984 K€ de masse salariale.

Egalité et diversité

- Signaux Girod favorise l'égalité professionnelle en ayant pour objectif la réduction des écarts de rémunération.
- Nous promovons la diversité en embauchant et en maintenant des travailleurs handicapés en poste.

Innovation

Plus de 50 dépôts de brevets et modèles

Satisfaction clients

Nous garantissons leur satisfaction grâce à notre expertise métier et l'implication de tous nos collaborateurs :

- 89% d'entre eux placent l'écoute du client au cœur de leur préoccupation.
- Le taux moyen de conformités clients est de 98,23 %.
- Nous sommes certifié ISO 9001.
- 94 770 K€ de C.A.

Protection de l'environnement

Nous sommes engagés dans une démarche forte et continue en faveur du développement durable :

- Nous sommes certifiés ISO 14001 et ISO 50001.
- la réduction de l'impact énergétique est au cœur de nos préoccupations. Depuis 2015, nous avons une baisse de 23,56% de la consommation d'énergie du principal site industriel.
- Nous développons des gammes de produits plus responsables en favorisant l'écoconception.

Éthique

- Nous sommes engagés dans la prévention active de la corruption par la diffusion du guide anti-corruption, la formation de nos salariés aux pratiques anti-corruption, la démarche d'identification et d'évaluation des risques en cours.
- Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils respectent les 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

III-1-6- Périmètre et collecte de données

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales de Girodgroup consolidées par intégration globale.

Le périmètre reporting RSE correspond à l'ensemble des entités du groupe Girodgroup.

Plusieurs périmètres sont à distinguer :

Le périmètre Signalisation France regroupe l'ensemble des filiales françaises SAS Signaux Girod Est, SAS Signaux Girod Nord, SARL Signaux Girod Sud, SARL Signaux Girod Ouest, SAS Signaux Girod La Réunion, incluant Signaux Girod S.A. (61,82% des effectifs totaux) ;

Le périmètre des sociétés spécialisées comprend la SAS Atech et SAS Concept Urbain (7,46% des effectifs totaux) ;

Le périmètre des activités internationales comprend la SAS International Girod, Girodservices (Espagne), GS Plus (République Tchèque), Alfa Girod (Hongrie), GSR (Roumanie), ACE Mobilier Urbain (Belgique), M-2 (Lettonie), Girod Maroc, Señalización Girod Colombia, Señalización Girod Perú, Signaux Girod Bulgaria (30,72% des effectifs totaux).

La collecte des données est pilotée par la responsable RSE du groupe via des relais opérationnels.

Les indicateurs sociaux : l'égalité hommes / femmes, les salariés en situation de handicap, les effectifs, l'absentéisme et la formation au 30 septembre 2021 sont issus des fichiers de suivi de la direction des Ressources Humaines extraits du logiciel de paie ou sur les déclarations des services de comptabilité.

Les indicateurs environnementaux : les tonnages des déchets dangereux et leur valorisation, ont été déterminés pour l'essentiel à partir d'un état fourni par notre principal prestataire de service qui prend en charge une part majoritaire des déchets dangereux des sociétés du périmètre Signalisation France. La quantification et valorisation des déchets dangereux traités par d'autres prestataires, au niveau des sociétés de l'ensemble du groupe, ont été réalisées à partir des factures et des bordereaux de suivi des déchets (BSD) fournis par ces prestataires.

Les consommations d'énergie et d'eau ont été évaluées sur la base des consommations mentionnées sur les factures ou à partir de relevés manuels de compteurs.

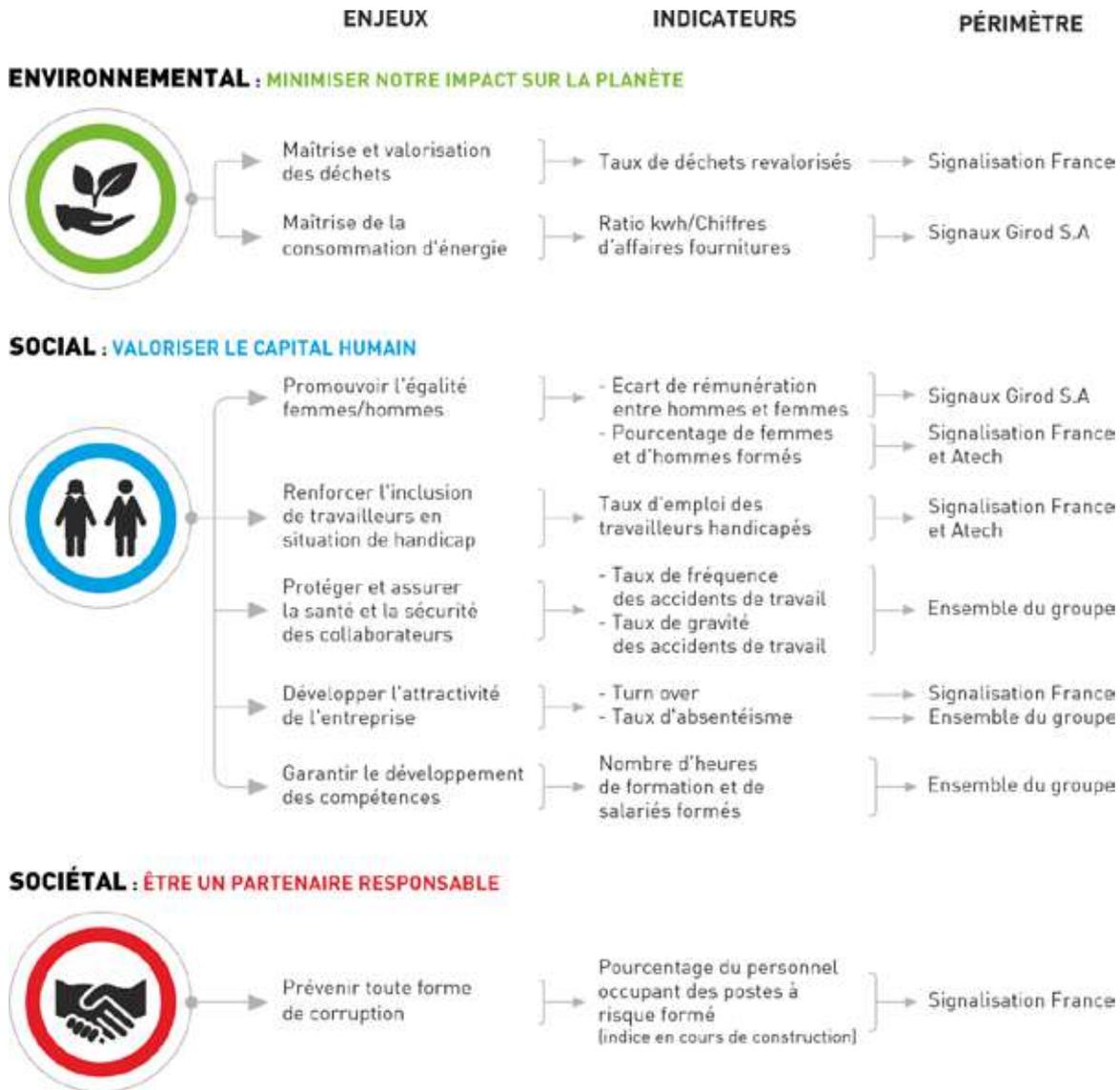
Les activités de Girodgroup n'ont pas d'impact sur les items suivants : la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire, l'alimentation responsable, équitable et durable, et le respect du bien-être animal.

En fonction des objectifs et enjeux, le périmètre diffère (cf. tableau ci-après).

III-1-7- Liste des principaux objectifs/enjeux retenus et indicateurs associés

Les enjeux extra-financiers du groupe ont été déterminés par le Comité RSE après revue des informations listées à l'article R.225-105 du Code de commerce. Les enjeux ont été notés en fonction de leur importance pour le groupe. Cette notation a permis de les hiérarchiser et de retenir ceux ayant le plus fort impact.

La liste ci-dessous précise ainsi pour chaque objectif/enjeu défini, l'indicateur qui permet d'en évaluer le suivi et le périmètre concerné :



III-2 - Les enjeux environnementaux



L'implantation du berceau de l'entreprise au cœur du Parc Naturel du Haut-Jura a depuis toujours sensibilisé les femmes et les hommes du groupe à leur environnement direct et permis d'engager très tôt des actions concrètes

pour préserver l'environnement. La performance environnementale est au centre des préoccupations du groupe. Elle vise à maîtriser les conséquences de ses activités sur l'environnement pour contribuer à lutter contre le changement climatique.

Le site industriel principal est classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) et, par conséquent, soumis à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux. Pour renforcer encore son engagement, le site a obtenu les certifications ISO 14001 (Management environnemental) et ISO 50001 (Management de l'énergie).

Un audit énergie a été réalisé en septembre 2021 par le club énergie ISO 50001. Les actions correctives sont en cours pour répondre aux observations et opportunités d'amélioration relevées. La seule non-conformité pointée a d'ores et déjà été rectifiée. Un audit de surveillance est programmé pour le mois de juin 2022.

LES OBJECTIFS DU GROUPE SONT :

- PROPOSER UN NOMBRE CROISSANT DE PRODUITS ECO-CONÇUS,
- GERER SES DECHETS DE MANIERE RESPONSABLE,
- UTILISER LES RESSOURCES DE MANIERE DURABLE : EAU ET ENERGIE,
- SENSIBILISER ET FORMER LE PERSONNEL DE L'ENTREPRISE AUX BONS GESTES ET REGLES MISES EN ŒUVRE.

Socle environnemental commun au groupe

L'objectif du groupe décrit dans la DPEF de l'exercice 2019/2020 visant à mettre en place un socle environnemental commun à toutes les entités du groupe afin de limiter l'impact sur le changement climatique et de réaliser des économies, a été repoussé à une date ultérieure en raison d'une réorganisation du service QSE du groupe.

III-2-1- Ecoconception

Le groupe a développé un panel évolutif de produits éco-conçus et de services s'intégrant dans le développement de villes et communautés durables. La progression du nombre de produits éco-conçus apporte un double bénéfice :

- il permet de répondre aux attentes des clients en proposant des produits innovants,
- il augmente la valeur générée par le groupe.

Le groupe ambitionne de réaliser un nombre croissant de produits éco-conçus et de chantiers.

Les aspects environnementaux sont intégrés dès la conception et le développement des produits avec pour objectif la réduction des impacts environnementaux négatifs tout au long de leur cycle de vie, à service rendu équivalent ou supérieur.

Dans cette approche circulaire, le groupe cherche à trouver le meilleur équilibre entre les exigences, environnementales, sociales, techniques et économiques dans la conception et le développement de produits écoconçus. Pour se faire, il mène des actions concrètes en :

- étudiant les épaisseurs des matières, leur géométrie,
- sélectionnant les matières premières pour leur performance et pour leur part de matière recyclée, particulièrement dans le cadre du plastique,
- améliorant les process de fabrication pour les rendre moins énergivores,
- intégrant la recyclabilité des produits dans ses critères de choix et son processus décisionnel,
- optimisant le transport grâce notamment à un empilement facilité.

La gamme de produits plastiques vendus comprend toujours plus de produits conçus en matière recyclée et totalement recyclables.

Part de recyclabilité de nos principaux produits plastiques :

- Séparateur de voies Squalé : 30 à 40% de matière régénérée et 100% recyclable
- Balises Nova : + de 30 % de matière régénérée et 100% recyclable
- Balise J13 : 100% recyclée et recyclable.
- Balise Reflex : 100% recyclée et recyclable
- Balise Milk'5c : 100% recyclée et recyclable

FOCUS SUR LA BALISE MILK'5C, DERNIER PRODUIT BREVETE ET REALISE EN MATIERE 100% RECYCLEE ET RECYCLABLE



Bien que l'utilisation d'une matière 100% recyclée à base de bouteilles de lait impose des contraintes de production plus fortes en raison de contrôles plus réguliers à réaliser, le groupe a fait le choix de s'engager dans une démarche responsable.

COELUS : SOL ECO-STABILITE

Girodservices, filiale espagnole du groupe, propose un produit pionnier dans le secteur, le sol éco-stabilisé pour des espaces publics écologiques et durables. Ce revêtement naturel et écologique, résistant aux intempéries absorbe les polluants de l'air afin d'en améliorer la qualité grâce à l'intégration de nouvelles technologies. Il intègre aussi des propriétés photoluminescentes.

La prise en compte de l'environnement se traduit également par d'autres démarches engagées du groupe :

- réduction de l'épaisseur des panneaux,
- conception et qualité des produits pour augmenter leur durabilité,
- recherche d'une meilleure réparabilité des produits,
- utilisation d'une laque hydrosoluble respectueuse de l'environnement dès 2012,
- intégration d'un traitement des eaux à la chaîne de laquage ayant également permis d'optimiser notre consommation de laque,
- utilisation du module SolidWorks Sustainability permettant d'évaluer instantanément l'impact sur l'environnement du produit et ainsi de le faire évoluer pour atteindre un résultat optimal,
- orientation sur des résines à chaud,
- consommation électrique des produits électroniques, avec notamment des alimentations solaires.

III-2-2- Gestion des déchets et des risques pollution

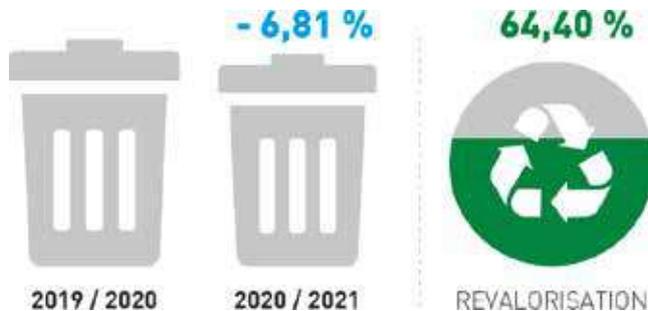
III-2-2-1- Maîtrise et valorisation des déchets de production

La gestion efficace et responsable des déchets est basée sur trois principes : conformité stricte à la réglementation, tri à la source des déchets dans les ateliers et services administratifs et valorisation des déchets qu'ils soient dangereux ou non.

Les activités opérationnelles du groupe Girod sont à l'origine de trois types de déchets :

- des déchets dangereux, tels que des emballages vides souillés, des déchets de peinture, ... ;
- des déchets banals, tels que les déchets industriels banals en mélange (DIB), plastique, carton ou bois ;
- des déchets inertes, notamment des gravats.

Le pôle Signalisation France parce qu'il représente l'activité principale du groupe produit la plus grande part de déchets : 87% des déchets du groupe.



Le volume de déchets dangereux généré par l'activité du pôle Signalisation France a diminué de 6,81% par rapport à l'exercice précédent.

Sur les 261,55 tonnes de déchets dangereux produites sur l'exercice par le périmètre SIF, 64,40% ont été revalorisés contre 78,54% pour l'exercice précédent, soit une baisse de plus de 14 points représentant une diminution de 23,60% du volume des déchets dangereux revalorisés.

Les services administratifs sont sensibilisés à une utilisation plus responsable du papier afin notamment de limiter au maximum les impressions inutiles et les impressions en couleur.

Le groupe va poursuivre sa démarche de réduction des déchets. La quantification de l'objectif sera définie dans la politique de gestion des déchets sur le premier semestre de l'exercice.

III-2-2-2- Maîtrise des rejets liés à l'activité industrielle et prévention des risques pollution :

Le site industriel principal situé en France a été identifié comme le risque principal de pollution. Les actions sont donc menées principalement et prioritairement sur ce site pour une maîtrise performante des rejets liés à l'activité :

- la prévention des risques pollution et des nuisances sonores grâce notamment à un parc de rétention, à l'installation de silencieux aux endroits identifiés comme sources de nuisances sonores, la limitation de la pollution en cas d'incendie grâce au sprinklage des bâtiments et à la construction d'une réserve d'eau enterrée,
- le contrôle et la réduction des rejets : 7 points de rejets sont contrôlés annuellement pour évaluer la concentration de polluants dans l'air,
- le traitement des eaux : les effluents liés aux activités de traitement de surfaces en acier et aluminium sont traités par une station d'épuration interne. Son bon fonctionnement est surveillé régulièrement conformément à la réglementation en vigueur, et les analyses sont transmises mensuellement à la DREAL et à l'Agence de l'Eau. Un système de supervision informatique permet de surveiller tout dépassement de valeurs limites.

III-2-3- Gestion des ressources

III-2-3-1- Maîtrise de la consommation d'énergie et efficacité énergétique

Le site principal de production implanté dans le Jura représente le poste majeur de consommation d'électricité avec 55,50 % de la consommation totale du groupe. La réduction de la dépense énergétique de Signaux Girod S.A. a donc été définie comme la priorité du groupe afin de limiter l'impact sur le changement climatique en réduisant son empreinte carbone, et de réaliser parallèlement des économies.

Consciente de ce fort enjeu, le suivi de sa consommation est une préoccupation majeure de Signaux Girod S.A. depuis la période de référence 2015/2016. La politique rigoureuse menée par les équipes et les efforts de tous ont permis de faire baisser significativement la consommation chaque année depuis 2015.

Le ratio Kwh/chiffre d'affaires fournitures, indicateur clé de performance, s'est maintenu à 0,20 dépassant l'objectif fixé à < 0,23.

L'exercice se traduit par une augmentation de la consommation Kwh directement corrélée à une hausse du chiffre d'affaires fournitures (ce qui explique le maintien de l'indicateur à un très bon niveau de performance), à de mauvaises conditions climatiques (température moyenne de l'année la plus froide depuis 2012) et au passage à un fonctionnement du four émail en 2x8 heures.

Pour piloter ce suivi de consommation et rechercher l'amélioration permanente de la performance énergétique, un Comité énergie a été créé le 11 février 2020. Il est composé du responsable maintenance qui a suivi une formation de référent énergie, de techniciens, d'un contrôleur de gestion, du Responsable QSE et d'un responsable de ligne.

La part d'électricité renouvelable consommée par l'entreprise sur l'année glissante est de 24,4% (dont 2,5% photovoltaïque, 7% éolien, 13% hydroélectricité et 1,9% de bioénergie).

4 ACTIONS CONCRÈTES

Mise en oeuvre d'un plan d'actions :

- récupération d'énergie émise par l'usine pour chauffer les bureaux
- Installation d'éclairage LED

Identifier nos plus grosses consommations d'énergie



Sensibilisation du personnel à travers des formations « Démarches d'efficacité énergétique »

Suivi en temps réel de la consommation d'énergie grâce à une supervision informatique automatisée

Dans sa démarche d'amélioration continue, l'entreprise a remplacé tout l'éclairage des bureaux et extérieur par des LED. 357 blocs néons ont été remplacés par 207 blocs LED permettant ainsi de diviser la consommation de 75%, soit 37 500kwh/an, et d'améliorer l'ambiance de travail avec un éclairage plus chaud et performant. Le retour sur investissement calculé est inférieur à 3 ans.

Les compteurs électriques Ewatch installés sur notre système permettent un suivi optimal de la consommation et une intervention rapide en cas de surconsommation. Un capteur a été mis en place sur le compteur général pour s'assurer de l'absence de fuites. Parallèlement, plusieurs compteurs gaz ont été installés pour surveiller les consommations.

Dans un souci constant de surveillance et de maîtrise de la consommation d'énergie, une campagne de détection de fuites est réalisée tous les 2 ans sur le réseau d'air comprimé. La dernière réalisée au cours de l'exercice a révélé un taux de fuites estimé à 25%/an, ce qui correspond à la moyenne nationale. Les actions correctives sont en cours pour réduire ce taux. A date, 90% des fuites ont été réparées. Cette démarche de détection de fuites porte ses fruits puisque le taux de fuites a baissé de 12% depuis la première campagne réalisée. Une nouvelle sera menée en 2023.

D'autres pistes d'amélioration sont encore à l'étude dans le cadre d'une démarche environnementale vertueuse afin d'améliorer l'efficacité énergétique du site industriel :

- une étude a été réalisée par un bureau d'études spécialisé Planair dans le cadre du projet de récupération de la chaleur fatale des gaz brûlés de notre four émail. Le potentiel de récupération, la faisabilité et le retour sur investissement ont été analysés,
- une étude a été commandée au bureau d'études spécialisé Planair pour la mise en place d'une centrale double flux pour le chauffage de certains de nos ateliers,
- une étude a été réalisée pour la mise en place de stratificateurs sur un atelier afin de faire redescendre la chaleur sur les opérateurs l'hiver et de climatiser l'atelier l'été.

Un Alternant Ingénieur en maîtrise de l'énergie à l'école de Polytech Nantes a été embauché en septembre 2020 pour une durée de trois années.

III-2-3-2- Maîtrise de la consommation d'eau

La maîtrise de la consommation d'eau est également un enjeu majeur du groupe qui centre son attention principalement sur site de production implanté en France. La consommation d'eau de ce site est de 2 335 m³ sur l'exercice 2020/2021.

Un poste est particulièrement suivi : le poste de charge lavage / dégravage écran de sérigraphie. Ainsi, la consommation de l'exercice 2020/2021 a baissé de 42,34% par rapport à l'exercice précédent, passant de 321.5 m³ à 185.4 m³.

FOCUS SUR LA STRATEGIE BAS-CARBONE INITIEE DANS UNE DES FILIALES DU GROUPE : LA SOCIETE ATECH

L'objectif fixé est de réduire de 40% les émissions de GES (gaz à effet de serre) d'ici 2030. Un bilan carbone de cette société a donc été réalisé et un plan d'actions établi pour réduire drastiquement les émissions de GES en agissant sur l'énergie (électricité, gaz), les déchets, les déplacements, le choix des matériaux.

Les actions concrètes envisagées sont très diverses notamment l'installation d'éclairage LED, la détection de fuites, la sensibilisation interne, le tri des déchets, le compostage, le suivi des chutes de matériaux, la récupération d'eau de pluie, l'utilisation de véhicules moins polluants, le choix de produits plus responsables, recyclés, et la récupération des produits des clients.

III-2-4- Transport

Flotte de véhicule de fonction

Pour se conformer aux nouvelles normes, la flotte de véhicules de fonction sera partiellement modifiée au cours de l'année 2022 pour s'orienter vers des véhicules hybrides et électriques.

Déplacements domicile – travail

Le télétravail est pratiqué par le groupe depuis le printemps 2020, hors dispositif spécifique mis en place dans le cadre de la crise sanitaire. La crise du Covid-19 a accéléré le recours à ce mode de travail et largement contribué au développement du travail digital via des plateformes de visioconférence. Un bilan réalisé en 2021 auprès de télétravailleurs place le gain de temps trajet domicile-travail comme le premier avantage de ce mode de fonctionnement.

III-3 - Les enjeux sociaux

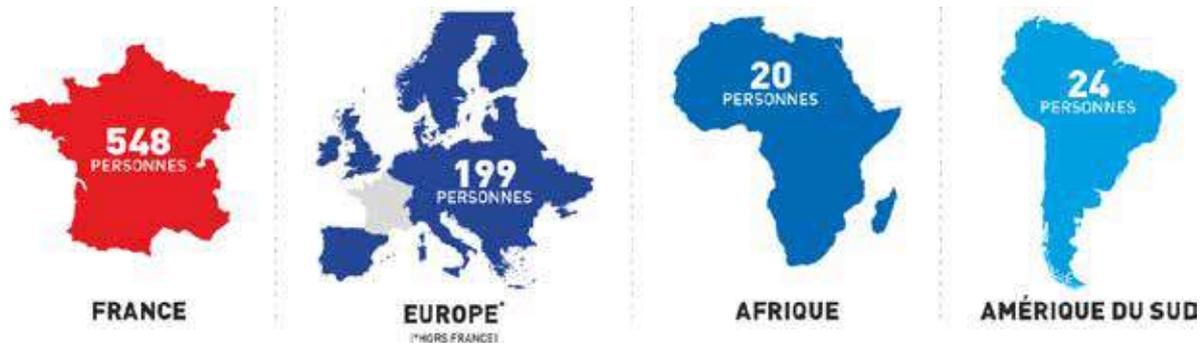


La valeur Proximité & Écoute constitue un des piliers des relations humaines du groupe. La simplicité des échanges, la bienveillance et le partage des compétences permettent d'entretenir un climat de confiance.

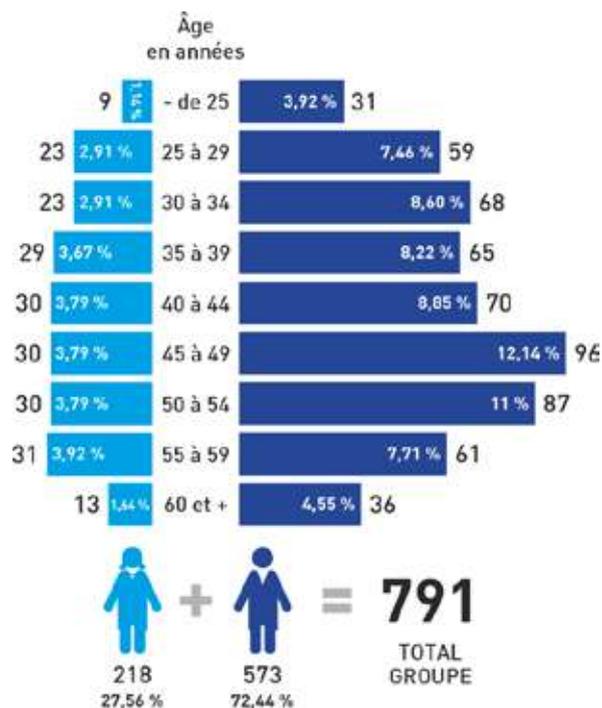
III-3-1- Les effectifs de Girodgroup

Le groupe compte 791 collaborateurs au 30 septembre 2021 (-3,16% par rapport à l'exercice précédent).

Répartition des effectifs par territoires



Répartition des effectifs par tranches d'âge



III-3-2- Le dialogue social favorisé

III-3-2-1- Réunions des instances représentatives du personnel

Girodgroup respecte l'ensemble des législations applicables aux diverses sociétés du groupe en matière de dialogue social.

Le dialogue social fait partie intégrante du fonctionnement du groupe qui veille à permettre un travail efficace des instances représentatives du personnel et la tenue de réunions régulières dans un esprit permanent de concertation et de coopération. Il est un des facteurs essentiels du bon climat social. Le nombre de réunions du CSE de Signaux Girod S.A., entité la plus importante du groupe en nombre de collaborateurs, dépasse d'ailleurs le nombre minimum imposé par la loi.

III-3-2-2- Accords collectifs

Sur le périmètre France, les accords collectifs en cours au 30 septembre 2021, date de clôture de l'exercice social, sont les suivants :

- **Signaux Girod SA :** accord d'intéressement conclu le 6 décembre 2021 pour une durée expirant le 30 septembre 2023, accord de participation conclu le 11 mai 1971 pour une durée de deux années, renouvelé depuis par tacite reconduction, complété par avenants des 8 septembre 2004, 13 septembre 2005 et 26 février 2010,
- **Signaux Girod Sud :** accord d'intéressement conclu le 19 mars 2020 pour une durée expirant le 30 septembre 2022,
- **Signaux Girod Nord :** accord d'intéressement conclu le 16 mars 2020 pour une durée expirant le 30 septembre 2022,
- **Signaux Girod Est :** accord d'intéressement conclu le 25 mars 2020 pour une durée expirant le 30 septembre 2022,
- **Signaux Girod Ouest :** accord d'intéressement conclu le 15 mars 2021 pour une durée expirant le 30 septembre 2023,
- **Atech :** accord d'intéressement conclu le 16 décembre 2019 pour une durée expirant le 30 septembre 2022,
- **Concept Urbain :** accord d'intéressement conclu le 1^{er} mars 2019 pour une durée expirant le 30 septembre 2021. Cet accord sera renouvelé en février 2022.

III-3-2-3- Baromètre social



Un nouveau baromètre social a été réalisé par l'organisme People Vox en 2021 sur l'ensemble du périmètre groupe afin d'évaluer la satisfaction et la motivation de l'ensemble des collaborateurs. Le taux de participation est de 51%, soit 401 retours sur 786 questionnés. Ce taux est en retrait de 10 points par rapport au dernier baromètre effectué en 2019. Le taux de satisfaction globale a progressé de 5 points.

Ce questionnaire sera reconduit tous les deux ans.

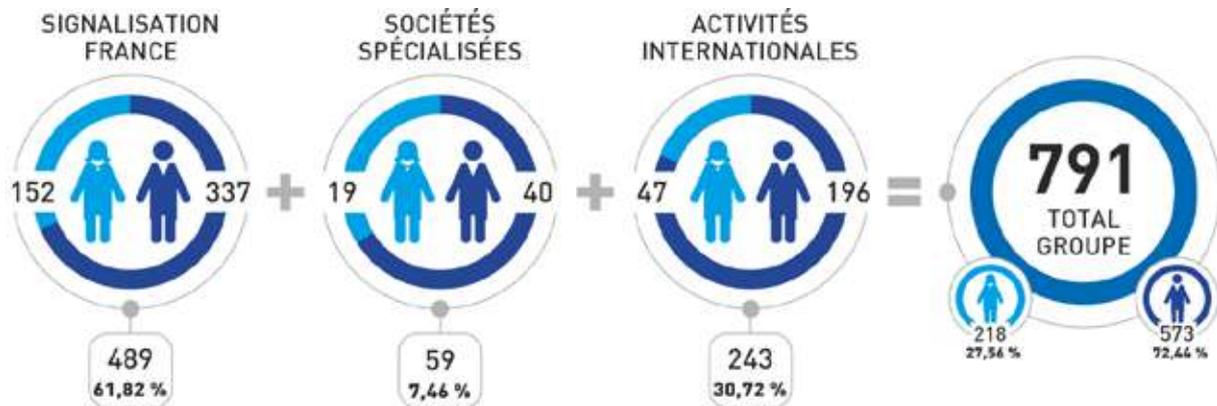
III-3-3- Egalité et diversité

La diversité est un enjeu important de la politique ressources humaines du groupe. La diversification des profils permet de stimuler l'engagement et la fidélité des salariés et se révèle être un levier d'amélioration de la performance. La multiplicité des talents et les expériences variées permettent aux collaborateurs d'aborder différemment les problèmes en vue de les résoudre.

Une surveillance accrue est exercée pour prévenir toute forme de discrimination.

III-3-3-1- Egalité professionnelle femmes hommes

L'ensemble du service ressources humaines est mobilisé pour veiller à l'égalité professionnelle des salariés et travailler sur les axes développés ci-après. L'égalité professionnelle permet de favoriser une plus forte mixité hommes-femmes garante d'une diversification des compétences et profils, réel facteur de performance et d'amélioration. De plus, un meilleur équilibre hommes-femmes dans une entreprise lui offre une plus grande représentativité et l'opportunité de fidéliser ses collaborateurs en améliorant leur qualité de vie au travail.



L'INDEX 2021 (BASE SUR LES DONNÉES 2020) DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DE LA SA SIGNAUX GIROD EST DE 90.

Le principe d'égalité professionnelle s'applique dès l'embauche des salariés par la mise en œuvre d'une méthodologie basée sur des critères objectifs de compétences professionnelles. Le processus de recrutement de Signaux Girod S.A. est ainsi fondé sur des critères visant à pourvoir à des besoins de compétences définis, en suivant une procédure formalisée.

Le plan d'actions égalité professionnelle déployé sur le périmètre Signalisation France repose sur trois mesures clés :

- la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- l'égalité d'accès à la formation,
- l'articulation vie professionnelle/vie privée.

Écarts de rémunération entre femmes hommes

La cible à atteindre pour Signaux Girod S.A. est un écart inférieur ou égal à 8% en positif ou négatif par rapport à la médiane dans un délai de trois ans. Les écarts des populations employés, agents de maîtrise et ouvriers sont plus importants que pour l'exercice précédent mais restent en dessous du seuil de 8%.

L'écart pour la catégorie techniciens a sensiblement augmenté (+0,28 points) malgré un réel effort porté aux évolutions salariales de cette catégorie (4 évolutions pour les femmes et 5 pour les hommes), et celui pour la catégorie cadres a augmenté (+2,43 points) éloignant la cible de façon significative.

Il convient de relever que les postes occupés chez les cadres sont très différents ; il en va de même pour les techniciens.

La cible de moins de 8% d'écart reste l'objectif de l'entreprise qui va poursuivre ses engagements de réduction.

Ecart de rémunération entre femmes et hommes sur la société Signaux Girod S.A. (en %)



Egalité d'accès à la formation

L'égalité d'accès à la formation est également une mesure développée pour favoriser l'égalité professionnelle.

Au sein du périmètre Signalisation France, la formation professionnelle se divise en deux catégories bien distinctes :

- d'une part, les formations obligatoires (Caces, habilitations électriques, SST ...). Pour cette catégorie, l'entreprise doit former quiconque est concerné, compte tenu de la répartition des effectifs, ce critère échappera toujours à mesure d'égalité objectivée,
- d'autre part, les formations destinées à développer les compétences des collaborateurs. Sur ce champ, l'entreprise doit, sur 3 ans, atteindre une stricte égalité d'accès entre les femmes et les hommes qui la composent.

Au cours de l'exercice clos le 30.09.2021, 406 salariés du périmètre Signalisation France et Sociétés spécialisées ont été formés, soit 31% de femmes et 69% d'hommes. L'objectif fixé est que la proportion de femmes et d'hommes ayant suivi des formations non obligatoires se situe, à la clôture de chaque exercice, dans une fourchette minimale de 40/60%.

Equilibre entre vie privée et vie professionnelle

Lors de la dernière enquête baromètre Social menée en octobre 2021, à la question : « Etes-vous satisfaits de l'équilibre entre vos vies professionnelles et personnelles ? », 80,3% des personnes ont répondu oui.

Ce point a été renforcé par le développement du télétravail introduit dans l'entreprise depuis le printemps 2020, hors dispositif spécifique mis en place dans le cadre de la crise sanitaire. La crise du Covid-19 a accéléré le recours à ce mode de travail. Le télétravail, parce qu'il offre une plus grande flexibilité et une meilleure autonomie, permet de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. Toutefois, cette modalité de travail n'a pas vocation à s'adresser à l'ensemble du personnel car elle n'est compatible qu'avec certaines missions.

La mesure n'étant plus parasitée par la crise sanitaire, un bilan plus complet a été réalisé en 2021. Une enquête a été effectuée auprès de 19 télétravailleurs réguliers pour évaluer leurs conditions de travail (matérielles et environnementales), la capacité de déconnexion, le rythme de travail, les risques professionnels et psycho-sociaux, ainsi que les avantages et inconvénients du télétravail. La totalité des télétravailleurs interrogés souhaite poursuivre le télétravail. Les principaux avantages révélés sont un gain de temps trajet domicile lieu de travail, une concentration accrue, et un meilleur équilibre vie privée / vie professionnelle.

12 managers ont également été sondés sur les questions de respect des règles de télétravail, de productivité, de communication, de management. Pour 91,67% d'entre eux, la mise en place du télétravail donne satisfaction puisqu'ils l'évaluent entre 4 et 5 sur une échelle de 5. Un nouveau bilan sera réalisé en 2022.

III-3-3-2- Inclusion des travailleurs en situation de handicap

Le pôle Signalisation France s'attache à permettre l'accès à l'emploi et le maintien en poste des personnes en situation de handicap et leur garantir une intégration durable dans la société.

Ce pôle, avec l'aide du service ressources humaines, favorise l'adaptation des postes, ou des conditions de travail pour les personnes en situation de handicap. Pour ce faire, l'entreprise s'appuie notamment sur le réseau des CAP emploi et des médecins du travail pour réaliser les aménagements les plus pertinents. En interne, le service développement RH, accompagne la démarche sur le plan des compétences.

Cet indicateur n'est pas imposé sur le périmètre sociétés spécialisées mais il a été mis en place en autoévaluation dans la société Atech qui compte 41 salariés.

Sur l'ensemble du pôle Signalisation France et Atech, le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 2,42%. Le groupe se fixe pour objectif d'atteindre le seuil 6% dans un délai de 2 ans sur ce même périmètre.

Le périmètre de cet indicateur ayant changé (il compte désormais la société Atech) ainsi que la méthode de calcul (la même méthode que celle retenue pour la DOETH sans l'effectif intérimaire est désormais appliquée), la comparaison avec l'exercice précédent n'est pas pertinente.

Quant à l'international, la réglementation diffère d'un pays à l'autre sur la notion même de travailleurs handicapés ainsi que sur la manière de les comptabiliser. Le groupe, à la recherche permanente d'une meilleure cohérence entre ses différentes structures, va donc œuvrer à la mise en place d'indicateurs en mode expérimental en tenant compte de ce qui peut raisonnablement être appliqué eu égard aux législations locales en vigueur et à la volonté du groupe.

III-3-3-3- Mixité socio-économique

La diversité est également développée à travers la promotion de la mixité socio-économique des effectifs et la recherche d'une meilleure répartition jeunes seniors.

Un partenariat a été conclu avec Pôle Emploi : AFTR (l'Action de Formation Préalable au Recrutement) permettant aux candidats d'acquérir les compétences requises par l'emploi visé. Des personnes en chômage de longue durée ou éloignées de l'emploi ont ainsi pu être formées pendant 7 semaines par l'entreprise tout en étant indemnisées par Pôle Emploi. 4 semaines de formation ont eu lieu dans une des agences du groupe puis 3 semaines dans l'agence d'accueil.

Au cours de l'exercice, 7 personnes ont été formées dans la région Nord et 3 dans la région Sud.

III-3-4- Gestion des emplois

L'enjeu du volet gestion des emplois et compétences est de soutenir la performance de l'entreprise par le développement du capital humain parce que les collaborateurs sont les acteurs essentiels de la progression du groupe.

III-3-4-1- Protection de la santé et la sécurité des collaborateurs

La sécurité au travail et la prévention en matière de maladies professionnelles sont une responsabilité prioritaire pour le groupe qui cherche en permanence à faire diminuer l'accidentologie en nombre et en gravité. Outre le risque sur l'intégrité physique et morale des collaborateurs que les accidents génèrent, ils perturbent l'organisation de l'entreprise et induisent des coûts. Maîtriser l'accidentologie permet d'accroître le bien-être et l'épanouissement des salariés et de gagner en efficacité et en productivité.

Toutes les sociétés du groupe forment et sensibilisent leurs collaborateurs aux conditions de sécurité sur les lieux de travail, au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux conditions d'utilisation des équipements mis à leur disposition.

Sur le périmètre Signalisation France, la politique en matière d'hygiène, de santé, sécurité et environnement est définie par la fonction QSE située au siège de la société Signaux Girod S.A. qui assure le déploiement des actions en région grâce à la présence d'un collaborateur QSE dans chacune des régions.

Leurs missions principales sont :

- Coordonner et animer le système de management QSE et générer de l'amélioration continue ;
- Maintenir le respect du système, des référentiels et des normes applicables ;
- Entretenir la communication avec les parties prenantes dans le domaine QSE.

Des outils de prévention sont mis en œuvre : 1 minute sécurité quotidienne est organisée par chaque manager de l'usine au moment de la prise de poste des équipes. En agence, chaque responsable consacre un point mensuel avec ses équipes sur des échanges sécurité. Un compte rendu est ensuite transmis au service QSE du siège via un formulaire interne. Les accidents du travail survenant principalement auprès du personnel de chantier, des audits de chantiers trimestriels sont réalisés dans chaque agence.

Une politique Hygiène Santé-Sécurité et Environnement-Energie a été définie pour Signaux Girod S.A. Elle est remise à jour annuellement pour fixer les objectifs à atteindre. Le référentiel choisi au niveau de Signaux Girod S.A. est l'ISO 45001. Cette certification obtenue le 20 février 2012 (OHSAS 18001 depuis 2012 puis ISO 45001 à compter de juillet 2020) atteste la mise en place d'un management de la santé et de la sécurité au travail. Prévenir les accidents, évaluer les risques et les réduire, améliorer les conditions de travail de nos salariés, tels sont les enjeux de ce système de management, reconnu internationalement.

Pour l'activité travaux au sein du pôle Signalisation France, une auto-évaluation au référentiel MASE a été réalisée, ce qui permet d'engager dans un premier temps une amélioration des compétences nécessaires/acquises de notre personnel et des nouveaux arrivants sur 4 thèmes sécurité.

Au niveau de l'usine de production français, site qui compte le plus grand nombre de salariés du groupe, chaque accident, presque-accident et situation à risque est analysé pour faire évoluer les procédures de sécurité afin d'en réduire le nombre et l'impact. L'accidentologie est passée en revue de manière hebdomadaire par le service Qualité Sécurité Environnement qui relève le nombre éventuel de situations à risque, presque-accidents ou accidents survenus sur la semaine ainsi qu'en cumulé en les classant en fonction de leur degré de gravité. Les actions menées ou à mener sont également mentionnées ainsi que le nombre de jours ouvrés sans accident de travail avec arrêt. Ce tableau de bord est adressé aux responsables de service.

L'objectif fixé pour Signaux Girod S.A. est de descendre en dessous du nombre de 54 événements (accidents de travail avec et sans arrêts et bénins) par exercice.

L'accidentologie est examinée systématiquement lors des points hebdomadaires QSE par les remontées des faits marquants santé sécurité en région. Un tableau de bord est aussi présenté mensuellement lors des comités QSE Signalisation France et des points QSE Région.

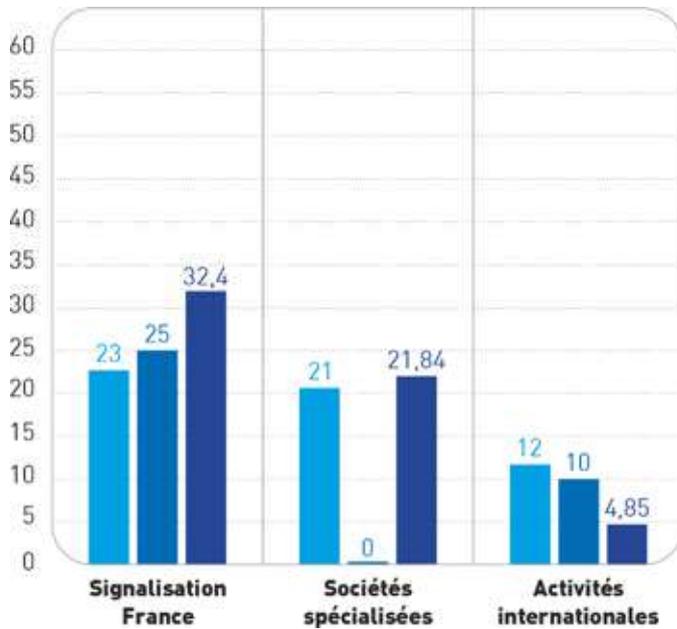
« NOUS REAGISSONS IMMEDIATEMENT SANS COMPROMIS AVEC LA SECURITE ! »

Le nombre de personnes considérées comme accidentogènes a été divisé par 6 entre 2016 et 2019, passant de 26 à 4, grâce à l'instauration d'entretiens réguliers par chaque manager avec toute personne ayant eu plus de deux événements santé sécurité dans l'exercice.

Pour sensibiliser les collaborateurs à la sécurité, deux événements ont été organisés au cours de l'exercice. D'une part dans le cadre de la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, les services ont été interrogés sur leur perception de la sécurité et appelés à identifier des situations à risques. D'autre part, un challenge sécurité a été lancé en juin 2021. Une équipe d'audit s'est ainsi déplacée dans chaque section du site de production pour auditer 11 points de contrôle.

Des efforts constants sont déployés pour améliorer l'ergonomie des postes. Un programme d'échauffement a aussi été mis en œuvre au cours de l'exercice précédent dans les ateliers pour agir préventivement sur les troubles musculosquelettiques (TMS). Un autre programme adapté au personnel travaillant dans les bureaux sera mis en place en début d'année 2022.

Taux de fréquence des accidents de travail

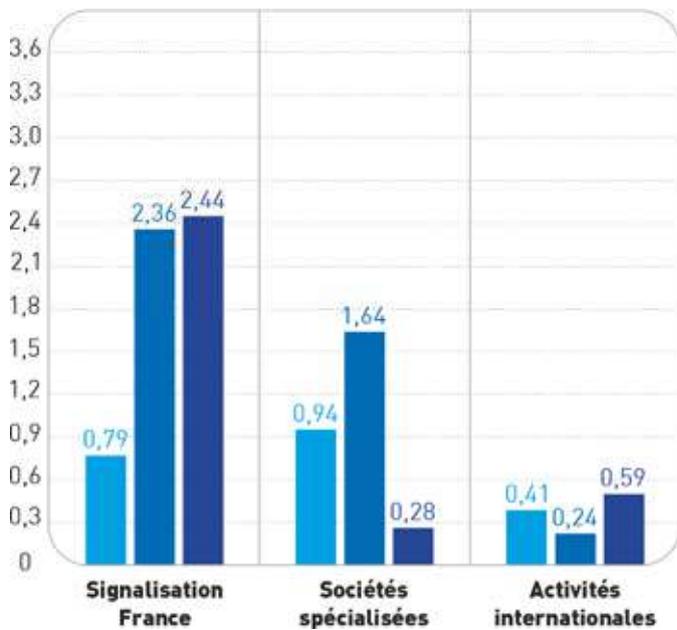


Le taux de fréquence **mesure** le nombre d'accidents de travail avec arrêt **rapporté** au nombre d'heures travaillées au cours de l'exercice.

$$\text{Taux de fréquence} = \left\{ \frac{\text{Nombre d'accidents de travail avec arrêt}}{\text{Nombre d'heures de travail}} \right\} \times 1\,000\,000$$

- 2018 / 2019
- 2019 / 2020
- 2020 / 2021

Taux de gravité des accidents de travail



Le taux de gravité **mesure** le nombre de jours d'arrêt **rapporté** au nombre d'heures travaillées au cours de l'exercice.

$$\text{Taux de gravité} = \left\{ \frac{\text{Nombre de jours arrêtés}}{\text{Nombre d'heures de travail}} \right\} \times 1\,000$$

- 2018 / 2019
- 2019 / 2020
- 2020 / 2021

III-3-4-2- Amélioration de l'attractivité du groupe

Qualité de vie au travail

La société Signaux Girod, soucieuse de fidéliser ses collaborateurs pour limiter le turnover, de réduire l'absentéisme, et d'attirer de nouveaux profils, a récemment renforcé ses actions en matière de qualité de vie au travail et entend poursuivre ses efforts. Un Copil Qualité de Vie au Travail, ainsi qu'un Comité Qualité de Vie au Travail plus opérationnel, sont chargés de définir et mettre en œuvre la politique QVT.

Améliorer de manière continue le bien-être des collaborateurs permet également, grâce à une meilleure satisfaction des équipes, de gagner en efficacité et en productivité. Ce vecteur d'engagement et de performance est bénéfique tant pour les employés que pour l'entreprise.

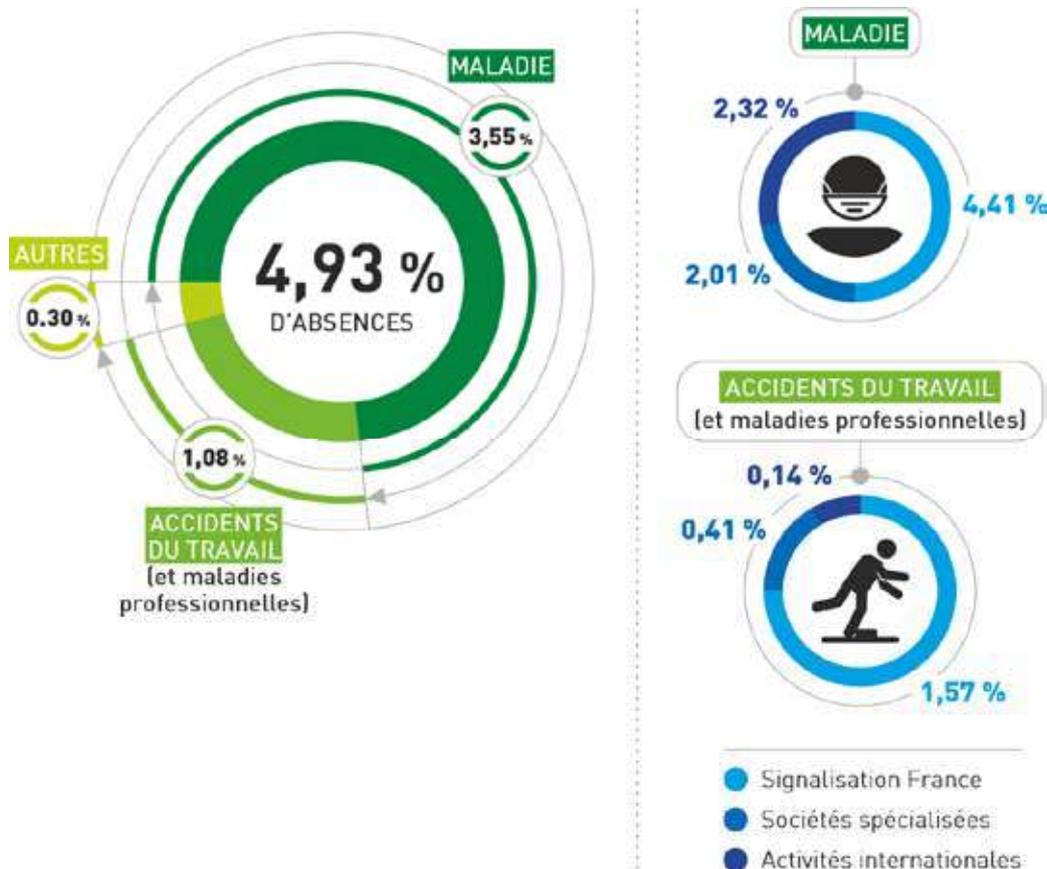
Rappelons que la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) de la société Signaux Girod S.A. est encadrée par la certification ISO 45001. Cette « démarche audité » s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la QVT par de multiples initiatives. Leurs impacts et effets sont mesurés régulièrement par le biais de questionnaires approfondis, largement diffusés.

Un questionnaire a été mis en place fin 2020 pour tous les salariés de l'usine de Bellefontaine. Le taux de retour est de 62%. L'objectif étant d'évaluer 4 thématiques : pratiques d'encadrement / environnement de travail / conciliation vie pro/vie perso / habitudes de vie. Un plan d'actions est défini en fonction des résultats.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme dans une entreprise est souvent le reflet de la sécurité et du bien-être de ses collaborateurs. Il est donc un indicateur du baromètre social.

Le taux d'absentéisme est obtenu par le nombre d'heures d'absence par typologie sur le nombre d'heures théoriques de travail. Les taux d'absentéisme de l'ensemble du groupe pour l'exercice 2020/2021 et leurs motifs sont présentés ci-après :



Turnover

Le groupe consolide tous les mouvements de personnel afin de suivre le taux de turnover. La baisse de ce taux a été retenue comme nouvel enjeu prioritaire. L'objectif est d'améliorer la stabilité de l'ensemble du personnel pour maintenir les compétences et le savoir-faire et ainsi garantir à nos clients un service de qualité. Le groupe travaille donc à maintenir le taux de turnover à un niveau inférieur à 20% sur l'ensemble du périmètre.

Le turnover du groupe est de 18,04% au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2021.

Sur le secteur France, la fusion de deux agences sur la région Ouest a engendré un fort taux de turnover sur cet exercice.

Cooptation

Le groupe est en recherche permanente de nouvelles compétences. L'entreprise a donc décidé de s'appuyer sur ses collaborateurs pour trouver des profils intéressants en les incitant à recommander des personnes de leur réseau aux postes proposés sur le périmètre Signalisation France. Une charte de cooptation définit les conditions de participation.

III-3-4-3- Garantir le développement de compétences des salariés

Formation des collaborateurs

La formation professionnelle est à la fois un levier d'amélioration individuelle et collective, et un outil de partage d'une même culture métier et managériale. Elle contribue à l'implication des collaborateurs. Le groupe œuvre donc à maintenir un niveau d'heures et un nombre de collaborateurs formés égal à la moyenne de ces chiffres sur les trois derniers exercices.

La politique de formation du groupe est mise en œuvre grâce à un organisme interne créé en 2009. L'objectif de cet organisme est de répondre aux besoins en formation métier au sein du périmètre Signalisation France. Il vise essentiellement les métiers de la signalisation routière, car il n'existe aucune filière de formation de quelque nature que ce soit, ce qui rend le marché du travail hétérogène concernant les compétences de base.

Une partie des formations dispensées sont liées aux contraintes réglementaires, par exemple : les certificats d'aptitudes à la conduite d'engins (CACES), sauveteurs secouristes du travail (SST).

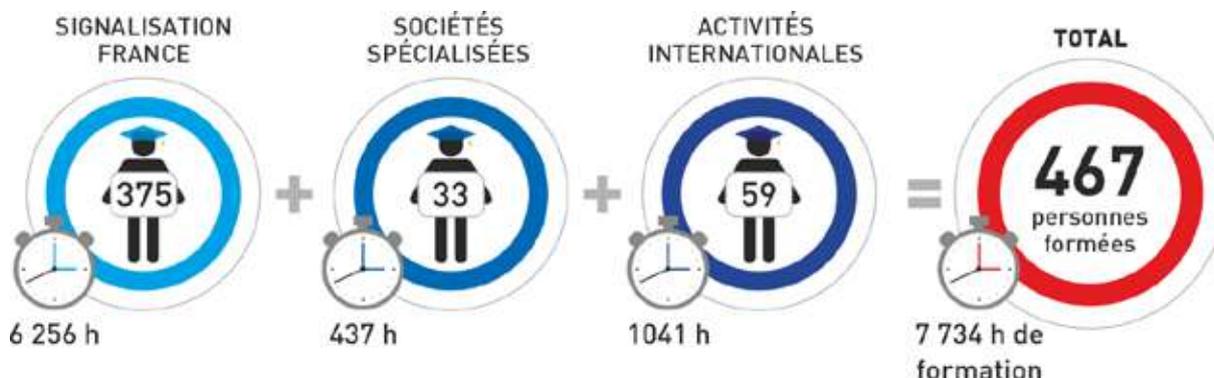
Chaque année un catalogue interne de formations est diffusé et permet à chaque collaborateur de connaître les formations mises à sa disposition notamment dans les domaines de la bureautique et des logiciels métiers. Il détaille également les parcours de formation de signalisation horizontale et verticale.

En plus des actions métiers et sécurité / réglementaire, le service Développement ressources humaines organise, en partenariat avec des organismes externes, des formations sur diverses thématiques telles que le management, la finance, la gestion ou le juridique. Il développe également des modules de formation en e-learning. Cette transformation profonde va bien au-delà de l'introduction d'une nouvelle modalité de formation puisqu'elle permet aux collaborateurs d'avoir accès en permanence aux nouvelles compétences nécessaires à leur poste. Le groupe donne ainsi l'occasion à ses collaborateurs d'approfondir en permanence la maîtrise de leurs connaissances et, pour les plus experts d'entre eux, de transmettre leur savoir à leurs collègues.

L'objectif du groupe est que le nombre de personnes formées chaque année soit au minimum égal à 50% de l'effectif.

« LA FORMATION : UN INVESTISSEMENT POUR LA PERFORMANCE DE DEMAIN »

Formation professionnelle, heures et salariés formés



Intégration des nouveaux collaborateurs

Chaque nouveau collaborateur ayant une fonction support, ainsi que chaque manager du groupe intégrant le pôle Signalisation France, bénéficie d'un parcours d'intégration lors de son entrée afin de prendre connaissance de la culture du groupe, de son organisation et de ses règles de fonctionnement. Ce temps permet également de visiter l'usine de production et de bénéficier d'une formation sur l'offre de produits et services ainsi que sur la réglementation liée à la signalisation routière. Ce parcours est modulable et sa durée est adaptée en fonction des profils.

Un kit d'intégration est par ailleurs remis à chaque nouveau collaborateur lors de son arrivée.

III-4 - Les enjeux sociétaux



Le groupe s'attache à se conformer aux règles qui lui sont applicables, et cultive l'intégrité, et la transparence pour une performance durable. Son évolution s'appuie sur des valeurs fortes qui ont jalonné son histoire : l'engagement, la responsabilité, la proximité et l'écoute. Ces mêmes valeurs sont aussi appliquées dans les relations entretenues avec les parties prenantes. Le groupe veille en permanence à conduire ses activités avec honnêteté, intégrité et professionnalisme.

La sécurité et le bien-être des usagers des espaces publics sont au cœur des métiers du groupe.

Afin de répondre aux évolutions sociétales liées aux objets connectés, à la route de demain ou encore à la Smart City, le groupe développe des solutions intelligentes au service de la sécurité et de la gestion des espaces publics :

- Dispositifs intelligents et autonomes de signalisation renforcée pour sécuriser les usagers en mobilité et alerter d'un danger comme par exemple : sécurisation dynamique de passages piétons, de sorties d'écoles, alerte en cas de risque de crue via des capteurs connectés ;
- Interface web DixiLive offrant un accès aux concitoyens afin de consulter les informations du journal électronique Edito en temps réel sur PC, smartphone et tablette.

AURORA, UNE GESTION INTELLIGENTE AU SERVICE DES MUNICIPALITES :

GirodServices a créé « Girod Digital Services ». Cette division a développé une solution évolutive, baptisée Aurora. Elle permet une gestion intelligente de tous les services administratifs publics et privés. La gestion des données s'effectue en temps réel via des cartes interactives. La plateforme crée des alertes, propose des actions

personnalisées et des prévisions futures. Elle est disponible pour les citoyens via une application. Celle-ci permet une interaction entre les citoyens et la municipalité et améliore ainsi l'accessibilité et l'efficacité des services urbains.

Son ambition est d'offrir un véritable outil de gestion des flux des personnes et des voitures, des stationnements, de l'énergie de la ville, des conditions environnementales des espaces publics, des ressources touristiques, de gestion de l'information ou encore de surveillance et de communication citoyenne.

III-4-1- Ethique

Dans la conduite de ses affaires, le groupe promeut un strict respect de la réglementation en vigueur et des règles éthiques.

III-4-1-1- Actions en faveur de la prévention de la corruption

Les principaux clients du groupe sont les collectivités territoriales en charge de l'aménagement et de l'entretien des routes et des villes. La lutte contre la corruption est donc un haut point de vigilance. Le risque d'une sanction d'interdiction de soumissionner à des marchés publics impose également l'application par le groupe d'une tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption dans ses relations d'affaires. Ses exigences en matière de lutte contre la corruption se sont accrues en application des dispositions issues de la loi SAPIN II.

Signaux Girod S.A. a ainsi renforcé son dispositif de lutte contre la corruption entendue au sens large et regroupant notamment le trafic d'influence, les paiements de facilitation, la prise illégale d'intérêts, l'extorsion ou la sollicitation...

Une démarche d'identification et d'évaluation des risques est en cours. Elle permettra de compléter le guide anti-corruption actuellement en vigueur au sein du groupe. Ce guide traduit en anglais est diffusé le plus largement possible dans le groupe. Les dirigeants des filiales internationales ont été formés aux pratiques anti-corruption en novembre 2017 et chaque nouveau collaborateur du secteur SIF exposé aux risques est formé au dispositif anti-corruption du groupe dans le cadre des journées d'intégration.

LES OBJECTIFS SONT DONC :

- **D'ETABLIR L'ETAT DES RISQUES SUR LE PERIMETRE POLE SIGNALISATION FRANCE POUR POUVOIR ENSUITE LE DEPLOYER SUR LE SECTEUR INTERNATIONAL,**
- **DE METTRE EN PLACE UN GUIDE ANTI-CORRUPTION DEVELOPPE ET COMPLETE D'EXEMPLES CONCRETS,**
- **DE DEPLOYER LES FORMATIONS ANTI-CORRUPTION.**

L'évolution du pourcentage du personnel occupant des postes à risque formé à la corruption, indicateur clé de performance en cours de construction, permettra d'évaluer la progression des actions en faveur de la prévention de la corruption. L'objectif sera défini un fois l'indicateur mis en place.

III-4-1-2- Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Le groupe a structuré sa démarche de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données. Les équipes ont été sensibilisées, notamment les principales collectrices d'informations afin qu'elles puissent identifier les données traitées dans le cadre de leurs fonctions et faire remonter les informations via un formulaire permettant la mise à jour du registre de traitement de données. Des interventions sont programmées dans les réunions de service à intervalle régulier pour rappeler la nécessaire vigilance de chacun à transmettre tout changement ou tout nouveau traitement au service en charge du registre.

Le groupe de travail spécifiquement consacré à la mise en conformité du Règlement Général sur la Protection des Données œuvre à mettre en conformité les données personnelles collectées auprès des collaborateurs, des clients et des fournisseurs du groupe et veille à sécuriser ces données conformément à la réglementation.

Les sites internet et applications du groupe se conforment aux dispositions légales relatives aux données personnelles. Ils sont dotés d'une politique de gestion des données personnelles et de gestion des cookies.

III-4-1-3- Promotion des conventions fondamentales de l'OIT

L'éthique, valeur fondamentale du groupe, est partagée par tous. Girodgroup adhère tout particulièrement aux principes de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et aux 8 conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) portant sur :

- le travail forcé ;
- la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
- le droit d'organisation et de négociation collective ;
- l'égalité des rémunérations ;
- l'abolition du travail forcé ;
- les discriminations ;
- l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- et les pires formes de travail des enfants.

La France ainsi que tous les pays dans lesquels le groupe est implanté (Belgique, Hongrie République Tchèque, Lettonie, Roumanie, Espagne, Colombie, Bulgarie et Pérou), ont ratifié des conventions, à l'exception du Maroc qui a ratifié 7 conventions fondamentales sur 8.

Lors de la création d'un nouveau fournisseur dans notre base de données, la société Signaux Girod S.A. exige qu'il atteste et s'engage au strict respect des 8 conventions fondamentales de l'OIT.

III-4-2- Relations avec les fournisseurs

Le groupe applique les mêmes règles de conduite avec l'ensemble de ses parties prenantes en agissant avec loyauté et intégrité. Les relations avec les fournisseurs sont définies en interne par des politiques au niveau du siège qui gère une large part des achats du périmètre Signalisation France. La politique d'achat vise de plus en plus à favoriser les fournisseurs locaux. Les impacts énergétiques figurent parmi les critères de choix de nouveaux fournisseurs. Un nouveau questionnaire de référencement fournisseurs intégrant ces critères a été mis en place au cours de cet exercice.

Un cahier des charges général a également été établi sur cet exercice afin de définir les exigences générales qui régissent la relation entre le groupe et ses prestataires, fournisseurs, sous-traitants. Ce cahier des charges général est complété, chaque fois que nécessaire, par un cahier des charges « technique » qui définit les exigences techniques des produits.

Girodgroup projette de déployer une politique d'achats plus centralisée et un référentiel fournisseurs pour l'ensemble de ses filiales France afin d'assurer une meilleure gestion et de rationaliser les achats.

Cet exercice a été marqué par la crise des matières premières. Le groupe a déployé ses meilleurs efforts pour maintenir son approvisionnement en matière malgré de très fortes tensions et assurer ainsi la satisfaction de ses clients. Cette poursuite de la production témoigne de l'agilité des services en charge de l'approvisionnement (achats, supply chain).

III-4-3- Satisfaction clients

La relation clients est essentielle pour le groupe qui cherche sans cesse à l'améliorer grâce à une grande écoute et la recherche permanente de la satisfaction de leurs besoins. Proposer des services adaptés à leurs exigences pour répondre à leurs problématiques est une priorité.

Sur le périmètre Signalisation France, les réclamations des clients sont recensées et centralisées dans l'ERP. Chaque réclamation est ensuite analysée avant d'être traitée par le SAV qui transmet ensuite la réclamation au service concerné. Le produit modifié ou fabriqué est ensuite contrôlé avant toute expédition.

Chaque semaine le nombre de conformités est suivi et transmis aux responsables de services. Le taux moyen de conformités clients est de 98,23% pour l'exercice 2020/2021.

III-4-4- Territoire

Signaux Girod est un acteur important du tissu local. En choisissant de produire ses produits en France, elle a fait le choix d'un ancrage territorial pour garantir l'excellence qualitative à ses clients, être réactif, et développer l'activité économique territoriale. Elle organise tous les deux ans un moment convivial avec le voisinage direct du site de production afin d'échanger sur les désagréments subis et de trouver des solutions. Une haie de végétaux a ainsi été plantée pour limiter les nuisances sonores.

Les filiales internationales du groupe ont fait le même choix d'une implantation locale de leurs sites de production.

FOCUS SUR GSR, FILIALE SITUEE EN ROUMANIE

La législation fiscale roumaine permet aux entreprises ayant un résultat financier positif au cours d'une année civile de parrainer notamment des ONG en redirigeant jusqu'à 20 % de leur impôt sur les bénéfices vers des bénéficiaires effectuant un travail communautaire/social. Cette année, des projets locaux ont été parrainés :

- La Fondation Timisoara 89 : un projet établi de longue date qui organise des repas gratuits pour les sans-abris de la ville,
- Asociatia "Pentru Voi" : une ONG développant des programmes éducatifs pour les enfants ayant des besoins spéciaux,
- une école locale : pour l'aider au financement de matériel et d'équipement de classe,
- le club de sport Krepelka à Timisoara.

FOCUS SUR UNE INITIATIVE REGIONALE

L'agence située à Carcassonne a créé une piste d'éducation routière sur son terrain et le met à disposition des associations locales pour qu'elles puissent initier les jeunes aux bonnes pratiques en matière de sécurité.

IV - Analyse des risques

IV-1 - Risques de marché

IV-1-1- Risque de change

La quasi-totalité du chiffre d'affaires social est réalisé en euro, ce qui induit une absence de risque de change. Une part du chiffre d'affaires consolidé est réalisée par nos filiales étrangères en devises. La parité de ces devises a peu évolué au cours de l'exercice.

IV-1-2- Risque de taux

Les emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, de la SA Signaux Girod, représentent 4 981 K€ au 30 septembre 2021, et sont répartis de la façon suivante :

	Total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un à cinq ans	Echéance à plus de cinq ans
Taux fixe	4 981	1 438	3 300	244

Au cours de l'exercice, la charge d'intérêt s'est élevée à 51 K€.

IV-2 - Risque industriel

IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Sur l'ensemble des sociétés françaises, un planning de suivi de maintenance, préventive et curative, a été mis en place. Les contrôles et les vérifications périodiques réglementaires des sociétés sont assurés par des organismes agréés. Cela concerne, les appareils de levage et la manutention des machines, les installations électriques, les équipements sous pression et les mesures d'ambiance dans les locaux. D'autres entreprises, avec lesquelles ont été signés des contrats de maintenance, interviennent pour le contrôle et l'entretien des portes automatiques, des ascenseurs, des cuves, bassins et réservoirs, des disconnecteurs, du groupe froids, des chaudières, des engins de manutention et levage, des extincteurs, des sprinklers et RIA (robinets d'incendie armés), des commandes de désenfumage, des blocs d'éclairage et de secours, des matériels spécifiques. Après chaque visite, un rapport est établi par l'organisme ou la société qui effectue le contrôle. Toutes les actions correctives sont traitées, en interne ou en externe, dans les délais préconisés.

IV-2-2- Assurance et couverture de risque

La politique du groupe est de souscrire auprès d'assureurs notoirement solvables des polices d'assurances couvrant les risques identifiés pour des montants adaptés aux risques encourus :

- Responsabilité civile d'exploitation pour les dommages corporels, matériels et immatériels, à concurrence de 10 M€, dont :

- 5 M€ pour les dommages matériels et immatériels ;
- 1 M€ pour les dommages matériels et immatériels résultant de dommages non garantis ;
- 2 M€ pour les accidents du travail et maladies professionnelles.

- Responsabilité civile après livraison à concurrence de 5 M€ pour les dommages corporels, matériels et dommages immatériels, dont 1.5 M€ pour les dommages immatériels non consécutifs.

- Responsabilité civile des dirigeants : couverture à concurrence de 3 M€.

- Multirisque industrielle qui couvre les bâtiments, le matériel et les marchandises du groupe Girod ainsi que la perte d'exploitation :

- Bâtiments à concurrence de la valeur de reconstruction à neuf ;

- Matériel à concurrence de la valeur de remplacement à neuf ;
- Marchandises à concurrence de la valeur de remplacement.
Ces trois postes sont garantis à hauteur de 103 M€.

- Perte d'exploitation à concurrence de la marge brute consolidée du groupe.

Les capitaux assurés évoluent régulièrement en fonction des investissements du groupe et des indices en vigueur.

V - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats

En millions d'Euros (Chiffres arrondis au dixième de million le plus proche)	2020/2021 Du 01/10/2020 Au 30/09/2021	2019/2020 Du 01/10/2019 Au 30/09/2020	Variations en M€
Chiffre d'affaires	94,8	86,8	+ 8,0
Résultat opérationnel courant	1,0	- 4,2	+ 5,2
Perte de valeur	- 2,7	- 1,1	- 1,6
Autres produits et charges opérationnels	0,5	0,3	+ 0,2
Résultat opérationnel	- 1,2	- 5,0	+ 3,8
Résultat net consolidé	- 1,5	- 5,2	+ 3,7
Résultat net part du groupe	- 1,5	- 5,3	+ 3,8

Par rapport à l'exercice 2019/2020 impacté par le premier confinement, le chiffre d'affaires a progressé de 8 M€.

Le résultat opérationnel courant est bénéficiaire de 1,0 M€ et se décompose de la manière suivante sur les différents pôles :

Signalisation France : (CA : 63,5 M€ - ROC : -0,5 M€)

L'exercice 2020/2021 a été marqué par une météo défavorable à laquelle est venue s'ajouter la crise des matières premières. L'augmentation des prix d'achat a affecté les résultats du dernier trimestre. Le chiffre d'affaires a augmenté de 7,3% et le résultat opérationnel courant s'est amélioré de 1,8 M€ pour atteindre -0,5 M€.

Sociétés spécialisées : (CA : 8,7 M€ - ROC : +0,4 M€)

La crise sanitaire et les élections municipales de 2020 ont freiné la reprise de ce secteur d'activité mais le chiffre d'affaires a toutefois progressé d'1 M€. Le résultat opérationnel courant reste positif à +0,4 M€.

Activités internationales : (CA : 22,6 M€ - ROC : +1,1 M€)

La plupart de nos filiales internationales ont retrouvé un niveau d'activité satisfaisant. Le résultat opérationnel courant ressort à 1,1 M€, confirmant la reprise d'activité.

Le résultat opérationnel intègre une perte de valeur de 2,7 M€ constatée sur les actifs de l'activité Signalisation France. En conséquence il s'établit à -1,2 M€.

VI - Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires HT versés au cours de l'exercice (en K€)

	ERNST & YOUNG				PLURIS AUDIT				GRANT THORNTON			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	30/09/21	30/09/20	30/09/21	30/09/20	30/09/21	30/09/20	30/09/21	30/09/20	30/09/21	30/09/20	30/09/21	30/09/20
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :												
Emetteur	109.1	51.5	100.0	85.7	0.00	38.6	0.00	31.6	53.8	40.0	65.0	100.0
Filiales intégrées globalement	0.0	8.6	0.0	14.3	73.1	83.4	100.0	68.4	29.0	0.0	35.0	0.0
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :												
Emetteur												
Filiales intégrées globalement												
Sous-total	109.1	60.1	100.0	100.0	73.1	122.0	100.0	100.0	82.8	40.0	100.0	100.0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres												
Sous-total												
Total	109.1	60.1	100.0	100.0	73.1	122.0	100.0	100.0	82.8	40.0	100.0	100.0

VII - Renseignements concernant le capital social

Evolution du capital social

	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Capital social	13 422 500	14 807 806	14 807 806
Nombre d'actions	1 032 500	1 139 062	1 139 062

Répartition du capital au 30 septembre 2021

	Actions		Droits de vote	
	nombre	%	nombre	%
Société Familiale de Gestion Girod	717 213	69.46	1 434 426	81.25
Famille Girod nominatifs	21 081	2.04	42 157	2.39
Autres nominatifs	3 575	0.35	6 561	0.37
Actions propres	8 347	0.81	0	0.00
Flottant	282 284	27.34	282 284	15.99
Total	1 032 500	100.00	1 765 428	100.00

Actionnaires ayant fait une déclaration de franchissement de seuil : Néant

Droit de vote double

L'article 30.3, des statuts de la SA Signaux Girod précise :

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;

- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Droit de vote aux assemblées :

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales.

Cours de l'action

	Cours moyens en €	Nombre moyen de titres par séance
Janvier 2021	15,95	1 552
Février 2021	16,41	1 123
Mars 2021	16,21	799
Avril 2021	16,65	500
Mai 2021	16,16	553
Juin 2021	15,59	361
Juillet 2021	15,13	379
Août 2021	15,80	383
Septembre 2021	16,22	709
Octobre 2021	16,08	316
Novembre 2021	15,89	352
Décembre 2021	16,15	622
Moyenne	16,02	637

VIII - Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste qu'à ma connaissance :

- les comptes sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bellefontaine, le 27 janvier 2022
Claude GIROD
Président Directeur Général

D

RAPPORTS DIVERS

SOMMAIRE

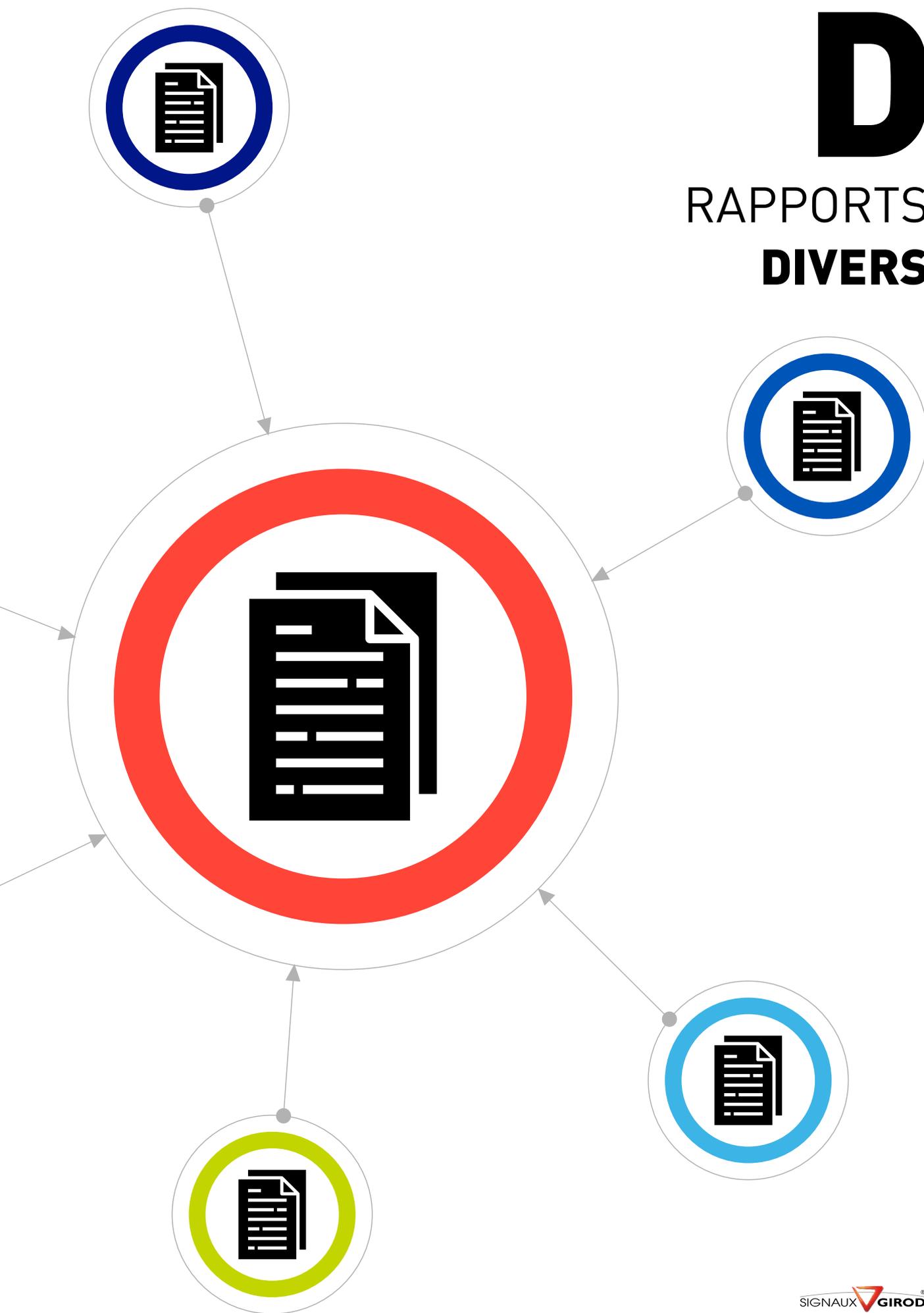
I - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	103
II - Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	106
III - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	109
III-1 - Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale	109
III-2 - Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale	110
IV - Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code de Commerce)	111
IV-1 - Présentation des organes de gouvernance	111
IV-1-1 - Le Conseil d'administration	111
IV-1-1-1 - Composition du Conseil	111
IV-1-1-2 - Fonctionnement du Conseil	113
IV-1-1-3 - Délégations et autorisations en cours de validité accordées au Conseil d'administration	116
IV-1-1-3-1 - Emission et rachat d'actions	116
IV-1-1-3-2 - Augmentations de capital	116
IV-1-1-4 - Conventions réglementées et courantes	116
IV-1-1-4-1 - Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une société dont la SA possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social	116
IV-1-1-4-2 - Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales	117
IV-1-2 - Comités du Conseil	117
IV-1-2-1 - Comité d'audit	118
IV-1-2-2 - Comité des rémunérations	119
IV-1-2-3 - Comité des nominations	119
IV-1-3 - La Direction Générale	119
IV-1-3-1 - Présentation de la Direction Générale	119
IV-1-3-2 - Limitations de pouvoirs du Directeur Général	120
IV-1-4 - L'assemblée des actionnaires	120
IV-1-4-1 - Pouvoirs de l'assemblée générale	120
IV-1-4-2 - Participation des actionnaires à l'assemblée générale	120
IV-1-4-3 - Répartition du capital social	121
IV-2 - Politique de rémunération et rémunération des mandataires sociaux	122
IV-2-1 - Politique de rémunération des mandataires sociaux	122
IV-2-1-1 - Principes généraux de détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants	122
IV-2-1-2 - Définition de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants	123
IV-2-1-3 - Politique de rémunération des administrateurs	125
IV-2-2 - Rémunération des mandataires sociaux	125
IV-2-2-1 - Rémunération des mandataires sociaux de Signaux Girod S.A	125
IV-2-2-1-1 - Eléments fixes, variable et exceptionnels composant de rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2019/2020	125
IV-2-2-1-1-1 - Président Directeur Général	125
IV-2-2-1-1-2 - Directrice Générale Déléguée	127
IV-2-2-1-1 - Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, sur objectifs et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2020/2021	127
IV-2-2-1-1-1 - Président Directeur Général	127
IV-2-2-1-1-2 - Directrice Générale Déléguée	129
IV-2-2-2 - Rémunération des mandataires sociaux des autres sociétés du groupe	129
IV-2-2-3 - Rémunération des administrateurs	129
IV-3 - Opérations effectuées par la société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2019/2020	130
IV-4 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	130
IV-5 - Commissaires aux comptes	131
V - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2021	137
VI - Projets de résolutions	137

RAPPORTS DIVERS



D

RAPPORTS DIVERS



I - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des titres de participation et l'évaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

D. RAPPORTS DIVERS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon et Lyon, le 28 janvier 2022

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Jentellet

Alexandre Ringuet

Mohamed Mabrouk

II - Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de la sincérité et la conformité de la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

SIGNAUX GIROD

881 Route des Fontaines, 39401 Morez

Exercice clos le 30 septembre 2021

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice clos le 30 septembre 2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées, un programme disponible sur demande visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

D. RAPPORTS DIVERS

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
 - Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
 - Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
 - Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des indicateurs clés de performance au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹.
 - Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
 - Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
-
- pour les indicateurs clés de performance (données historiques) ¹ , nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 14% et 43% des données sélectionnées pour ces tests ;
 - Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre septembre et 2021 janvier 2022 sur une durée totale d'intervention de 20 semaines. Nous avons mené six entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

¹Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Taux de déchets revalorisés Dangereux
- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail
- Taux d'absentéisme

Nous attirons l'attention du lecteur sur les précisions apportées sur le périmètre au paragraphe « I-1-7- Liste des principaux objectifs/enjeux retenus et indicateurs associés ».
Les politiques « maîtrise et valorisation des déchets » et « Prévenir toute forme de corruption » ne présentent pas à date d'objectif et comme précisé dans la DPEF ils sont en cours de développement.

Fait à Toulouse, le 26 janvier 2022

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT

Candice Lourdin
Directrice générale

III - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Signaux Girod

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

III-1 - Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

III-2 - Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Entités concernées	Nature, objet, et modalités
SAS Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD	<p>Convention d'animation et de prestations de services conclue entre la SAS Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD et votre société.</p> <p>Missions de conseil, d'assistance et de contrôle comptabilisées dans les charges au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 pour un montant de 228 654 € hors taxes.</p>

Lyon et Besançon, le 28 janvier 2022

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton
International

Alexandre Ringuet

Associé

Frédéric Jentellet

Associé

ERNST & YOUNG et Autres

Mohamed Mabrouk

Associé

IV - Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code de Commerce)

Conformément aux termes de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de présenter les informations relatives :

- à la composition, aux attributions et au fonctionnement des organes de gouvernance de la Société ;
- à la politique de rémunération des mandataires sociaux et à leur rémunération ;
- ainsi que celles susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration durant sa réunion du 27 janvier 2022.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 22-10-71 du Code de commerce, d'un rapport présentant leurs observations sur le présent rapport et attestant de l'existence des autres informations requises dans ce rapport.

IV-1 - Présentation des organes de gouvernance

IV-1-1- Le Conseil d'administration

IV-1-1-1- Composition du Conseil

Conformément à l'article 17 des statuts et à son règlement intérieur, le Conseil d'administration de la société est composé de 3 à 6 membres. Les administrateurs sont nommés et renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'administration après avis du Comité des nominations. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs doivent être actionnaires de la société. La durée de leurs fonctions est fixée à 6 années.

Les membres du Conseil d'administration sont :

- Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général ;
- Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée ;
- Madame Valérie CONCLOIS, administrateur ;
- Monsieur Jacques MORLOT, administrateur indépendant ;
- Monsieur Éric PICHET, administrateur indépendant.

Monsieur Claude GIROD, Mesdames Jacqueline GIROD et Valérie CONCLOIS ainsi que Monsieur Jacques MORLOT ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2012 pour une durée de six années. Leur mandat a été renouvelé le 29 mars 2018 pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024.

Monsieur Éric PICHET a été nommé au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2013 pour une durée de six années. Son mandat a été renouvelé le 28 mars 2019 pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025.

La nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte et des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur ont été communiquées à l'Assemblée Générale.

La composition du Conseil est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

La liste des fonctions exercées par les membres actuels du Conseil d'administration dans d'autres sociétés est la suivante :

Monsieur Claude GIROD

Sociétés françaises du groupe :

Président & associé	S.A.S. L'Action Girod
Représentant S.A. Signaux Girod, personne morale Présidente	S.A.S. International Girod

S.A.S. Sociétés Spécialisées Girod
S.A.S. Signaux Girod Services²

Président S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
S.A.S. Signaux Girod Nord
S.A.S. Signaux Girod Est
S.A.S. Concept Urbain

Gérant S.A.S. Avance Technologique Choletaise - ATECH
S.A.R.L. Signaux Girod Ouest
S.A.R.L. Signaux Girod Sud
S.A.R.L. L'Appentière Fleurie

Représentant S.A.S. Signaux Girod Services, personne morale Présidente
S.A.S. Signaux Girod La Réunion

Sociétés internationales du Groupe :

Administrateur ACE Mobilier Urbain S.A. (Belgique)

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Gérant S.A.R.L. L'Immobilier Marceau

Madame Jacqueline GIROD

Sociétés françaises du groupe :

Directrice générale S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
S.A.S. Avance Technologique Choletaise – ATECH

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée S.C.I. Girodyssée

Madame Valérie CONCLOIS

Sociétés françaises du groupe :

Directrice générale S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée S.C.I. Girodyssée
S.C.I. Les Grands Biefs

Monsieur Jacques MORLOT

Pas d'autre mandat

Monsieur Eric PICHET

Sociétés françaises n'appartenant pas au groupe :

Administrateur GESTION 21 (S.A. non cotée)

Membres indépendants

L'article 1-2 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit : « Conformément aux recommandations du Code Middlenext, la présence de 2 membres indépendants au sein du Conseil est nécessaire. »

Les critères d'indépendance sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;

² En date du 30/09/2021, transmission universelle de patrimoine à Signaux Girod S.A.

D. RAPPORTS DIVERS

- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Monsieur Jacques MORLOT a été nommé en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale du 30 mars 2012. En date du 29 janvier 2015, le Conseil d'administration a considéré la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Jacques MORLOT, les critères d'indépendance étant également remplis.

En date du 29 mars 2013, l'Assemblée Générale a décidé de nommer Monsieur Éric PICHET en qualité de nouvel administrateur. Le Conseil d'administration a, en date du 29 mai 2013, considéré la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Éric PICHET, les critères d'indépendance issus du code de 2009 étant remplis.

Conformément à la recommandation n°3 du Code Middlenext, l'indépendance des membres fait l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'administration. La dernière revue de l'indépendance des membres, opérée au regard des critères du Code Middlenext édition 2016, a été effectuée par le Conseil durant sa réunion du 25 mars 2021. A l'unanimité, les membres du Conseil ont considéré que Messieurs Jacques MORLOT et Éric PICHET continuaient de remplir les critères d'indépendance édictés par ledit Code. Il est à noter que le Code Middlenext édition 2021, paru postérieurement à la tenue du Conseil, n'a pas modifié les cinq critères d'indépendance.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, composé de cinq membres, comprend deux femmes et trois hommes, soit un taux de 40% de femmes. Cette répartition est conforme aux dispositions des articles L22-10-3 et L225-18-1 du Code de commerce.

IV-1-1-2- Fonctionnement du Conseil

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

La préparation et l'organisation du Conseil s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, le code de gouvernement Middlenext, les statuts de la Société, ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Code de gouvernement d'entreprise

En date du 11 mai 2012, le Conseil d'administration a décidé de faire référence aux prescriptions du code de gouvernance Middlenext, établi en décembre 2009, révisé en septembre 2016 puis en septembre 2021. Ce code apparaît plus adapté à la Société que le code AFEP-MEDEF, au regard de sa taille, de sa structure et de la répartition de son capital.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Les membres du Conseil ont, en date du 4 octobre 2012, mis en place le règlement intérieur du Conseil d'administration. Suite à la révision du code Middlenext opérée en 2016, ce règlement a été modifié en date du 24 janvier 2017 en vue de se conformer aux nouvelles recommandations puis en date du 9 décembre 2021 pour tenir compte de la révision dudit code de septembre 2021.

Ce règlement comporte les rubriques suivantes :

- rôle du Conseil et opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- composition du Conseil / critères d'indépendance des membres ;
- devoirs des membres (déontologie : loyauté, non concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité) ;
- fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et des Comités ;
- règles de détermination de la rémunération des administrateurs ;
- modalités de protection des dirigeants sociaux (assurance responsabilité civile des mandataires sociaux) ;

La question du plan de succession des dirigeants fait l'objet de débats réguliers au sein du Comité des nominations et du Conseil d'administration.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société : <https://girod-group.com/investisseurs/> (rubrique « Conseil d'administration »).

Convocations des membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article 19 des statuts, la convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins 5 jours ouvrables à l'avance par lettre, télécopie ou courriel avec accusé de réception. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Les membres du Conseil d'administration ont ainsi été convoqués à l'initiative de leur Président, dans les délais impartis. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

Information des membres du Conseil d'administration

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'administration leur ont été communiqués en temps voulu leur permettant ainsi de préparer et délibérer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Participation aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

La participation d'un ou plusieurs administrateurs par visioconférence ou par télécommunication aux réunions du Conseil peut être autorisée par le Président du Conseil sur demande.

Délibérations

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication).

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication). La voix du Président est prépondérante.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion par le secrétaire et communiqués dans un délai de 25 jours calendaires à tous les membres du Conseil d'administration. Ils sont ensuite approuvés, paraphés et signés au cours du Conseil suivant.

Fréquence des réunions

Les articles 19 des statuts et 3 du règlement intérieur prévoient que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'administration, peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois.

Le taux de présence des membres du Conseil à ces réunions est de 100 %.

Missions et attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

En particulier et sans que cette liste soit limitative :

- il délibère sur la stratégie de la société proposée par le Président et sur les opérations qui en découlent et plus généralement sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements significatifs ;
- il désigne ou propose la nomination de dirigeants sociaux ;
- il définit la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- il arrête les comptes annuels et semestriels ;
- il approuve le rapport annuel de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers les comptes et la communication financière.

D. RAPPORTS DIVERS

En application du règlement intérieur du Conseil d'administration et dans le cadre de son organisation interne, certaines décisions doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration avant d'être engagées par la direction (cf. ci-après limitation de pouvoirs du Directeur Général).

Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2020/2021

Le Conseil d'administration a principalement consacré ses travaux à :

- la réduction du capital de la société d'un montant de 1 385 306 euros par voie d'annulation d'actions propres,
- le transfert de cotation des titres sur Euronext Growth,
- l'autorisation des garanties financières à accorder aux sociétés du groupe ;
- le suivi de l'activité, du plan stratégique et des perspectives ;
- l'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- l'examen des conventions réglementées ;
- l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels et la préparation des rapports financiers ;
- la répartition des rémunérations des administrateurs ;
- les principes et critères de détermination des éléments de rémunération des dirigeants ;
- la définition de la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- l'analyse des reportings ;
- l'autorisation de rachat des actions propres ;
- la modification du règlement intérieur du Comité d'audit ;
- l'autorisation de transmission universelle du patrimoine de la société SIGNAUX GIROD SERVICES au profit de la société SIGNAUX GIROD.

Le code Middenext recommande qu'au-delà de la loi, et en tenant compte du contexte métier, le Conseil vérifie qu'une politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise.

Le Conseil a pu étudier le plan d'actions égalité professionnelle 2021 présenté au CSE de la société Signaux Girod. Les mêmes actions sont déployées sur l'ensemble du périmètre Signalisation France. A ce jour le service ressources humaines du groupe n'a pas mis en place de plan d'actions sur le périmètre sociétés spécialisées et les filiales internationales restent totalement indépendantes dans ce domaine. La politique visant l'équilibre femmes hommes est plus largement développée dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Evaluation des travaux du Conseil

Le Président invite, une fois par an, les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021, les membres du Conseil d'administration ont été amenés à réfléchir sur ce thème lors de la réunion du 10 décembre 2020 et ont exprimé leur satisfaction. Les conclusions de la dernière évaluation réalisée le 9 décembre 2021 sont identiques.

Formation des membres du Conseil

Le Conseil réunit le 9 décembre 2021 a été appelé à se prononcer sur la formation de ses membres pour maintenir leur niveau de connaissances et de compétences conformément à la recommandation du Code Middenext. Chacun ayant précisé qu'il n'avait pas de besoin de formation spécifique en dehors des formations auxquelles ils participent déjà, aucun plan supplémentaire de formation n'a été établi.

Revue des points de vigilance

Cette revue s'effectue habituellement en décembre. Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021, la revue a été réalisée le 10 décembre 2020. Conformément à la recommandation n°22 du Code Middenext 2021, le Conseil a procédé à la revue annuelle des points de vigilance durant sa réunion du 9 décembre 2021.

Prévention et gestion des conflits d'intérêt

L'article 12 du règlement intérieur dispose que « chaque administrateur a le devoir de faire-part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes. »

Conformément à la recommandation n°2 du Code Middenext, une revue annuelle a été instaurée par le Conseil en vue de prévenir et gérer les éventuels conflits d'intérêt. Le Conseil d'administration a procédé à cette revue pour la dernière fois durant sa réunion du 25 mars 2021.

IV-1-1-3- Délégations et autorisations en cours de validité accordées au Conseil d'administration

IV-1-1-3-1- Emission et rachat d'actions

En date du 25 mars 2021, l'Assemblée Générale Mixte :

- a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle, soit jusqu'au 24 mars 2022, à faire acheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIGNAUX GIROD par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme règlement n°596/2014 du parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ;

- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 30 euros par action.

- a donné au Conseil d'administration, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle, soit jusqu'au 24 mars 2022, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 103 250 actions, par période de 24 mois, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Pour rappel, le Conseil d'administration du 10 décembre 2020, agissant sur délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 26 mars 2020 d'annuler les actions que la Société détient par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital, soit 113 906 actions (12ème résolution), a décidé de réduire le capital social de la Société de 1 385 306,00 euros par l'annulation de 106 562 actions propres.

IV-1-1-3-2- Augmentations de capital

Néant.

IV-1-1-4- Conventions réglementées et courantes

IV-1-1-4-1- Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une société dont la SA possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social

La S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod, actionnaire de la Société à hauteur de 69,46 % au 30 septembre 2021, a conclu en date du 1^{er} octobre 2015, pour une durée indéterminée, une convention de prestations de services avec les filiales signalisation France et spécialisées du groupe, détenues indirectement à 100 % par la Société.

Cette convention a donné lieu aux facturations suivantes durant l'exercice :

D. RAPPORTS DIVERS

Société	Montant prestations facturées
Atech	10 150 €
Concept Urbain	6 090 €
Signaux Girod Ouest	18 270 €
Signaux Girod La Réunion	2 030 €
Signaux Girod Nord	16 240 €
Signaux Girod Sud	20 300 €
Signaux Girod Est	14 210 €

IV-1-1-4-2- Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Une charte a été établie conformément à la recommandation AMF n°2012-05 du 2 juillet 2012 modifiée le 5 octobre 2018 et à l'article L.22-10-12 du Code de commerce.

Son objet est de :

- rappeler le cadre réglementaire applicable aux conventions réglementées et préciser la méthodologie appliquée par le groupe SIGNAUX GIROD pour qualifier les différentes conventions ;
- mettre en place, en application des dispositions issues de la loi PACTE, une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

La charte s'appuie sur l'étude de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) de février 2014. Elle a été établie en liaison avec les Commissaires aux comptes de la Signaux Girod S.A. et a été approuvée par le Conseil d'administration du 30 janvier 2020.

La procédure d'évaluation mise en place au sein du groupe prévoit ainsi que le service juridique basé au siège de la société Signaux Girod est informé immédiatement et préalablement à toute opération susceptible de constituer une convention réglementée ou courante par :

- la personne directement ou indirectement intéressée ayant connaissance du projet de convention,
- le service contrôle de gestion, le service achats ou le service facturation,
- plus généralement, toute personne du groupe ayant connaissance du projet de convention.

Cette information intervient préalablement à la conclusion d'une convention, et à l'occasion de toute modification, renouvellement, reconduction ou résiliation d'une convention précédemment conclue, y compris lorsque cette convention était considérée comme « libre » au moment de sa conclusion.

Il appartient ensuite au service juridique, notamment avec l'aide de la Direction financière, et le cas échéant du Conseil d'administration, de se prononcer sur la qualification de la convention. Pour son examen, le service juridique s'appuie sur les critères de qualification définis dans sa charte interne. Il peut recueillir l'avis des commissaires aux comptes en cas de doute sur la qualification d'une convention soumise à son évaluation. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

Les conclusions de l'évaluation menée par le service juridique seront consignées par écrit (notamment dans un tableau et/ou par mail).

Si au terme de son examen, le service juridique estime que la convention s'analyse en une convention réglementée, la procédure s'y rapportant sera suivie sous la supervision du service juridique. Dans le cas contraire, la convention peut être conclue librement.

Le service juridique tiendra à jour une liste des conventions qualifiées de courantes exécutées ou en cours d'exécution sur l'exercice qui sera soumise chaque année à l'évaluation du Conseil d'administration.

IV-1-2- Comités du Conseil

En date du 25 septembre 2013, le Conseil d'administration a décidé la création d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations ; puis, le 27 novembre 2013, un Comité des nominations a été institué.

Ces différents Comités sont composés de Monsieur Jacques MORLOT et Monsieur Éric PICHET, tous deux administrateurs indépendants. Monsieur PICHET assure la présidence des trois Comités.

La composition des Comités est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

Les Comités se réunissent en toute indépendance, hors la présence des dirigeants.

Le taux de présence des membres des Comités aux réunions a été de 100 % durant l'exercice 2020/2021.

La cotation des titres de la société a été transférée sur Euronext Growth le 18 juin 2021. Bien que l'existence de Comités spécialisés du Conseil d'administration ne soit pas obligatoire pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth, le Conseil d'administration a décidé de maintenir les Comités d'audit, de rémunérations et de nominations, composés chacun des deux administrateurs indépendants, avec conservation de leurs compétences.

IV-1-2-1- Comité d'audit

Principales missions

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration auquel il ne se substitue pas, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité du Conseil, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

En application des dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée Générale ;
- il suit la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés sur l'activité professionnelle des Commissaires aux comptes de la Société ;
- il s'assure du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance requises par la loi ;
- il approuve la fourniture des services autres que le contrôle légal des comptes éventuellement réalisés par les Commissaires aux comptes ;
- il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit peut se saisir à tout moment de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil d'administration dans les domaines ci-dessus.

Par décisions des 23 septembre et 9 décembre 2021, le Conseil d'administration, pour tenir compte de la nouvelle recommandation du Code Middlenext, a ajouté de nouvelles attributions au Comité d'audit en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Il est donc désormais également chargé :

- d'étudier et faire des recommandations afin de structurer la politique RSE ;
- de conseiller la direction à propos des objectifs RSE ;
- d'examiner l'efficacité de l'identification et de la gestion des enjeux liés à la RSE ;
- d'examiner les répercussions de la RSE sur les décisions d'affaires importantes et faire des recommandations.

Fréquence des réunions

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2021, le Comité d'audit s'est réuni 4 fois.

Activités principales au cours de l'exercice 2020/2021

Le Comité d'audit a principalement consacré ses travaux au :

- suivi de la cartographie des risques ;
- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;

D. RAPPORTS DIVERS

- suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- et à l'examen des comptes annuels et semestriels.

IV-1-2-2- Comité des rémunérations

Principales missions

Ce Comité est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'administration relatives notamment :

- à la politique de rémunération globale des dirigeants, mandataires sociaux de la Société ;
- au type et au mode de calcul des rémunérations de ces dirigeants (part fixe ou variable, avantages divers, etc.) ;
- à l'examen de toutes dispositions relatives aux retraites et à la prévoyance des dirigeants ;
- de manière générale, à toute question que lui soumet le Président ou le Conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants.

Fréquence des réunions

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2021, le Comité des rémunérations s'est réuni 3 fois.

Activités principales au cours de l'exercice 2020/2021

Le Comité des rémunérations a délibéré sur :

- la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- le bilan sur les objectifs et éléments de rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2019/2020 ;
- la fixation des objectifs et éléments de rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2021/2022.

IV-1-2-3- Comité des nominations

Principales missions

Ce Comité est chargé de présenter des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et la nomination de nouveaux membres.

Il joue un rôle essentiel dans l'établissement d'un plan de succession visant à proposer au Conseil des candidats en remplacement des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

Fréquence des réunions

Le Comité des nominations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2020/2021.

Activité principale au cours de l'exercice 2020/2021

Le Comité des nominations a examiné la question du plan de succession des mandataires sociaux.

IV-1-3- La Direction Générale

IV-1-3-1- Présentation de la Direction Générale

En date du 30 mars 2012, compte tenu de la taille et du caractère familial de la Société, les membres du Conseil d'administration ont décidé de confier au Président du Conseil d'administration la direction générale de la Société.

M. Claude GIROD est donc depuis cette date Président Directeur Général. Il est assisté par Mme Jacqueline GIROD, qui assure les fonctions de Directrice Générale Déléguée.

Tous deux ont été nommés par le Conseil d'administration en date du 30 mars 2012. Ils ont été renouvelés dans leurs fonctions en date du 29 mars 2018 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous

réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires, ainsi qu'au Conseil d'administration.

La Directrice Générale Déléguée dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

IV-1-3-2- Limitations de pouvoirs du Directeur Général

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers. Dans le cadre du fonctionnement interne de la Société, le Conseil d'administration a toutefois apporté des limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

L'autorisation préalable du Conseil d'administration est ainsi nécessaire pour la validité des décisions suivantes :

- donner des cautionnements, des avals ou des garanties au nom de la Société ;
- acquérir toute entreprise ou toute participation dans des sociétés créées ou à créer ; céder des participations, créer des sociétés ou toute forme de personne morale ou groupement ;
- acquérir ou céder tous biens ou droits immobiliers, des fonds de commerce ou d'autres éléments incorporels de fonds d'un montant supérieur à 500 000 euros ; prendre ou mettre en location-gérance des fonds de commerce ;
- suspendre ou arrêter une branche d'activité si le chiffre d'affaires annuel dépasse 100 000 euros ;
- constituer des sûretés réelles sur les actifs ;
- octroyer des prêts pour un montant supérieur à 100 000 euros à tous tiers ;
- souscrire un emprunt d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des abandons de créances ou subventions d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des prêts, avances aux filiales et sous-filiales pour un montant supérieur à 300 000 euros.

Le Conseil d'administration du 25 septembre 2020 a autorisé le Président Directeur Général à donner, au nom de la société, des cautionnements, garanties et avals dans les limites de 600 000 euros maximum cumulés sur l'exercice 2020/2021 et de 200 000 euros par engagement.

IV-1-4- L'Assemblée des actionnaires

IV-1-4-1- Pouvoirs de l'Assemblée Générale

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser les modifications des statuts.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour modifier sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

IV-1-4-2- Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Convocation des actionnaires

Les différents éléments d'information concernant les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont précisés dans l'article 26 des statuts de la Société.

Modalités de participation

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions.

Toutefois ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par CACEIS Corporate Trust, service titres et financiers - 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cédex 09, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui gère leur compte titres (article R.22-10-28 Code de commerce).

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au

D. RAPPORTS DIVERS

formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce) ;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire (la formule de procuration sera alors utilisée pour approuver les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration) ;
- utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

L'article 30 des statuts prévoit en outre : « *Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales* ».

Dans le contexte évolutif de l'épidémie de Covid-19, il est recommandé aux actionnaires de consulter régulièrement le site internet du groupe girodgroup.com – rubrique investisseurs qui précisera les modalités de participation à l'Assemblée Générale du 24 mars 2022 en fonction des obligations légales et des impératifs sanitaires.

Droit de vote double

Selon l'article 30 des statuts : « *Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.*

Ce droit est également conféré dès leur émission :

- *en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;*
- *en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »*

Suppression du seuil statutaire de déclaration de franchissement de seuil

L'article 15 des statuts qui imposait une déclaration à chaque franchissement du seuil de 1 % du capital social ou d'un multiple de ce dernier pourcentage a été supprimé par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2021.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice deux déclarations de franchissement de seuil ont été adressées à la Société.

Analyse des votes des actionnaires minoritaires à l'Assemblée Générale du 25 mars 2021

En application de la recommandation 14 du Code Middlednext version septembre 2021, le Conseil a examiné lors de sa réunion du 23 septembre 2021, le résultat des votes de l'Assemblée Générale du 25 mars 2021. Une attention particulière a été portée aux votes négatifs et le Conseil s'est interrogé sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'assemblée générale suivante, ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

IV-1-4-3- Répartition du capital social

Au 30 septembre 2021, date de clôture de l'exercice, le capital social était de 13 422 500 €. Il était composé de 1 032 500 actions d'une valeur nominale de 13 € chacune, de même catégorie.

La répartition du capital au 30 septembre 2021 était la suivante :

	Actions	
	Nombre	%
S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod	717 213	69,46
Famille Girod nominatifs	21 081	2,04
Autres nominatifs	3 575	0,35
Actions propres	8 347	0,81
Flottant	282 284	27,34
Total	1 032 500	100,00

La S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod est détenue à 100 % par la S.A.S. L'Action Girod, dont le capital est détenu en totalité par la famille Girod.

Pour rappel, le Conseil d'administration du 10 décembre 2020, agissant sur délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 26 mars 2020 (12ème résolution), a décidé de réduire le capital social de la Société par l'annulation de 106 562 actions propres. Le montant du capital social a ainsi été réduit de 1 385 306,00 euros et ramené de 14 807 806,00 euros à 13 422 500,00 euros.

IV-2 - Politique de rémunération et rémunération des mandataires sociaux

IV-2-1- Politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce tel que créé par l'ordonnance n°2020-1142 du 16 septembre 2020, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a en date du 23 septembre 2021, procédé à la revue de la politique de rémunération des mandataires sociaux et en a modifié certains points. Le Conseil d'administration du 27 janvier 2022 a apporté une précision sur les modalités de calcul de la rémunération sur objectifs. Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération fixe et variable et le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale chaque année et lors de chaque modification importante. A défaut d'approbation, la politique précédemment approuvée continue de s'appliquer.

IV-2-1-1- Principes généraux de détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants

Le Conseil d'administration se fonde sur les recommandations du code Middlenext, pour la détermination, la mise en œuvre et la révision de sa politique de rémunérations qui répond à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale. Elle repose ainsi sur les sept principes suivants :

- **Exhaustivité** : chaque entreprise est libre de déterminer les composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. La communication aux actionnaires des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, rémunérations au titre du mandat de membre du Conseil, rémunérations exceptionnelles, conditions de retraite et avantages particuliers, autres...

En cas de rémunération variable, l'appréciation de l'atteinte de la performance prend en compte des critères quantitatifs – financiers et extra-financiers – ainsi que des critères qualitatifs.

- **Equilibre entre les éléments de la rémunération** : chaque élément de la rémunération doit être clairement motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.

- **Benchmark** : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la Société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.

- **Cohérence** : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.

D. RAPPORTS DIVERS

- **Lisibilité des règles** : les règles doivent être simples, stables et transparentes. Les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération, ou le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments.

- **Mesure** : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions de performance doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.

- **Transparence** : Conformément à la loi, les entreprises dont les actions sont admises sur un marché réglementé publient dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise toutes les composantes des rémunérations des mandataires sociaux. En cas de rémunération variable, la pondération des différents critères est communiquée aux actionnaires.

Le Comité des rémunérations veille à la mise en œuvre de ces principes.

IV-2-1-2- Définition de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants

Les mandataires sociaux dirigeants actuels sont Claude GIROD, Président Directeur Général, et Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée.

Rémunération fixe annuelle

La politique de rémunération prévoit que la rémunération fixe annuelle de chaque dirigeant mandataire social est définie en tenant compte :

- des responsabilités du dirigeant et des missions attachées à son mandat,
- de ses compétences et de son niveau d'expérience,
- des pratiques du marché de référence pour des fonctions comparables.

Le Conseil d'administration a décidé que la rémunération fixe des dirigeants devait rester stable sur une période de plusieurs années. Une révision reste toutefois possible en cas d'évolution significative de leurs responsabilités.

La rémunération est analysée chaque année par le Comité des rémunérations avant l'ouverture ou au début du nouvel exercice. Ses recommandations sont ensuite débattues en Conseil d'administration qui fixe le montant de la rémunération fixe annuelle des dirigeants.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable repose sur des paramètres financiers. Elle vise à inciter les dirigeants à atteindre des objectifs de performance quantitatifs.

Rémunération variable du Président Directeur Général

Le Président Directeur Général perçoit, au titre de sa rémunération variable, un pourcentage du résultat net part du groupe fixé à 1% et un pourcentage de 1% du REX.

Rémunération variable de la Directrice Générale Déléguée

La Directrice Générale Déléguée perçoit, au titre de sa rémunération variable, un pourcentage du ROC (Résultat Opérationnel Courant) du périmètre Signalisation France fixé à 1%.

Rémunération sur objectifs

La rémunération sur objectifs concerne uniquement le Président Directeur Général et repose sur des paramètres quantitatifs et qualitatifs.

Le Conseil d'administration, statuant sur proposition du Comité des rémunérations, fixe le montant de l'enveloppe globale au titre de la rémunération sur objectifs du Président Directeur Général.

Avant l'ouverture ou au début de chaque nouvel exercice, le Conseil d'administration, sur recommandations du Comité des rémunérations, détermine la répartition de l'enveloppe globale en bonus en fonction des objectifs. L'attribution totale ou partielle de chaque bonus sera subordonnée à l'atteinte de seuils qui sont également arrêtés par le Conseil d'administration après proposition du Comité des rémunérations.

Le Conseil d'administration détermine par conséquent :

- la part de rémunération affectée à chaque objectif,
- les seuils de déclenchement en deçà ou au-dessus desquels aucune rémunération n'est versée,
- chaque niveau cible et le montant de bonus affecté à sa réalisation.

Le Conseil d'administration a ainsi fixé l'enveloppe globale de rémunération sur objectifs à 35 000 euros à répartir en quatre bonus en fonction des objectifs suivants :

- Objectifs quantitatifs :

Objectif 1 : Réduction des coûts du périmètre Signalisation France : bonus d'un montant maximum de 10 000€ fondé sur la baisse du ratio des coûts de Signalisation France / production nette de Signalisation France, étant précisé que les coûts de Signalisation France (hors dotations et reprises aux amortissements et provisions) = achats matières premières, variation stocks, autres achats et charges externes, salaires et traitements, charges sociales, + les charges opérationnelles courantes - les autres produits opérationnels courants (étant entendu que la production stockée est déjà prise en compte dans la détermination de la production nette) et que la production nette de Signalisation France = production nette consolidée de Signalisation France avec inter-secteurs.

Objectif 2 : Amélioration de la productivité sociale : bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio « masse salariale + intérimaires de Signalisation France » / production nette de Signalisation France, étant précisé que la masse salariale s'entend chargée et hors coûts de restructurations et litiges prud'homains et de production immobilisée et que la production nette de Signalisation France = production nette consolidée de Signalisation France avec inter-secteurs.

Objectif 3 : Développement international : bonus d'un montant maximum de 10 000 € basé sur le REX international.

- Objectif qualitatif : baisse de la moyenne des trois dernières années du taux de fréquence des accidents de travail sur le périmètre de Signalisation France

Bonus d'un montant de 5 000 €.

Le niveau d'atteinte des objectifs est apprécié chaque année par le Conseil d'administration, critère par critère, après revue et recommandations du Comité des rémunérations.

Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration a retenu le principe selon lequel les mandataires sociaux dirigeants ne pourront bénéficier d'une rémunération exceptionnelle que dans certaines circonstances très particulières comme l'implication qu'elles exigent et les difficultés qu'elles représentent.

Absence de rémunération au titre des mandats d'administrateurs des dirigeants sociaux

Le Président Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée, ne perçoivent aucune rémunération (anciens jetons de présence) au titre de leurs mandats d'administrateurs.

Autres avantages

Véhicule de fonction

Dans le cadre de leur mandat, les dirigeants peuvent disposer d'un véhicule de fonction dont les frais d'assurance, de carburant et de maintenance sont pris en charge par la société.

Aujourd'hui, seul le Président Directeur Général bénéficie de l'usage d'un véhicule de fonction pour les besoins professionnels et personnels qui constitue un avantage en nature.

Régime de protection sociale complémentaire

Les mandataires sociaux dirigeants bénéficient des régimes de protection sociale complémentaire prévoyance et frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise. Les mandataires sociaux dirigeants sont à ce titre assimilés à des cadres dirigeants.

Régime de retraite complémentaire

Les mandataires sociaux dirigeants bénéficient des régimes de retraite dont relèvent les salariés de l'entreprise, et sont, à ce titre, assimilés à des cadres dirigeants.

D. RAPPORTS DIVERS

IV-2-1-3- Politique de rémunération des administrateurs

Les administrateurs perçoivent une rémunération fixe dont le montant maximum global est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'administration en fonction de leur assiduité aux réunions et du temps consacré à leurs fonctions.

Aucune autre rémunération n'est octroyée aux administrateurs et notamment aucune rémunération exceptionnelle liée à l'exécution de missions. Ils bénéficient par ailleurs de la prise en charge des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur participation aux réunions.

Le montant global annuel maximum de rémunération des administrateurs a été fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mars 2016 à 35 000 euros pour l'exercice 2015/2016 et pour les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée. Ce montant est maintenu depuis cette date et le sera encore pour l'exercice 2021/2022.

Projet de résolution :

Cinquième résolution (Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux établie par le Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants établie par le Conseil d'administration conformément à l'article L22-10-8 du Code de commerce et telle qu'elle est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

IV-2-2- Rémunération des mandataires sociaux

IV-2-2-1- Rémunération des mandataires sociaux de Signaux Girod S.A.

IV-2-2-1-1- Eléments fixes, variable et sur objectifs composant de rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2020/2021

Les éléments de rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2020/2021 ont été fixés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, durant sa réunion du 25 septembre 2020 et validés par l'Assemblée Générale du 25 mars 2021.

IV-2-2-1-1-1- Président Directeur Général

Rémunération fixe annuelle

137 000 euros bruts par an, avantage en nature véhicule compris.

La rémunération fixe du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2020/2021 est de 136 530,72 euros bruts avantage en nature véhicule compris.

Rémunération variable annuelle

2 % du résultat net part du groupe.

Le résultat net part du groupe est de – 1 471 631 €. En application du principe ci-dessus, aucune rémunération variable ne sera versée au Président Directeur Général.

Rémunération sur objectifs

L'enveloppe globale de la rémunération sur objectifs du Président Directeur Général a été fixée à 35 000 € et les objectifs à atteindre en vue de son versement, total ou partiel, déterminés comme suit :

Objectifs quantitatifs

Objectif 1 : réduction des coûts de Signalisation France : bonus d'un montant maximum de 10 000 €

Baisse du ratio coûts de Signalisation France / production nette de Signalisation France

Bonus :

Si ratio inférieur ou égal à 93,50 % => 10 000 €

Si ratio inférieur ou égal à 94,00 % => 5 000 €

Si ratio supérieur à 94,00 % => 0 €

Etant précisé que les coûts de Signalisation France (hors dotations et reprises aux amortissements et provisions) = achats matières premières, variation stocks, autres achats et charges externes, salaires et traitements, charges sociales, autres produits d'exploitation.

Production nette Signalisation France = production nette consolidée de Signalisation France avec inter-secteurs.

Le ratio est de 92,27 % sur l'exercice écoulé.

Un bonus de 10 000 € sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

Objectif 2 : amélioration de la productivité sociale : bonus d'un montant maximum de 10 000 €

Baisse du ratio « masse salariale + intérimaires Signalisation France » / production nette de Signalisation France

Bonus :

Si ratio inférieur ou égal à 41,00 % => 10 000 €

Si ratio inférieur ou égal à 41,50 % => 5 000 €

Si ratio supérieur à 41,50 % => 0 €

Etant précisé que la masse salariale s'entend chargée et hors coûts de restructurations et litiges prud'homaux.

Production nette Signalisation France = production nette consolidée Signalisation France avec inter-secteurs.

Le ratio est de 42,80% sur l'exercice 2020/2021.

Aucun bonus ne sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

Objectif 3 : développement international : bonus d'un montant maximum de 10 000 € basé sur le REX international.

Bonus :

Si REX international supérieur ou égal à 1,50 M€ => 10 000 €

Si REX international supérieur ou égal à 750 000 € => 5 000 €

Si REX international inférieur à 750 000 € => 0 €

Le REX international est de 976 998 € au titre de l'exercice écoulé.

Un bonus de 5 000 € sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

Objectif qualitatif : baisse du taux d'absentéisme : bonus d'un montant de 5 000 €.

Bonus : 5 000 € si taux d'absentéisme (maladie et accidents du travail) calculé dans le cadre de la RSE est en dessous de 4,00 % (4,03 % au 30/09/2020).

Le taux d'absentéisme est de 4,93% au 30/09/2021.

Aucun bonus ne sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

En application des critères définis ci-dessus, le Président Directeur Général percevra une rémunération sur objectifs de 15 000 euros au titre de l'exercice 2020/2021.

Le versement des éléments de rémunération variables et sur objectifs attribués au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2020/2021 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes dudit exercice (vote ex-post).

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce

Néant.

Avantages de toute nature

Le Président Directeur Général ne bénéficie d'aucun avantage autre que le véhicule compris dans sa rémunération fixe annuelle.

Projet de résolution :

Sixième résolution (Approbation des éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président Directeur Général au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2021)

D. RAPPORTS DIVERS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

IV-2-2-1-1-2- Directrice Générale Déléguée

Rémunération fixe

90 500 euros bruts par an.

La rémunération fixe de la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2020/2021 est de 90 500 euros bruts.

Rémunération variable annuelle

1 % du ROC consolidé du groupe.

Le ROC consolidé groupe est de 953 140 €. En application du principe ci-dessus, une rémunération variable de 9 531 euros sera versée à la Directrice Générale Déléguée.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce

Néant.

Avantages de toute nature

Néant.

Projet de résolution :

Septième résolution (Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2021)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

IV-2-2-1-1- Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2021/2022

Les principes et critères de détermination de la rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée ont été fixés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

IV-2-2-1-1-1- Président Directeur Général

Rémunération fixe

137 000 euros bruts par an, avantage en nature véhicule compris.

Rémunération variable annuelle

1 % du résultat net part du groupe et 1% du REX.

Rémunération sur objectifs

Le Conseil d'administration propose de fixer l'enveloppe globale à 35 000 € pour la rémunération sur objectifs du Président Directeur Général et de définir les objectifs à atteindre en vue de son versement, total ou partiel, comme suit :

Objectifs quantitatifs

Objectif 1 : réduction des coûts du périmètre Signalisation France : bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio des coûts de Signalisation France / production nette de Signalisation France, étant précisé que les coûts Signalisation France (hors dotations et reprises aux amortissements et provisions) = achats matières premières, variation stocks, autres achats et charges externes, salaires et traitements, charges sociales, + les autres charges opérationnelles courantes – les autres produits opérationnels courants (étant entendu que la production stockée est déjà prise en compte dans la détermination de la production nette) et que la production nette de Signalisation France = production nette consolidée de Signalisation France avec inter-secteurs.

Bonus :

Si ratio inférieur ou égal à 93,50 % => 10 000 €

Si ratio inférieur ou égal à 94,00 % => 5 000 €

Si ratio supérieur à 94,00 % => 0 €

Objectif 2 : amélioration de la productivité sociale : bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio « masse salariale + intérimis de Signalisation France » / production nette de Signalisation France, étant précisé que la masse salariale s'entendant chargée et hors coûts de restructurations et litiges prud'homains et que la production nette SIF = production nette consolidée SIF avec inter-secteurs.

Bonus :

Si ratio inférieur ou égal à 42,00 % => 10 000 €

Si ratio inférieur ou égal à 42,50 % => 5 000 €

Si ratio supérieur à 42,50 % => 0 €

Objectif 3 : développement international : bonus d'un montant maximum de 10 000 € basé sur le REX international.

Bonus :

Si REX international supérieur ou égal à 1M€ => 10 000 €

Si REX international supérieur ou égal à 750 000 € => 5 000 €

Si REX international inférieur à 750 000 € => 0 €

Objectif qualitatif : baisse de la moyenne des trois dernières années du taux de fréquence des accidents de travail sur le périmètre Signalisation France : bonus d'un montant de 5 000 €.

Bonus d'un montant de 5 000 € si le seuil est inférieur à 27,49 (moyenne de référence pour les exercices 2018/2019 - 2019/2020 – 2020/2021).

Le versement des éléments de rémunération variable et sur objectifs attribués au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2021/2022 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes dudit exercice (vote ex-post).

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce

Néant.

Avantages de toute nature

Le Président Directeur Général ne bénéficie d'aucun avantage autre que le véhicule compris dans sa rémunération fixe annuelle.

Projet de résolution :

Huitième résolution (Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2021/2022)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2021/2022, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

IV-2-2-1-1-2- Directrice Générale Déléguée

Rémunération fixe

90 500 euros bruts par an.

Rémunération variable annuelle

1 % du ROC du périmètre Signalisation France.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Le versement des éléments de rémunération variable attribués à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2021/2022 est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes dudit exercice (vote ex-post).

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce

Néant.

Avantages de toute nature

Néant.

Projet de résolution :

Neuvième résolution (Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2021/2022)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée, au titre de l'exercice 2021/2022, tels que détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

IV-2-2-2- Rémunération des mandataires sociaux des autres sociétés du groupe

En dehors de la S.A. Signaux Girod, les seuls mandats rétribués sont ceux des dirigeants de la S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod.

Les rémunérations versées par la société au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 sont les suivantes :

Claude GIROD, Président	30 000 €
Jacqueline GIROD, Directrice Générale	12 000 €
Valérie CONCLOIS, Directrice Générale	12 000 €

IV-2-2-3- Rémunération des administrateurs

Administrateurs n'exerçant aucune fonction salariée

Les administrateurs qui ne sont pas dirigeants et qui n'exercent aucune fonction salariée perçoivent une rémunération. Celle-ci est allouée par l'Assemblée Générale et répartis par le Conseil d'administration, en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et du temps consacré à leurs fonctions.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mars 2016 avait fixé à 35 000 € le montant global de la rémunération allouée aux administrateurs pour l'exercice 2015/2016 et les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Au titre de l'exercice 2020/2021, cette rémunération a été répartie entre les administrateurs non-dirigeants et non-salariés de la façon suivante :

- Monsieur Jacques MORLOT	10 000 €
- Monsieur Eric PICHET	25 000 €.

Administrateur salarié

Durant l'exercice 2020/2021, Madame Valérie CONCLOIS a perçu un salaire brut de 42 182,98 € en contrepartie de l'exécution de son contrat de travail³.

IV-3 - Opérations effectuées par la société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2020/2021

Programme de rachat d'actions

	Programme rachat d'actions		Contrat liquidité				Total des titres autodétenus au 30/09/2021			
	Actions achetées	Cours moyen	Actions achetées	Cours moyen des actions achetées	Actions vendues	Cours moyen des actions vendues	Nombre d'actions cumulé	Valeur évaluée au cours d'achat	Valeur nominale	% du capital
du 01/10/2020 au 30/09/2021	7 346	14.54	28 233	14.88	29 313	14.80	8347	122 385.27	108 511	0,81%

Annulation de titres et réduction de capital

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2020, agissant sur délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 26 mars 2020 (12ème résolution), a décidé de réduire le capital social de la Société par l'annulation de 106 562 actions propres.

Le montant du capital social a ainsi été réduit de 1 385 306,00 euros et ramené de 14 807 806,00 euros à 13 422 500,00 euros. Il est désormais divisé en 1 032 500 actions de 13,00 euros de valeur nominale chacune.

Les statuts sociaux ont été mis à jour en conséquence de cette décision, par délibération du même Conseil d'administration du 10 décembre 2020.

Les actions propres étant dépourvues du droit de vote, cette opération n'a eu aucun impact sur le nombre total de droits de vote exerçables, qui s'élevait à 1 770 843 droits de vote (pour 1 773 799 droits de vote théoriques) au 31 décembre 2020.

IV-4 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.22-10-11 du Code du commerce, nous vous précisons les éléments d'information suivants pouvant être susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- les informations relatives à la structure du capital et aux participations directes ou indirectes dont la Société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce figurent en section 1-4-3 du présent rapport
- il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 ;
- hormis les titulaires d'actions bénéficiant d'un droit de vote double dans les conditions prévues à l'article 30 des statuts de la Société, il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- en l'absence de système d'actionariat des salariés, aucun mécanisme de contrôle de ce système n'a été mis en place ;
- il n'existe aucun accord d'actionnaires dont la Société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont celles prévues par la loi ;
- les pouvoirs du Conseil d'administration concernant l'émission ou le rachat d'actions sont prévus à la section IV-1-1-3-1 du présent rapport ;

³ La Société respecte les conditions de cumul d'un mandat social avec un contrat de travail.

D.
RAPPORTS DIVERS

- il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société ;
- il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

IV-5 - Commissaires aux comptes

Conformément aux articles L. 823-9 et suivants du Code de commerce et aux statuts, les Commissaires aux comptes sont responsables du contrôle légal des comptes.

Ils certifient que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Ils sont nommés par l'assemblée générale ordinaire annuelle pour une durée de 6 exercices.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont présentés dans le tableau ci-après :

Commissaires aux comptes titulaires	Date de nomination / renouvellement	Echéance mandat
S.A.S. GRANT THORNTON, 29 rue du Pont – 92200 NEUILLY- SUR-SEINE	26 mars 2020 (ex. clos le 30/09/2019)	Mars 2026 (ex. clos le 30/09/2025)
S.A.S. ERNST & YOUNG et AUTRES Tour Oxygène 10/12 Bd Marius Vivier Merle 69393 LYON Cedex 03	24 mars 2017 (ex. clos le 30/09/2016)	Mars 2023 (ex. clos le 30/09/2022)

La société n'a pas de Commissaires aux Comptes suppléants, les Commissaires aux Comptes titulaires étant des sociétés pluripersonnelles.

Fait à Bellefontaine, le 27 janvier 2022

Le Conseil d'administration

Annexe 1

Composition du Conseil et des Comités

Nom / Fonction	Membre Indépendant	Année Première nomination	Echéance du mandat	Comité d'audit	Comité des nominations	Comité des rémunérations	Expérience et expertise apportées
Claude GIROD Président Directeur Général	Non	2012	2024	-	-	-	Gestion Management Comptabilité Expertise technique et sectorielle
Jacqueline GIROD Directrice Générale Déléguée	Non	2012	2024	-	-	-	Gestion Management Comptabilité Expertise sectorielle
Valérie CONCLOIS Administrateur	Non	2012	2024	-	-	-	Expertise technique et Sectorielle
Jacques MORLOT Administrateur	Oui	2012	2024	Membre	Membre	Membre	Management Ressources humaines Compétence sectorielle
Éric PICHET Administrateur	Oui	2013	2025	Président	Président	Président	Gestion Comptabilité Finance Juridique Compétence sectorielle

Annexe 2
Rémunérations des mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la société SIGNAUX GIROD et la société qui la contrôle (article L.22-10-9 du Code de commerce)

	2019/2020	2020/2021
Claude GIROD :		
Président Directeur général		
Rémunérations ⁴ dues au titre de l'exercice	206 712	181 530
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Jacqueline GIROD :		
Directrice générale déléguée		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	101 133	102 500
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Valérie CONCLOIS :		
Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	54 856	54 183
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Jacques MORLOT :		
Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	10 000	10 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Eric PICHET :		
Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	25 000	25 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	397 701	373 213

⁴ Avantage en nature véhicule inclus

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social *

	Exercice 2019/2020		Exercice 2020/2021	
	dus	versés	dus	versés
Claude GIROD : Président Directeur Général				
Rémunération fixe	156 554	156 554	158 591	158 591
Rémunération variable	29 249	29 249		
Rémunération exceptionnelle ou sur objectifs	12 500	12 500	15 000	
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.				
Avantages en nature	8 409	8 409	7 939	7 939
Total	206 712	206 712	181 530	166 530
Jacqueline GIROD :				
Directrice générale déléguée				
Rémunération fixe	100 750	100 750	102 500	102 500
Rémunération variable	383	383	9 531	
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.				
Avantages en nature				
Total	101 133	101 133	112 031	102 500
Valérie CONCLOIS :				
Administrateur				
Rémunération fixe	54 856	54 856	54 183	54 183
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.				
Avantages en nature				
Total	54 856	54 856	54 183	54 183
Jacques MORLOT : Administrateur indépendant				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantages en nature				
Total	10 000	10 000	10 000	10 000
Eric PICHET : Administrateur indépendant et Président du comité d'audit				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.	25 000	25 000	25 000	25 000
Avantages en nature				
Total	25 000	25 000	25 000	25 000

*Il s'agit des rémunérations perçues au niveau de Signaux Girod, des sociétés contrôlées par Signaux Girod et des sociétés qui contrôlent Signaux Girod.

Options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution d'actions de performance :
La société n'a jamais attribué d'option d'achat ou de souscription d'actions ni d'actions de performance.

D.
RAPPORTS DIVERS

Tableau sur les ratios entre le niveau de rémunération du Président Directeur Général, de la Directrice Générale Déléguée et la rémunération moyenne et médiane de la société SIGNAUX GIROD, évolution de ces ratios et des performances de la société sur 5 exercices conformément à l'article L22-10-9 du Code de commerce

		2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Rémunération⁵ de Claude GIROD Président Directeur Général Evolution / N-1		157 512 -	152 947 -2,90%	146 273 -4,36%	176 712 +20,81%	151 530 -14,25%
Rémunération de Jacqueline GIROD Directrice Générale déléguée Evolution / N-1		87 000 -	87 000 0%	87 000 0%	89 133 + 2,45%	100 031 + 12,23%
Rémunération moyenne SIGNAUX GIROD S.A. Evolution / N-1		27180 ² -	27 298 ² 0,43%	27 470 ² +0,63%	27 412 ⁶ -0,21%	27 570 ² 0,58 ⁸
Rémunération médiane SIGNAUX GIROD S.A. Evolution / N-1		23 991 ² -	24 266 ² +1,15%	23 952 ² -1,30%	23 952 ² 0%	23 952 ² 0%
Ratio rémunération moyenne Evolution / N-1	Claude Girod	5,80 -	5,60 -3,32%	5,32 -4,96%	6,45 +21,07%	5,50 -14,74%
	Jacqueline Girod	3,20 -	3,19 -0,43%	3,17 -0,63%	3,25 +2,67%	3,63 +11,58%
Ratio rémunération médiane Evolution / N-1	Claude Girod	6,57 -	6,30 -4,00%	6,11 -3,11%	7,38 +20,81%	6,33 -0,14%
	Jacqueline Girod	3,63 -	3,59 -1,13%	3,63 1,31%	3,72 +2,45%	4,18 +12,23%
Ratio SMIC Evolution / N-1	Claude Girod	8,87 -	8,51 -4,08%	8,01 -5,79%	9,57 +19,38%	8,12 -15,09%
	Jacqueline Girod	4,90 -	4,84 -1,21%	4,77 -1,50%	4,83 +1,24%	5,36% +11,13%
Chiffre d'affaires de SIGNAUX GIROD S.A. en milliers d'euros Evolution / N-1		41 112 -	41 091 - 0,05%	39 573 -3,69 %	37 408 -5,47%	42 685 +14,11%
Résultat d'exploitation de SIGNAUX GIROD S.A. Evolution / N-1		- 271 -	- 263 +2,95%	- 251 +4,56%	638 +354,18%	764 +19,75%

⁵ Avantage en nature véhicule inclus

⁶ Ces valeurs ont été modifiées par rapport au dernier rapport sur le gouvernement d'entreprise 2019/2020 pour tenir compte de la mise en équivalent temps plein pour les salariés à temps partiel ou n'ayant travaillé qu'une partie de l'exercice

Informations sur les rémunérations versées aux mandataires sociaux :

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail*		Régime de retraite supplémentaire**		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude GIROD Président directeur général		X		X		X		X
Jacqueline GIROD Directrice générale déléguée		X		X		X		X
Valérie CONCLOIS Administrateur	X			X		X		X
Jacques MORLOT Administrateur indépendant		X		X		X		X
Eric PICHET Administrateur indépendant		X		X		X		X

*La société respecte les conditions de cumul d'un mandat social avec un contrat de travail.

V - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mars 2022

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion sur les comptes sociaux et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non-déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et décision à cet égard,
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux établie par le Conseil d'administration,
- Approbation des éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021,
- Approbation des éléments fixes et variables et composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2021/2022,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2021/2022,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce,
- Questions diverses,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration sur l'ordre du jour extraordinaire,
- Rapport des Commissaires aux comptes réalisé en application des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,
- Délégation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés,
- Augmentation du capital social d'un montant maximum de 402 675 euros par émission d'actions en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Délégation au Conseil d'administration en vue de fixer les modalités de l'émission des actions nouvelles et réaliser l'augmentation de capital,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

VI - Projets de résolutions

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30/09/2021 et des charges non-déductibles*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2021, du rapport de gestion du Conseil d'administration, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés et desquels il résulte un bénéfice de 46 999 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 23 344 euros, qui n'ont pas donné lieu à imposition, le résultat d'ensemble du périmètre d'intégration fiscale étant déficitaire.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution (*Approbaton des comptes consolidés de l'exercice clos le 30/09/2021*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se traduisent par un résultat net consolidé part du groupe de - 1 472 K€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 46 999 euros de la manière suivante :

- Bénéficiaire de l'exercice **46 999,46 euros**

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 29 796 892,74 euros

Le tableau ci-dessous récapitule, pour les trois exercices précédents, l'évolution des dividendes et du revenu global par action et pour l'ensemble des actions émises

Années	Nombre d'actions total	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende total	Revenu distribué éligible à l'abattement de 40 % mais n'ouvrant pas droit à abattement pour les personnes morales
2017/2018	1 139 062	-	-	-	-
2018/2019	1 139 062	-	-	-	-
2019/2020	1 139 062	-	-	-	-

Il est en outre rappelé qu'en date du 4 septembre 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a voté la distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 10 023 745,60 euros, soit 8,80 euros par action. Le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élevait à 10 023 745,60 euros, soit la totalité du dividende mis en distribution.

Quatrième résolution (*Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte que la convention conclue et autorisée antérieurement s'est poursuivie et qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 dudit code n'a été conclue au cours de l'exercice 2020/2021.

Cinquième résolution (*Approbaton de la politique de rémunération des mandataires sociaux établie par le Conseil d'administration*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants établie par le Conseil d'administration conformément à l'article L22-10-8 du Code de commerce et telle qu'elle est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

D. RAPPORTS DIVERS

Sixième résolution (*Approbation des éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général, au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2021*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Septième résolution (*Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée, au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2021*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Huitième résolution (*Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2021/2022*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2021/2022, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuvième résolution (*Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2021/2022*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixe et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée, au titre de l'exercice 2021/2022, tels que détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Dixième résolution (*Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIGNAUX GIROD par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme règlement n°596/2014 du parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ;

- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des instruments financiers dérivés.

Pour la mise en place de cette autorisation, l'Assemblée Générale fixe le prix maximum d'achat à 30 euros par action. Le nombre maximum de titres pouvant être détenu ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital social de la société SIGNAUX GIROD, soit 103 250 actions, pour un investissement maximum de 3 097 500 euros sur la base du cours maximum d'achat par action de 30 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 al. 1 du Code de commerce, le Comité social et économique est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

II – De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Onzième résolution (*Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

1. donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 103 250 actions, par période de 24 mois, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
2. fixe la durée de validité de la présente autorisation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
3. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Douzième résolution (*Augmentation de capital réservée aux salariés – Délégation au Conseil d'administration*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, de procéder à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 402 675 euros, par l'émission d'actions de numéraire de 13 euros chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne entreprise de la société SIGNAUX GIROD, est effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents au plan d'épargne entreprise de la société SIGNAUX GIROD qui remplissent les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Elle délègue au Conseil d'administration avec, le cas échéant, faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

1. mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L 3332-1 du Code du travail dans un délai maximum de 30 mois ;
2. Réaliser, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit plan d'épargne entreprise SIGNAUX GIROD en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé.
3. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.
4. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.
5. Dans la limite du montant maximum de 402 675 euros, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.

D. RAPPORTS DIVERS

6. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.
7. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.
8. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.
9. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.
10. Constaté la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation.
11. Le cas échéant, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi.
12. Passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
- 13 Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.
14. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente Assemblée et pour une durée de vingt-six (26) mois.

Treizième résolution (*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* *

Le Conseil d'administration

Signalisation
routière



Marquage
au sol



Signalisation
temporaire



Mobilier
urbain



Vente &
Location



Siège social

881 route des Fontaines
BP 30004 Bellefontaine
39401 Morez Cedex



www.signaux-girod.fr
sg@signauxgirod.com
Tél. : 03 84 34 61 00